Histoire économique depuis la fin du 18e siècle

Jean-Jacques HEIRWEGH 2010-2011

Retranscription de Sophie Vanderborght et Ségolène Malengreaux grâce aux enregistrements de Charles-Guillaume Cromphout.

Remarques : **Tous les cours y sont retranscris sauf le cours du 1er Avril.** Cependant, il n'y eut qu'une heure de cours ce jour là donc ce n'est pas bien grave. Nous ne sommes pas responsables des fautes d'orthographes (vous ne pouvez vous en prendre qu'à la grammaire française) ni des phrases bizarres que le professeur utilise souvent. L'abréviation “DEA” signifie “dit encore autrement” ceux qui ont participé aux cours comprendront pourquoi. Ce qui est mis en écriture courier sont des notes en plus dans le syllabus de l'année passée et ces notes suivent le plan du syllabus de l'anné passée (mais ça ne pose aucun problème pour le prof). Due à un problème d'enregistrement, la partie sur Ricardo n'a pas été retranscrite, vous avez ici mes notes. Une dernière chose : BONNE ETUDE !!!

11-02-2011

Lecture obligatoire : “La force de l'Empire”

Examen écrit --> 5 questions

1° sur le livre (analysé et commenté une partie du livre) 7/20

2° sur le cours en général 7/20

3, 4, 5° petites questions plus précises 6/20

**INTRODUCTION**

Première question, “l'histoire économique est une discipline qui est né naturellement et que tout le monde est d'accord sur le contenu”. Ce n'est pas vrai bien sur, il y a 36 façons d'étudier et d'enseigner l'histoire économique. Mais la nature même, existe-il une discipline qui pousse à la fois être de l'histoire en utilisant les outils de l'analyse économique? Le fondement même de cette question n'est pas aussi simple. En 2005, Serge Lalouche, un penseur français a mit en avant les difficultés conceptuelles à mettre en symbiose l’histoire et économie. Dans son ouvrage : l’histoire économique est un mariage raté mais dont ne peut pas se passer. Paul Valéry va donner l’idée que l’histoire est un tissu de contingence où nous cherchons désespérément une logique qu’elle ne peut fournir.

Comment progressivement en est on arrivé à instruire une discipline particulière dans les programmes universitaire à savoir l'histoire économique contemporaine ? Il suffit se faire se rencontrr l'histoire et l'économie et que naturellement les choses vont s'arranger et ça va marcher. En fait ce n'est pas ça. Cette longue période qui a été nécéssaire pour ce mariage de circonstances puissent avoir lieu.

**HISTOIRE + ECONOMIE = HISTOIRE ECONOMIQUE ?**

Commençons par l’évolution de l’histoire :

Histoire providence : dans notre civilisation, au départ l'histoire n'est pas le résultat de l'action humaine mais l’expression de la volonté de Dieu. L'histoire est déjà écrite. L'homme n'ajoute rien, n'a pas de pouvoir, il ne fait que passer sur une scène providentielle sur laquelle il n’a aucun pouvoir. Le récit historique se résume à montrer que si l'homme se comporte en fonction du dessin divin, il sera récompensé en revanche il met aussi en avant les châtiments que l'humanité encours lorsqu'elle s'écarte des voies de la providence (famine, guerre, maladie, morts, ..). Cette idée reste encore vivace. L'homme n'est pas l’acteur de l’histoire mais son sujet.

Cette vision va incorporer d'autres manières de faire du récit historique, notamment, considéré que l’histoire est une chronique :

Histoire chronique: un déroulement des événements humains, mais pas de tous les événements, seuls les événements des personnages les plus importants, qui sont censés diriger les peuples, méritent d'être consignés par écrit (roi, prince,...) qu’ils soient glorieux ou malheureux. *L’histoire va être alors la justification du pouvoir établi.* Le bon pouvoir est celui conforme à la providence. Cette histoire providentielle continue à être exercée. Ce que le grand public aime comme récit historique, c’est l’histoire des grands hommes, que ce soit dans le domaine politique ou économique (récit des grands entrepreneurs).

A partir du 16-17e, s’introduit de plus en plus l’idée que les groupes humains, qui n’ont pas spécialement le pouvoir de diriger des peuples, que ces groupes humains ont un rôle qui mérite d'être gardé en mémoire. Au 18e, on se lance dans l'histoire des mœurs c’est-à-dire l'histoire des manières de vivre, des coutumes des différents peuples. Car il y a une prise de conscience de la diversité des populations sur la terre. On s'étonne de découvrir des populations dans un mode de vie totalement différent du nôtre. L’histoire providence ne suffit plus pour rendre compte des événements historiques, c'est par la comparaison entre les modes de vie des différents peuples qu'on va essayer de comprendre pourquoi un tel évolue de cette façon et un autre d’une autre. C'est le fondement de l'anthropologie et faits sociaux qui se développent au 19 et 20ème siècle (Wirtschaftsgeschichte, Economic History, Ecole des Annales,...)

Mais il ne s’agit pas encore d’histoire économique, pour cela il faut se tourner vers l’évolution du *concept de l’économie*.

L'économie et la gestion de la communautén'est pas un savoir théorique, au départ c’est l’étude de tous ce qu’il faut faire pour une communauté, l’étude des moyens pour assurer sa survie.

A partir de la fin du Moyen Age cette conception pratique de l’économie se dilate, l'économie sera de plus en plus liée à l'idée de l'enrichissement de l'état. A mesure que les Etats se centralisent, l'économie devient un ensemble de recette écrite pour assurer la richesse de l'état. Fin 16e, cette science de la richesse devient réellement une économie politique : “comment un Etat doit faire pour obtenir plus de puissance et plus de richesse par rapport à ses concurrents?”.

--> L'économie politique de l'Etat se focalise sur une série de problème qui sont récurrents dans l’histoire économique de nos jours :

*Premier problème* : Comment assurer la richesse de l'état ? : (= richesse du Prince dans le passé, mais au 16e elle est insuffisante et donc il faut développer des ressources et des richesses plus importantes)

1. la question de la fiscalité : “quel mode de fiscalisation faut-il établir?” - “comment va-t-on taxer les gens à partir de leur fortune, de leur propriété ?” (encore faut-il les connaître). Au 16e c’est très dur de les connaitre car il n’y a pas de cadastre, pas de déclaration de revenu donc c’est par estimation des propriétés que l’on va essayer d’établir les montants de taxation, les impôts = *imposition directe*. La propriété ecclésiastique et de la noblesse échappe à cette taxation. Cependant les impositions directes ne suffisent pas et on va développer des *impositions indirectes* qui frappent les achats, les ventes, les échanges et la consommation (surtout denrées indispensable, ex : sel) Ces impositions vont se multiplier, mais il y a encore des problèmes car les impositions indirectes pèsent le plus lourdement sur les couches les plus pauvres et pas sur les plus riches donc si on pousse cette imposition on risque de récolter les mécontentements populaires. Et en effet, soumise à de trop lourde taxe, la masse va se révolter à plusieurs reprises -> “il y a des limites à ne pas franchir”!
2. La nature de la richesse de l'état. L’idée est que la richesse c’est la possession de métaux précieux et de la monnaie : cette conception basé sur la possession massive de ces métaux souffre d’une série de problèmes à la fin du 16e : la découverte du nouveau monde qui va entrainer un afflux de métaux précieux en Europe. Mais cet afflux ne va pas générer immédiatement une croissance de la richesse de tous les Etats. Hors l’Etat qui en principe devrait être le plus riche, le plus puissant, devrait être l'Espagne et de façon plus minimale le Portugal, comme l’Espagne a la main mise sur le nouveau monde, mais ce n’est pas le cas. Cet afflux ne suscite pas un enrichissement de la population sauf quelques catégories car l'argent est utilisé pour acheter des produits à l'extérieur, on ne garde pas l'argent chez soi. Comme il sort du territoire il faut tout le temps en ramener, puisque les métaux sortent du territoire où l’on espérait pouvoir l’accumuler.

Cet afflux provoque une inflation, une hausse des prix partout en Europe. Les revenus ne suivent pas le rythme de la croissance des prix. Il y a un divorce entre le taux de croissance des salaires et le taux de croissance des prix. *Solutions* : l'économie politique va se braquer sur des sanctions de type Mercantiliste. L’idée c’est de développer et de protéger un maximum son industrie nationale, on essait de développer sur place tout ce que l’on devait auparavant obtenir de l’étranger. C’est une solution de type protectionniste qui permet de conserver le métal précieux chez soi. Cependant cette solution ne suffit pas et débouche sur des échecs.

1. Droits douaniers comme régulateur de l'économie et comme ressource nécessaire de l'Etat. Percevoir des droits à l'entrée et à la sortie des matières premières et des marchandises. C'est donc une ressource fiscale entre les mains de l'Etat et c'est aussi un instrument dans la guerre économique entre les différents pays. Si un pays a des droits de douanes importants à l’importation de manufacture étrangère, alors il est dans un état d’hostilité par rapport à l’autre Etat, il l’empêche de vendre ses produits égaux par la peseur des droits de douanes qu’il impose à l’importation. Et donc ce système est très rapidement intégré à la rivalité politique qui divise les nations européennes au 16, 17, 18ème siècle et encore beaucoup plus tard.
2. Monopoles et “marchés protégés” : on considère que la concurrence entre différents producteurs, qui apporterait des choses nouvelles, de nouveaux produits, est dangereuse et qu’ils vont s’autodétruire. => établissement de monopoles dans le domaine de la production de manufacture, dans le commerce international, création de grandes compagnies (ex : compagnies des Indes) pour lesquelles il n’y aura plus de concurrence à l’intérieur du pays. Coté négatif : augmentation des prix puisque ils n’ont pas de concurrence, ils sont maîtres de leur prix. Des voix s'expriment pour dire qu’il faut abolir les monopoles commerciaux et de production, permettre la concurrence à l'intérieure même de l'état car elle va mener une diminution des prix à l’avantage des consommateurs.

--> Au 18e, ce savoir économique devient une discipline en soi et on passe de l’économie du prince à une économie de la nation (des nations).

Avec Adam Smith (1776) on va voir se constituer une science économique autonome, une discipline à part entière qui ne dépendrais plus de la religion, du droit ou de la philosophie morale. A partir du moment où l’histoire sera considéré comme l’histoire des peuples, des mœurs, des faits sociaux et de l'économie, elle peut s’ouvrir à l’économie et à sa conception du moment et donc il y a une possibilité de rencontre!

Mais ça ne veut pas dire que cette rencontre va donner des résultats harmonieux, parce que, si l’histoire est une connaissance globale pour laquelle il n’y a pas de domaine réservé, toute chose qui se passe dans l’humanité devient l’histoire -> son bagage est infini, il n’y a pas de domaine qui lui échappe.

D’un autre côté la science économique tout au long du 19e va sans cesse se dilater (science économique “dilatée”) c’est-à-dire que pratiquement tous les phénomènes sociaux pourront être analysés en termes de coûts-bénéfices. Et donc elle occupe de plus en plus une place dominante dans le savoir. Si on part du postulat que c’est l’économie en général qui détermine le comportement des nations et de ses individus, alors il serrait inutile de faire encore de l’histoire, puisque la science économique aura tout prévu et sera capable de tous analyser selon ses schémas conceptuels. C’est une dilatation qui provoque un effet de domination dans les sciences humaines en général.

La science économique devient une science générale, ce savoir va devenir professionnel, on ne peut plus s'improviser économiste, c'est le fait d'experts qui vont construire en quelque sorte un savoir de plus en plus fermé aux autres disciplines (professionnalisation de la connaissance économique). La science économique, dans la seconde moitié du 19e veut se fonder sur des certitudes scientifiques, mathématiques, quantitatives et donc de plus en plus la connaissance économique se base sur des modèles mathématique et statistique ce qui est le plus souvent difficile à assimiler par ceux qui viennent d'autres discipline. Cela entraine des dialogues de sourd car ils ne se comprennent plus, car ils ne trouvent plus suffisamment de terrain commun. Leur pratique scientifique s'est écartée au fil du temps, ce qui est en effet un des problèmes de l’histoire économique.

*Deuxième problème*, celui de la querelle des méthodes :

C’est un problème de divergence entre les méthodes économiques et celles de l’analyse historique va principalement se développer en Allemagne vers 1883-1884. Il y a deux camps qui vont entrer en conflit. Les deux porte-paroles sont d’un côté le principal historien allemand de l’époque, Gustave Schmoller, c’est lui qui dirigeait le courant d’histoire économique en Allemagne, extrêmement admiré dans le monde entier, LA référence majeure. De l’autre un économiste, Carl Menger, très compétent et moderne, qui est un des pères fondateurs du marginalisme. Deux têtes pensantes avec deux méthodes différentes :

* Du côté de *Schmoller*, selon lui on pourrait arriver à la constitution d’un savoir économique objectif, vérifiable en se fondant sur l’analyse, l’examen critique des sources historiques, en reconstruisant le passé avec de bonnes méthodes. On pourrait tirer de ces faits historiques une certaine logique et par là fonder l’idée d’une science économique exacte. L’histoire enseignerait la bonne méthode à suivre en économie => la méthode inductive (historique). On tire des faits que l’on examine, une théorie qui fonde progressivement une certitude objective.
* De l’autre côté, *Menger* considère que l’histoire n’offre jamais beaucoup de certitude, elle est une collection de faits contingent, fortuits, dans laquelle il n’y a pas de logique préalable. On ne peut pas à partir des faits historiques trouver des relations de cause à effet (méthode scientifique). Ce qu’il faut donc faire pour arriver à une certitude scientifique qui pourra servir l’histoire et être le fondement d’une bonne économie, c’est interroger l’histoire à partir de lois, de modèles abstraits. C’est donc à partir des concepts créés par la science économique que l’on va créer une intelligibilité de l’histoire et pas le contraire => la méthode déductible (économique). Elle part de lois, de concepts pour trouver une validation dans les faits empiriques qu’elle observe.

**LOIS, SYSTEMES, METHODES...**

L'histoire utilise maintenant toute une série de concept, de réflexion, des outils. Nous allons analyser les principaux qui permettent d'expliquer les événements historiques. Certains reviennent de manière dominante :

==> R. Malthus (1766-1834) “Essai sur le principe de population” 1798 : il va y mettre en avant un des problèmes les plus important de l’humanité et de son avenir économique. La base même de l’économie, c’est la population. Avant Malthus, ceux qui réfléchissaient à cette question de rapport entre économie et population partaient de l’idée que parmi les richesses principale du pays il y avait le nombre de la population. Ils étaient populationnistes. Ce n’était donc pas la quantité de métal précieux détenu par un pays qui mesurait sa richesse, mais bien sa quantité de population. Il n’y a de richesse que l’homme.

Le problème est qu'à partir du milieu du 18e en Europe occidentale on observe un nouveau phénomène : une *révolution démographique*  entre 1500 et 1750, il y a dans la plupart des pays une croissance démographique mais qui est très lente car périodiquement les conditions de vie (famine, sécheresse, épidémie, guerre...) provoquent une surmortalité qui décapite la croissance démographique => démographie en accordéon. Il y a même des pays qui connaissent des régressions comme l'Allemagne qui connait une décroissance démographique. Le niveau de croissance de l'Angleterre (d'où vient Malthus): la croissance démographique est continue et ne cesse d'augmenter, ce qui n’était encore jamais arrivé auparavant. Malthus est un des premier à remarquer le problème car la population en croissance va si ca continue avoir un déficit, un manque de ressource à exploiter et pour s’alimenter. La croissance démographique poussée à l'extrême risque dans un court laps de temps de tomber sur un manque de ressource de subsistance disponible. Pour lui, si il n'y a pas de frein à cette croissance, elle sera de type géométrique : 2 -> 4 -> 8 -> … et donc elle va gonfler de génération en génération. En revanche les ressources augmentent, elle, dans un même laps de temps, de façon arithmétiquement (1-> 2-> 3-> 4...). Ca pourrait crée une situation de catastrophe.

Il propose une *solution* : les anciens freins (épidémies, famines,…) étaient des freins destructeurs qui empêchaient ce problème ne fonctionne plus, il faut mettre l'accent sur des freins préventifs c’est-à-dire qui diminue ou restreignent la fécondation de la population. Limitation volontaire des naissances à l'intérieur des ménages (pas de contraception !). Ce sont les premières restrictions de la fécondité.

L’idée que l’on va tirer de Malthus c’est que pour comprendre les relations économiques entre les pays, il faut d’abord comprendre leur croissance démographique. A partir des comportements démographiques de chacun des pays on va mettre en avant les raisons du succès ou de l’échec de leur mode de vie économique. Cette analyse démographique est devenue un outil d’analyse indépendant.

==> Adam Smith (1723-1790) “Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations” 1776 : le vrai régulateur de l’économie des peuples c’est l’état de l'offre et de la demande. (ce mécanisme = main de Dieu) Cet équilibre sans cesse renouvelé entre l’offre et la demande, créerait une situation de marché seule capable de développer l'économie de la population. Si on porte atteinte à cet équilibre, on dérègle la machine et la situation dégénère. Il faut privilégier soit l'offre soit la demande comme phénomène décisif. Quel est le premier moteur du développement économique d’un pays ? est-ce que c’est la croissance de sa demande ou la croissance de son offre ? Dans un premier temps, l'élément décisif est constitué par l'offre  Jean Baptiste Say(1767 – 1832) “traité d'économie politique” 1803. Il va mettre ça sous une forme théorique. C’est un des premiers professeurs d’économie de l’enseignement supérieur en France, un des premiers à être reconnu comme économiste en tant que tel. J-B Say établit dans son ouvrage une loi (la loi de Say, loi de l'offre) qui est l'explication fondamentale de l'économie du pays. L'offre créée sa propre demande c’est-à-dire la création de bien, de produit engendre automatiquement la consommation, la nécessité d’acquérir des matières premières. Il faut entretenir de la main-d’œuvre, accumuler du capital qui à son tour va servir à nourrir de nouvelles activités. L'offre va créer un flux de revenu, ce flux va se transformer en demande  l'offre crée la demande. Les pays les plus dynamiques sont les pays les plus innovants dans le domaine de l’offre.

*L'avancée technologique* est fondamentale. Les pays qui progressent le plus vite dans les techniques créent une offre sans cesse renouvelée et par cela engendre une demande sans cesse croissante. C’est le *cercle vertueux* de l’économie politique classique.

Conséquence : si l'offre crée sa propre demande et que l'avancée technologique est importante, on pourra dresser un tableau comparatif, historique de l'économie des différents pays. Cette idée sera dominante jusqu'au milieu du XXe siècle. Mais, il se passe que périodiquement, l'offre sans cesse croissante ne trouve plus de demande suffisante, la demande ne suit pas automatiquement l’offre excédentaire. Depuis le début du XXIe il y a à répétition des crises de surproduction qui va entrainer la ruine des producteurs. Ces crises périodiques ne perturbe pas J-B Say, pour lui se sont des crises passagères, des crises commerciales, une crise générale ne peut pas exister. Ces crises pour lui sont bénéfiques car elles débarrassent le marché des plus faibles. Le problème est qu'à partir des années 1920, une des plus grandes économies mondiale, celle des Etats-Unis et d’autres économies européenne connaissent une période de crise prolongée, l'offre ne se reconstitue pas et donc les doutes que l'on avait sur la loi de J-B Say deviennent dominants. On ne croit plus aux vertus exclusives de l’offre, elle ne se reconstitue pas d’elle-même. Ces crises peuvent détruire l'appareil économique et on met aussi en doute l'idée de J-B Say que l'offre crée la demande.

==>John Meynard Keynes (1883-1946) “théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie” 1936 : l'ancienne économie classique n'es plus valide, ces concepts sont dépassés. Privilégié les mécanismes de la demande devient essentiel. L’essentiel du développement économique est due l’existence d’une demande solvable. C’est ça qui crée l’offre, pas le contraire. Cela va susciter un questionnement sur l'histoire économique.

18-02-2011

Il y a d’autres outils qui peuvent être utilisés, notamment la loi des rendements décroissants dont on peut en retrouver l’origine dans les écrits de :

==> A.R.J Turgot (1727-1781) “Observation sur le mémoire de M. De Saint-Péravy” 1768 : Concerne l'économie rurale qui est le secteur dominant à son époque. Il dit que pour augmenter le rendement de la terre, il convient de faire des investissements sous forme de travail (plus de travailleurs, travailler plus intensivement,...) investissement en machine (on perfectionne l’outillage, ..) pour augmenter le rendement du sol cultivé et aussi possible grâce à l'investissement en fertilisant pour la terre. Tous ces investissements permettent lorsqu'on les applique pour une première fois d'augmenter le rendement, même le décupler à l’hectare et l'investissement est donc largement récompensé par le rendement supplémentaire que l’on a obtenu. On pense qu'il suffit donc de faire comme ça, plus on investira et plus on aura de rendement et plus on sera récompensé. Mais ça ne fonctionne pas comme ça car on observe qu'en augmentant les investissements, au bout d'un certain temps le rendement va stagner, le retour qu’on attend de l’investissement n'est plus suffisant. A un certain palier, le rendement décroit. On l'observe d'abord dans le domaine agricole. Au XIX, des économistes comme David Ricardo vont élargir cette théorie et l’appliquer au domaine industriel (charbon = combustible par excellence), on observe encore que l'investissement au début fourni un rendement croissant mais plus on exploite le charbon plus on doit aller profondément donc pour continuer d'exploiter le charbon il faut augmenter sans cesse l'investissement. Il arrive alors un moment où le rendement est décroissant, où l’investissement nécessaire ne permet plus d’avoir un retour suffisant en quantité et en bénéfice. Cette théorie sera généralisée à l'ensemble des domaines industriels. Cette décroissance s'observe partout au bout d’un certain temps. En fait, ce qui fait le dynamisme des sociétés nouvelles industrielles, c’est leur capacité à repousser sans cesse le plus loin possible le point au-delà duquel le rendement devient décroissant. Le truc c'est de trouver des moyens, des systèmes techniques qui permettent de repousser le point de décroissance. On privilégie donc l'étude de toutes les formes d’organisations, toutes les formes nouvelles d'investissement qui permettent la croissance du rendement.

==> Ernst Engel(1821-1896) : statisticien allemand. A l'époque, dans tous les pays qui sont en train de s’industrialiser, il y a une grande inquiétude sociale de paupérisation d’une partie importante de la population, en particulier la partie qui sert aux nouvelles industries. On s'intéresse aux causes. C'est le manque de prévoyance des classes moyenne dans la constitution d'épargne qui est la principale cause.  pauvreté > défaut d’épargne > manque de prévoyance. Cette analyse moralisante va être contredite par des études plus sérieuses lancées par notamment un statisticien belge, Adolphe Quetelet. Il fait des études sur les budgets ouvriers, c’est-à-dire qu’il essaye de collecter, de noter les revenus et les dépenses des ménages ouvriers de l'époque. Engel poursuit dans cette voie en faisant de vaste enquête et en se servant de celles des autres aussi, il ne se contente pas uniquement des siennes. Il accumule des données de type quantitatif sur l’évolution des budgets ouvriers. L’observation qu’il va en tirer c’est une série de lois (les lois d'Engel). On en privilégie une qui montre que la plus grande partie (65-75%) du budget des ménages est nécessairement consacrée à la satisfaction des besoins alimentaires, aux besoins primaires de survie de la famille. Et avec les 30% restant, il est impossible de constituer une épargne puisqu’il y a aussi d’autres besoins à satisfaire. Donc la cause n’est pas morale, il n’y a pas d’imprévoyance qui expliquerait la pauvreté, elle serait du à la structure même des budgets, des revenus qui sont caler par l’importance de la satisfaction des besoins alimentaires.

Cependant Engel montre *l'évolution* possible de cela, il indique que si on augmente les revenus de ces ménages, dans un premier temps les ménages vont consacrer encore plus de budget à la satisfaction des besoins alimentaires. Ils vont récupérer les manques, ils vont acheter plus d'aliment et de meilleure qualité et donc plus cher, ils compensent la situation antérieure en améliorant leur situation alimentaire. Cette période est relativement courte car les dépenses alimentaires ne sont pas élastique à l’infini (au bout d'un moment, on a plus faim). L'élasticité devient minime car il n’y a plus matière à dépenser plus (sauf si on mange nuit et jour, si on fait des stocks incroyable de nourriture).

 Lorsque les revenus continuent à augmenter, on observe une décroissance en proportion du revenu obtenu, de la dépense consacrée au besoin alimentaire. Plus on gagne, moins on dépense en proportion du salaire obtenu pour les dépenses alimentaires.

Résultat : l’idée c’est que le mécanisme de l’évolution des revenus et l’évolution des modes de consommation qui expliquent l’évolution des sociétés depuis 1 ou 2 siècles et qui permet de différencier aussi les situations dans les différents pays en fonction des revenus et des modes de consommation qui s’introduisent, qui se développent dans chacune de ces sociétés.

On va s’emparer et amplifier cette observation d'Engel =>loi de la consommation.

Dans les années 1960 : obsession de l’étude de ce type de phénomène. Qu’est ce que c’est que les modes de consommation ? On va commencer par étudier dans l’histoire quelle a été l’évolution de la consommation alimentaire des populations.

Le premier événement, c’est d’éviter la famine. Donc la première question brutale qui se pose, c’est comment introduire des aliments et développer une alimentation suffisante pour nourrir le plus grand nombre (il ne faut pas oublier la révolution démographique qui a lieu au même moment)  Le but à atteindre est d'assurer la satiété pour la plus grande partie de la population. Des sociétés vont innover dans ce but (ex **:** culture de la pomme de terre). *Première révolution* qui commence dans les assiettes. Pourtant, on demeure figé dans une base alimentaire céréalienne (le blé – pain). On va voir dans plusieurs pays, une obsession du développement des cultures céréaliennes, du blé.

=> Premier type de révolution : la révolution basique du blé de la pomme de terre et d’autres aliments de base.

La consommation unique de blé et de pomme de terre peut donner un sentiment de satiété (de non-faim) mais ne suffit pas à remplir toutes les fonctions nécessaires de la nutrition.

On va donc chercher à introduire des denrées différentes dans les assiettes et pour ça il y a 2 révolutions importantes : *la révolution de la conserve et révolution du froid (frigo)*. On met au point la possibilité de garder des ressources qui autrement devait être consommées immédiatement, ce qui permet aussi de conserver des stocks alimentaires variés (légumes, viandes,...).

La révolution du froid, le frigo, qui permette de conserver des aliments, en particulier de la viande, longtemps alors qu’auparavant, les ressources en viande était précaire par manque de possibilité de les stocker, de les conserver et surtout de les déplacer. Désormais avec les frigos, les wagons frigorifiques, les bateaux frigos, on est capable de transporter des aliments de pays éloignés comme Etats-Unis ou Argentine, en Europe.

=>révolution de la conserve et du froid

Cette révolution alimentaire n’est toujours pas finie, c’est une histoire qui n’arrête pas d’évoluer. Entre la situation alimentaire du 19ème et celle de nos jours, on observe quelque constante, c’est l'incorporation de plus en plus grande dans l’alimentation de sucre et donc de calories. Il y en a partout, trop ! Mais cela correspond semble-t-il à un besoin quasi physiologique qui pousse à une consommation sans cesse croissante d’aliments basés sur beaucoup de sucre y compris dans les boissons.

=> nouvelle petite révolution, mais à plus long terme, c’est la modification des habitudes alimentaires, la consommation croissante de viande avec toutes les modifications dans l’économie rurale et l’économie en général que provoque la satisfaction de ces besoins.

Léger retour en arrière, la loi d’Hengel a donc nourrit tant l’économie, la pensée économique que la pensée sociologique. C’est ainsi que dans l’entre deux guerre le sociologue français Maurice Halbwachs a fait une étude de synthèse sur l’évolution des besoins et donc aussi des budgets dans les classes ouvrières en général en Europe. A cette fin il a utilisé les statistiques disponibles, celle de 1853, de 1891 et de 1929, celle de 53 c’est une des premières enquêtes à ce sujet là faites chez nous en Belgique et il en dresse le tableau. Voyons les chiffres à parti des échantillons de ses trois dates qui s’échelonnent donc sur presque un siècle. Si nous regardons la situation au milieu du XIX, les dépenses alimentaires représente 64% du budget. L’évolution jusqu’en 1929 montre qu’il y a une décroissance en proportion de dépenses alimentaires mais elle reste encore supérieur à la moitié du budget disponible dans les classes ouvrières. Cela veut donc dire qu’il reste peu de place pour la satisfaction d’autres besoins, besoins qui sont sans cesse croissant, en particulier les besoins en matière d’habillement. Il y une croissance mais nous observons qu’elle reste faible, nécessairement faible vu la structuration de la composition des dépenses. Ce qui évolue le plus c’est par exemple des dépenses liées aux besoins intellectuels et moraux, c’est-à-dire des besoins liés à l’information, on achète un journal quotidien, ceux qui sont liés aussi à l’éducation (les frais d’école), qui commence à s’introduire et à occuper une part un peu plus importante du budget des classes laborieuses. Mais nous observerons que ce n’est pas une révolution brutale, on ne peut pas dire qu’il y ait un renversement rapide de la situation. On va commencer à observer des modifications plus rapides dans les %, c’est-à-dire dans les revenus. Pratiquement, en Europe occidentale et aux Etats-Unis, au sortir de la 2ème guerre mondiale, là il y des modifications vraiment importantes qui font que de nos jours, les revenus, quand on prend les revenus moyens, nous en sommes arrivé à 12 et des poussières de % de dépenses alimentaires. Nous étions donc au départ à plus de 60% alors que la moyenne actuelle se situe autour de 12% pour la satisfaction des besoins alimentaires. Ca veut donc dire, qu’une part sans cesse croissante est allée vers la consommation de biens manufacturé, ce qui est une révolution dans les ménages mais aussi une révolution pour l’industrie. Plus on consomme de bien manufacturés plus des secteurs industriels peuvent se développer sur cette base là. Tandis qu’auparavant, il y a un blocage puisqu’il n’y a pas assez de revenu disponible pour cela. c’est la première règle que l’on peut observer.

(Tableau : Les dépenses ménagères en Belgique. % de la dépense totale. Maurice Halbwachs, “l'évolution des besoins dans les classes ouvrières, Paris, 1933)

Consommations alimentaire et leurs révolution depuis la pomme de terre, les céréales, aliments de bases, jusque, à l’heure actuelle, le fast food généralisé. Mais ce n’est pas tout, d’autres éléments interviennent dans la modification constante des consommations populaires.

-->La consommation de plus en plus grande de produit manufacturé. Au départ, seules les classes les plus favorisées dotées d’un revenu élevé peuvent consommer en permanence des biens manufacturés qui sont couteux et rares. A la faveur de la première révolution industrielle, fin 18e, commence à apparaître une consommation plus grande de produit textiles. La garde robes dans des couches de plus en plus larges de la population va se diversifier, les types d’habillement vont se modifier, mais surtout on va renouveler le vêtement plus souvent. C’est dû en particulier à l’introduction des cotonnades, des vêtements en coton qui sont moins cher et qui se substituent de plus en plus aux vêtements de laine et de lin, qui étaient plus couteux mais plus durable. Le coton s’use plus vite, on doit donc renouveler plus vite ce type de consommation. Au 19e, on observe un phénomène nouveau apparaît c’est l’ampleur de la mode qui incite le renouvellement permanent de la consommation.

Sociologiquement c’est assez simple : elle affecte d'abord les couches les plus favorisées qui sont à la pointe de la nouveauté, qui cherchent des nouveaux produits pour maintenir leur distinction sociale. Les couches qui sont immédiatement inférieures à ses couches privilégiées vont essayer d’imiter, c’est la loi d’imitation et bien souvent ils vont chercher non pas les mêmes produits qui sont trop couteux, trop raffinés, ils vont chercher ce qu’on appelle des erzats, des produits de substitutions qui ressemble, qui s’inspire des modes vestimentaires des classes supérieures, qui ont l’air d’être la même chose sauf qu’ils n’ont pas la même qualité. Mais progressivement cela introduit des nouveautés, des industries nouvelles qui seront désormais destiné à satisfaire la consommation de masse, la consommation populaire de biens textiles destiné essentiellement aux vêtements. C’est l’imitation du luxe qui renouvelle en quelque sorte le panier de consommation des ménagères, c’est-à-dire des familles en général. Quand on voit la situation au 18e, on peut dire que la majorité des produits manufacturés ont comme caractéristique d’être des biens à consommation lente. Lorsqu’on produit une armoire, un vêtement, c’est fait pour durer 1 ou 2 générations, plus on avance dans le temps plus on observe que on tente de limiter la période de vie de ces biens de consommation, on change de meubles et parfois plusieurs fois dans sa vie alors qu’au 19e c’est encore exclut, on hérite de ses meubles. Il y a une consommation limité de toute une série de biens qui maintenant sont entrés dans le processus de production et de consommation. Ce phénomène va être encore accélérer par toute une série de nouveautés qui explosent à la fin du 19e. Quel sont ces nouveautés importantes ?

- C’est d’abord la généralisation de la publicité*.* Bien sûr il existe déjà de la publicité bien avant, ce n’est pas dans l’absolu une nouveauté, mais désormais elle va s’axer sur la création d’une demande. On va proposer, mettre en avant, rendre attirant des biens jusqu’alors inconnu dans la population en général. Alors que quelques décennies auparavant on était déjà bien satisfait quand on pouvait obtenir ce qui était déjà connu. La publicité toujours renouvelée devient un incitant permanent à la consommation.

* Deuxième élément qui va se répandre, c’est la modification des conditions de vente. En bref il s’agit de l’introduction dans le commerce de consommation populaire, des mécanismes de vente à tempérament et à crédit. Là encore ce n’est pas une nouveauté absolue, on achetait déjà à crédit auparavant, mais à crédit des biens durables, des biens qui étaient destinés à une consommation lente et longue. Désormais en offrant des facilités notamment de payement à tempérament, en payant par tranche, on accélère, on permet aux gens qui n’ont pas le budget suffisant pour quelque chose de l’acquérir quand même en reportant le payement vers l’avant. Là encore ces mécanismes de commercialisation sont neufs, en tout cas pour ce qui concerne de biens périssables dans la consommation générale.

La grande révolution au 19e dans la consommation, c’est une complète transformation des modes de distribution des produits.

--> Traditionnellement, dans le monde urbain, puisque c’est là que se trouve les produits manufacturés, le régime le plus développé c’est celui de la boutique-atelier. C’est-à-dire que les lieux de productions et de ventes ne sont pas ou très rarement distincts (c’est le cordonnier qui fait la chaussure, il la vend à l’endroit où il l’a fabrique >< si on va maintenant acheter des chaussures, ce n’est pas là qu’on la fabrique) Il y a une coupure de plus en plus radicale entre production et commercialisation du produit. Au 19e s, on voit se développer des systèmes de commercialisation de produits par des boutiques qui ne produisent plus elle-même leurs marchandises, qui vendent plusieurs types de produits en un même lieu, c’est le tout petit magasin, c’est la boutique qui vend de tout (pantoufles, saucisses, tout dans un même endroit) mais en petite quantité, sans stock, à la pièce. Le régime boutiquier. Ce système de la boutique qui va se répandre, qui assure une plus grande profusion de biens disponibles, ce système n’est pas le seul.

--> Déjà avant la révolution industrielle les biens manufacturés vont se répandre dans les campagnes par le système du commerce ambulant, le commerce de colportage. C’est en quelque sorte la marchandise qui va au consommateur, marchandises qui est inaccessible dans d’autres circonstances aux populations rurales. Ce commerce ambulant continue à être important tant que les voies de communication sont difficiles ou trop couteuse. C’est dans la seconde moitié du 18e que l’on va voir le colportage diminuer, pas disparaître, grâce à l’extension des réseaux ferroviaires, des réseaux de tramways et d’autres, qui vont permettre une plus grande mobilité des populations éloignées de la ville vers les centres urbains.

--> Troisième type de distribution de produits qui existent depuis très longtemps, se sont les marchés public, les grands marchés alimentaires (marché aux fruits, aux légumes, aux poissons,...) qui sont des marchés spécialisé par produit qui se font d'abord en plein air de manière périodique mais très rapidement certains deviennent couvert et permanent. Ce sont par exemple les marchés aux viandes, aux poissons, qui sont ouvert quasi en permanence et où le consommateur a le choix entre différents produits et auprès de différents vendeurs. C’est marchés sont encore de taille restreinte, même un tout grand marché public de la fin du Moyen-âge ou de la fin du 18e reste encore de taille réduite, même si déjà grand pour l’époque. Et c’est une seule gamme de produit qu’on y trouve. Le boutiquier tire son revenu de la vente directe, il craint le crédit, les mauvais payeurs, il ne fait pas de stock, c’est donc une consommation à courte échelle. Le colportage reste un mode important en particulier pour les populations rurales même s’il en reste encore parfois dans les villes également. Dans certains pays ça s’est sophistiqué, on s’est adapté aux nouveaux moyens de communications et donc il reste encore des modes de distribution de ce type là.

Qu’est ce qui va apparaître au XIX qui va bouleverser progressivement la consommation dans les couches de la population les plus larges ?

**Premier phénomène** qui apparaît dès les années 1820-30 dans les villes, c’est la création de galeries commerçantes**,** des galeries ouvertes qui rassemblent les unes à côté des autres des commerces différents. Généralement des commerces destinés à la population aisée. Une des premières galeries commerçantes couvertes où le passant peut voir différentes choses, c’est la galerie Burlington (?) à Londres. Mais cela reste limité à une consommation élitaire, c’étaient des boutiques de luxe et le sont encore actuellement. Cependant plus on avance dans le siècle, ce système de galerie va prendre plus d’ampleur, les galeries seront plus grandes. Progressivement dans les grandes villes, dans les capitales on va créer de grandes galeries. Par exemple chez nous : la galerie royale St Hubert qui est un réaménagement d’une partie importante de la ville, tout un quartier qui est réaménager et qui offre selon la devise qui se trouve au fronton : “Omnibus Omnia” de tout pour tous. Donc l’idée c’est de s’adresser à un public qui reste encore un public privilégié, mais un public déjà plus large, la classe moyenne, en offrant un choix de boutiques beaucoup plus diversifié. On va multiplier les galeries commerçantes un peu partout, à Bruxelles, Paris, Londres, …

**Deuxième phénomène** c’est la révolution des grands marchés. Il existait depuis le Moyen-âge des marchés publiques couvert pour les produits alimentaires, mais ce qu’on va observer dans les grandes villes du XIX qui sont des villes dont la croissance de population est énorme, on va parvenir à partir de 1850 à créer d’énorme marchés couverts appelés “les halls” qui sont principalement destiné au commerce alimentaire. C’est l’image même de ce qu’on a appelé, que Emile Zola a appelé le ventre de Paris qui vont concentré et redistribué dans les boutiques des produits alimentaires en grande quantité, dans des endroits qui deviennent vraiment de toute grande taille. A Paris c’était le cas des halls de Balthar qui ont été détruites. C’est construction ont été possibles grâce à deux autres révolutions qui sont la métallurgie, on peut faire des structure portante en fer, en fonte, et l’autre c’est la verrerie, on peut faire des halls couvertes, complètement couvertes par des toitures transparentes de verres.

**Troisième révolution** : qui se déclenche aussi à partir des années 1850, les grands magasins. Les historiens se dispute pour savoir à partir de quand on peut parler d’un vrai grand magasin. Ça varie, on peut dire qu’il y a déjà des magasins de grande taille dès les années 1830, ce sont en fait des boutiques qui ont grossies, d’autres disent que la vraie rupture a lieu dans les années 1850 et en particulier à Paris, parce que c’est là que ce développe le magasin qu’on appelle le bon marché qui sont au départ plusieurs bâtiments qu’on va réunir les uns aux autres et où on va introduire un nouveau mode de vente et de distribution des produits.

Dans ces complexes, les grands magasins, il y a des comptoirs de vente, on entre et on peut acheter des produits spécialisé à chaque comptoir, on peut s'y promener, observer et ne pas être obligé d’acheter. On peut se promener et acheter différents types à des comptoirs différents. Ce mode là va se développer car il offre au public des villes la possibilité de trouver concentrer dans un même espace des nouveautés. La nouveauté, facteur accélérateur de la consommation, peut s’exprimer mieux dans ces surfaces de grands magasins que dans celle d’une boutique, c’est plus favorable comme contexte. Le bon marché va devenir le modèle par excellence qui va se répandre dans toutes les grandes villes à partir du milieu XIX. La fondatrice madame Bousicour est considérée comme la grande personne qui a modifié le régime de la distribution de masse. Ces magasins ne vont pas cesser de croître jusque l'entre deux guerres, après il y aura d’autres phénomènes qui entraineront sa quasi disparition. Mais jusque dans les années 30-50 ce mode satisfait la demande d'une population urbaine dont les revenus se sont élevés et qui souhaitent avoir le choix dans une grande surface de différents types de produits. La taille de ces grands magasins urbains ne cesse de croître.

Ces magasins étaient hyper attractifs et vont d’ailleurs capter une partie de leur clientèle avec **une autre petite révolution**, c’est la communication. Explication : au départ pour acheter il faut être physiquement présent, ce que ces magasins vont faire c’est introduire la vente par correspondance, la vente par catalogue. Ce système de vente par catalogue va connaître un grand succès parce que dans les petites villes et parfois même à la campagne, on peut choisir sur catalogue, les produits qui se vendent dans les magasins réputés et se faire livrer les produits par des livraisons postales ou par chemin de fer. La diffusion du réseau postal, la diffusion par les réseaux de chemin de fer permet d’englober dans la consommation des nouveautés, un public qui auparavant y échappait quasi totalement.

Ces grands magasins vont introduire aussi des modes de consommation de distribution qui de nos jours sont devenus très courant. Le grand système qui permet d’accélérer la vente à certain moment de l’année : *les soldes*, une invention du régime des grands magasins. Les boutiques ne le connaissaient pas et ne pouvaient pas, n’ayant pas de stock, ce permettre ce type de vente.

Deuxième système qui existe déjà pendant la seconde moitié du 19e, *c’est la vente particulière à certaines périodes de l’année de marchandise particulière*. Exemple : la semaine du blanc : c’est une semaine où l’on accroit l’offre de produit de lingerie et pendant une semaine on offre en plus que d’habitude ce type-là de produit. Ça se fait encore même si la mode a un peu diminué, mais à l’époque cela avait un énorme succès.

*Troisième nouveauté*, le magasin va essayer de capter le consommateur complet, dans tous ses besoins de consommation, on peut acheter tous ce qui est nécessaire. On peut même s’y habiller des pieds à la tête, on peut s’y faire faire un costume : on donne ses mesures et c’est le magasin qui s’occupe de faire le costume qu’on lui commande, alors qu’auparavant ça se faisait uniquement à la pièce, tête par tête, par un tailleur particulier. La vente par correspondance va développer dans ces grands magasins toute une administration : le courrier, l’expédition des catalogues, la réception et l’envoi des marchandises. Pour attirer le client, le challenge, c’est magasins vont miser systématiquement sur la nouveauté, sur des choses qui attirent. Parmi ces nouveautés il y a, à partir des années 1870-80, l’introduction de l’éclairage électrique, il y a aussi la concentration d’une main-d’œuvre, ça devient une véritable profession, main-d’œuvre faite de vendeuses, de demoiselle de magasin qui sont à la fois vendeuses et caissière, chaque comptoir ayant sa caisse. Beaucoup d’autres ont copié ce model-là.

Ce système de grand magasin ne va cesser de s’étendre et va multiplier le nombre de ses départements. Au départ le produit phare, le produit le plus important qui attire la clientèle, ce sont les produits textiles parce que ça attire généralement une clientèle féminine urbaine. Mais plus on avance dans le temps, plus on va multiplier les départements, en ce compris la cuisine. On va créer des restaurants à l’intérieur de ces grandes machines à consommer que sont les grands magasins. Cette expansion dans le tissu urbain va provoquer des conflits en particulier avec les boutiquiers, avec les petits commerçant (ex : dans Au bonheur des dames de Emile Zola, c’est le scénario classique, la ruine inévitable du petit commerce à la périphérie de l’installation de ces grands magasins. Certains cependant vont maintenir une certaine aura par l’hyperconsommation de luxe qu’elle suppose et celui qui est resté le plus fameux, quoiqu’il n’est pas en si bonne santé que ça, c’est Harrods à Londres dont la devise est "omnia omnibus ubique" : de tout pour tous de partout. Et de fait c’est le grand magasin de l’empire britannique. On trouve tous les produits anglais de luxe mais aussi ceux amener par l’empire britannique.

En Belgique, le système français du bon marché, de l’innovation va se répandre à partir des années 1860-70, sur le modèle français. Parmi les grands magasins de ce type-là, était celui installé à la rue Neuve intitulé Innovation qui n’existe plus puisqu’il a brûlé en 1967, mais qui pour son temps était à l’avant-garde du système de distribution et d’architecture commerciale parce que c’est un bâtiment crée par Victor Horta, un bâtiment de verre et de fonte, c’était un joyau d’art nouveau. Il y en a partout dans le monde, certains font même des fusions entre les systèmes des grands magasins et des galeries. Le magasin le plus connu se trouve sur la place rouge à Moscou, c’est le Goum , qui est un ensemble de galeries connectant des grands magasins entre eux.

25-02-2011

La loi de la consommation est une dérivation, extension à partir des lois d'Engel (qui avait mis en avant le fait que l'augmentation des revenus des pop pauvres avait comme conséquence à long terme une diminution en % des dépenses liées à l'alimentaire et par conséquent une augmentation des volumes des dépenses pour les biens manufacturés et donc si il y a plus de revenu disponible pour les biens manufacturés, c'est là le moteur qui ouvre des nouveauté dans le domaine industriel, à des investissements dans des secteurs qui ne pouvaient pas se développer faute de consommation suffisante.)

Dans la loi d'Engel et donc dans son extension « la loi de consommation » interviennent divers facteurs : des facteurs de mimétisme social =>la consommation tend à s'étendre à mesure que les couches inférieures puissent copier la consommation des couches supérieures qui est une loi sociologique bien connue mais aussi d'autres évènements comme la grande modification dans les modes de distribution des biens alimentaires mais aussi tous les autres biens nécessaire. On a vu qu'on était passé d'un système de distribution très éclaté avec des boutique sans stock c'est donc un mode de distribution extrêmement parcellisé et très faible en quantité. On a vu aussi que la distribution dans les zones écartés on recourait encore à des systèmes de colportage ce qui coutait cher mais permettait de distribuer des biens manufacturés à des zone reculées. On a vu également que dans la distribution des villes, on avait développé les systèmes des grands marchés publiques qui permet aux petits détaillant de s'approvisionner en gros à l'intérieure même de la ville. Ensuite dans les années 50, le développement des grands magasins où l'en vend de tout. Ces grands magasins vont innover pleins de domaines (vente par correspondance, pub,...) Ce sont des magasins des grandes villes où la clientèle est de classe moyenne supérieure. Ça va durer 1 siècle.

Nouvelle forme qui va se répandre à partir du dernier quart du 19e siècle, ce sont les succursales. La Belgique a même servi de modèle. A partir des année 1870-1880, la création de grand centre d'achat et de distribution (Delhaize) qui font venir des marchandises locales et coloniales qui seront concentré dans un grand centre où on les conditionnent et on les distribue dans des succursales qui sont des petits-grands magasin on y vend de tout sous la dépendance de la centrale. C'est une véritable industrie. Ces complexes centralisent les marchandises et sont près des vois fluviales et des voix ferroviaires qui leur permettent de les envoyer aux succursales. Ce système va se répandre car il correspond à un nouveau besoin, c'est la consommation dans les quartiers populaires et en particulier dans les grands faubourgs industriels. Ils sont très appréciés de la classe sociale moins privilégiée. On importe des marchandises dites coloniales qui ont un attrait à ces populations moins favorisées. Elles s'établissent un peu partout. Ce modèle dirigé par une centrale d'achat et de conditionnement va dans les année 1880 être très attractif, va servir de modèle pour les magasins coopératifs de distribution qui ont la particularité d'établir des magasins près de la population ouvrière et font en sorte que les acheteurs sont co-propriétaire de cette chaine de distribution c'est-à-dire que les acheteurs participent à la constitution du capital nécessaire des activités de la coopérative. Ils ne touchent pas des dividendes mais des ristournes en proportion de ses achats de l'année. Ce système sera très aimé des syndicats et partis socialiste. Ce modèle se répand comme les succursales mais avec un régime de propriété différent.

Toutes ces solutions coexiste en europe occidentale jusque dans les années 50, et puis un nouveau modèle se développe : les grandes surfaces (importation du système depuis l'Amérique). Il y a de tout, les clients se servent eux-même (ce qui n'était pas le cas dans les grands magasins) avec une multiplicité de produit, libre accès et on paie à la sortie. En Europe occidentale on imite d'abord ce modèle américain dans les villes. En Belgique ce premier magasin apparait à la Place Flagey fin 1957 à l'occasion de l'expo universelle de Bxl, ces magasins auront un grand succès par la nouveauté, le fait qu'on puisse toucher la marchandise. Tous les prix sont étiquetés, on ne marchande plus.

*Mais* il y a un problème, ces magasins connaissent un engorgement c'est-à-dire qu'on peut acheter beaucoup et il faut donc transporter tout ces biens alors que de nombreuses personnes habitent les périphéries => Ces populations commencent à être motorisés. On va donc créer dés les années 60, des grandes surfaces à l'extérieur des villes. On créé des parkings et attirer une clientèle qui achètera beaucoup. Le symbole par excellence est le cadi est inventé.

*Conséquence* : la plus grande partie des anciennes boutiques va péricliter, elles cèdent le pas devant cette consommation de masse. Première chute : Perte de vitesse des classes moyennes boutiquières. 2ième problème : les succursales ne parviennent pas à suivre les prix pratiqués dans les grandes surfaces périphériques et vont pour certaine se transformer en grande surface (Ex: delhaize qui a liquidé tous ses petits magasins pour les changer en grand magasin). Ceux qui paient le plus lourd sont les magasins coopératifs qui ne parviendront pas non plus à suivre et vont en très peu de temps disparaitre.

Ces grandes surfaces deviennent le mode de consommation principal de l'ensemble des ménages, ce qui va créer un ensemble de connaissance et de pratique qui va avoir pour but d'attirer le client (prix, mise en avant, promotion,...). “Il y a derrière le cadi une énorme main invisible”. Le producteur se soumet au prix du distributeur. Toutes sortes d'études sont faites pour attire, « obliger » le client à aller à certain endroit du magasin = *marketing appliqué*. Ce système a déjà connu de nombreuse transformation, il y a eu une course au gigantisme : les centres commerciaux où il y a des grandes surface et des magasins spécialisés à l'abri de l'extérieur, restaurant,... on peut y passer toute la journée. Ces centres commerciaux vont eux aussi se développer et donner le pas à ce qu'on appelle les villages commerciaux ou “outlet”. Ce sont des villages où il y a tout, des attractions, cinéma, restaurant, magasins, ... Ces villages se répandent.

==> David Ricardo (1772-1823) = l'économie de Ricardo début du 19e. La réflexion de Ricardo continue à influencer beaucoup d'étude d'histoire économique contemporaine. L'idée est que le développement économique doit se trouver d'abord dans l'extension du commerce international. On a souvent tiré argument de l'extension du commerce international anglais pour expliquer la révolution industrielle et les progrès technologique où l'Angleterre était en pointe pendant un siècle. C'est par ce commerce international que la production a été stimulé sans cesse dans le pays et que on a révolutionné les techniques en permanence plus vite qu'ailleurs que dans les autres pays qui n'avaient pas besoin de cette extension permanente du commerce international.

Ricardo met en avant *la loi des couts comparés* = sert à comprendre les mécanismes du commerce international.

Fondements : des pays distants ont intérêt à échanger entre eux des biens où leur avantages respectifs sont clairs. L'avantage est naturelle et absolus de part et autre.

Ricardo met en avant les avantages comparés. L'exemple qu'il prend est l'évolution du commerce entre l'Angleterre et le Portugal. Au départ le Portugal produit du textile et du porto et l'échange contre divers produits d'Angleterre. Ricardo montre que théoriquement il est comparativement avantageux que le Portugal ne poursuivent plus l'investissement du textile et se concentre sur la production de vin. PQ? Car avec le vin qu'elle vend en Angleterre, elle va pouvoir avoir plus de textile qu'elle ne pourrait en produire. N'insistons pas et allons vers là où l'avantage est le plus évident et en échange nous achèterons plus de chose où on est faible.

Seulement : 1) on voit rarement un pays indépendant accepter de sacrifier un secteur 2) cette loi ne fonctionne que si on établit dans le commerce international un système de libre échange. Il faut un système avec un minimum de droit de douanes => Problème : si un pays accepte d'ouvrir ses portes aux importations étrangères il condamne de ce fait le secteur concerné chez lui, pas de concurrence.

Ricardo exprime un raisonnement scientifique. (...)

Ce système de libre échange n'est pas naturelle, au bout d'un certain temps peu amené à l'inégalité de l'échange = Ex : la Belgique et le Congo : « au Congo ne développez pas, vendez nous des matières premières et en échange on vous fournit des tracteurs, ... » Au début, c'est bénéfique pour les deux. Mais à long terme, le Congo va y perdre car les biens manufacturés nouveaux sont de plus en plus cher par rapport au prix de la matière première. Ils sont condamnés à exploiter leurs ressources naturelles pour pouvoir continuer à s'enrichir.

==> Ferdinand Lassalle (1825-1864) = Socialiste allemand => il met en avant l'idée de « La loi d'airain des salaires » = loi inflexive qui s'impose même contre la volonté générale càd le pays qui aura lune progression (économique,...etc) plus forte sera le pays où le cout salariale sera en comparaison des autres le moins élevé. Il est donc nécessaire que l'on comprime un maximum le salaire au cout nécessaire pour la reproduction de la force du travail. Le salaire limité au cout de la reproduction de la force de travail, faire en sorte que les salaires soient collé le plus près possible du cout nécessaire à la reproduction de cette force de travail mais pas plus : aller au delà, casser cette loi c'est prendre un recul, se mettre en situation de désavantage par rapport aux autres pays où le cout salarial serait moindre. (= le salaire limité au cout de la reproduction de cette force, de ces travailleurs eux-mêmes)

Cette loi se heurte à des obstacles :

1) l'étendu du marché de travail = la population disponible à travailler, cette loi est donc lié aux fluctuations démographique du pays, il est nécessaire, pour maintenir en permanence un marché du travail important, à un certain moment de faire venir des travailleurs qui va nourrir le marché du travail et va maintenir un taux moyen de salaire peu élevé .

2) le niveau de salaire par rapport à la qualification que l'on demande de + en + aux travailleurs. Dans les pays qui se développent, la main d'oeuvre dont on a le plus besoin est celle qui coute le plus cher et c'est donc impossible dans ces secteurs qui permettent le renouvellement de maintenir à long terme des taux de salaire peu élevés.

Cette loi, même si elle est exagéré, reste un élément intéressant pour l'analyse, comparer des performance économique des pays en fonction des couts salariaux.

Elle a fait l'objet de critiques des économistes libéraux et aussi de Marx (qui est un new continent dans l'analyse économique). Depuis le « Capital » (1867 = livre 1) de Marx jusqu'à nos jours, il y a une énorme diversité d'interprétation parfois contradictoire. Ensuite, il y une imprégnation des modes de réflexion, modes d'analyse qui se retrouve dans des systèmes d'interprétation qui ne sont pas explicitement marxiste.

**==>** Karl Marx (1818-1883) : “Le Capital” “Critique de l'économie politique”

--> baisse tendancielle du taux de profit = la production économique varie selon le profit escompté, là ou il n'y a pas de profit à faire, on ne fait pas. On cherche les facteurs qui expliquent la croissance, le développement, c'est le coeur du problème. Il faut pour ça les ingrédients qui permettent la formation du profit. Il faut comprendre ce que constitue le capital.

Capital = L'ensemble des biens détenu par une personne, un pays qui vont servir à la reproduction des biens économique. Il n'y a pas une définition de « capital ». Si on prend celle proposé par Marx : établit au départ une distinction entre le capital constant et le capital variable.

Capital constant (C) = représente la somme des valeurs des moyens de production qui doit être constamment présent et peut être divisé en deux :le capital fixe (Cf) (= il dure : l'infrastructure, les machines, les bâtiments, ... La valeur de ces instruments ne se transfert dans les marchandises produites que lentement. Ce capital est insufisant. ) et le capital circulant (Cc) (= objets de travail : matière première sous toutes ses formes que l'on transforme dans le capital fixe. Cette matière première est transformée dans la matière produite, ce capital doit toujours être renouvelé)

=> Base nécessaire, indispensable à la constitution du capital producteur, *mais* on ne sait encore rien produire, le capital tout seul ne sait rien produire donc : => capitale variable(V) = ensemble de la valeur des forces de travail appliqué à la transformation du capital circulent et utilisé dans les établissements du capital fixe. Sans travail (distribué sous forme de salaire) il n'y a pas de production de marchandise.

Composition organique du capital (C/V) est la relation fluctuant entre la masse du capital fixe nécessaire et du capital variable utilisé. Ce ratio est évolutif, il ne reste pas fixe.

Sur cette base, où est le profit ? Il y a là une distinction. Dans le langage commun, profit = différence entre le prix auquel on a acheté et revendu le produit mais c'est en fait un bénéfice sur un acte commercial. Le « vrai » profit vient de la variable capital circulent et du capital variable : si on prend un processus de production et on met tout ses couts ensemble => Qu'est ce qui fait que au sortir de ce processus on a une valeur supérieure de celle de départ ? => Marx dit que ce qui créé ce sur-produit, ce profit en plus est tiré de laplus-value (S) (= le prix que l'on donne au capital variable disons les salaires fournit à la marchandise produite une valeur supérieur à ce qui est rétribué aux salariés ou encore le prix que l'on donne au travail donne aux produits une valeur supérieure. Cette marge d'exploitation du travail détermine le taux de profit du propriétaire du capital).

Cette plus-value (créé par le travail mais qui ne lui est pas rémunéré à la valeur de la marchandise produite) évolue en fonction du ratio de la composition organique du capital varie selon les pays et les secteurs pour comprendre l'évolution économique d'un pays, il faut déterminer l'évolution du taux de la plus-value càd essayer de déterminer le rapport entre le sur-travail (la plus-value) et le capital variable pour avoir le taux de la plus-value (s = S/V taux d'exploitation du travail).

Le taux de profit (P= S/C+V) est le rapport entre la plus-value et la somme du capital constant et variable.

En pratique, l'idée de base est qu'au cours du développement industriel du 19e, le taux de profit est dans un premier temps très élevé grâce à une plus-value importante, grâce à un sur-produit, sur-travail considérable dans les nouveaux secteurs économiques en d'autres mots, dans un premier temps avec un faible capital fixe, avec une sur-exploitation du travail (=salaire très bas), on réalise un taux de profit énorme mais ça ne dure pas, d'abord parce qu'il faut de + en + de capital et car le prix donné au travail va augmenter (la possibilité de créer de la plus-value sur ce travail va donc diminuer) et donc le taux de profit diminue = baisse tendanciel du taux de profit.

--> Si tout les secteurs économique connaissent cette même loi, on va à la catastrophe car il n'y a plus de production. Il faut comprendre comment on peut échapper à cette baisse tendanciel du taux de profit et il y en a beaucoup => contre-tendances :

1. jouer sur la variable salariale, la durée du temps de travail. Comment ? Maintenir une durée du temps de travail la plus longue possible à salaire inchangé (car on retarde la baisse du taux de plus-value), fin du 19e ça ne marche plus, donc :
2. on va jouer surles niveau de salaire càd limiter la moyenne des salaires dans certain secteur en important du travail moins cher dans les secteurs à forte consommation de main-d'œuvre (maintenant on les fait même à l'extérieur) dans le but de limiter la masse du capital variable nécessaire.
3. La mise en jachère de certain secteurs économique càd ne plus exploiter, investir dans des superficies cultivables, on maintient l'activité mais on investit plus rien tant qu'on parvient à faire un minimum de profit, on économise donc du capital. Dans le secteur industriel, on ne cesse pas un secteur du jour au lendemain mais on n'investit plus dans les machines, on ne transforme plus les bâtiments tant qu'on peut y faire un minimum de profit. On épargne dans les secteurs en déclin pour nourrir de nouvelles activités où le taux de profit est plus important.
4. L'impérialisme économique : Imposer des niveaux de prix faible pour toute une partie de la production qui se fait dans certains pays, c'est imposer dans des pays généralement colonisé des fournitures à très bon marché qui permet d'avoir un capital circulent à faible cout le plus longtemps possible. On joue sur l'obligation de fournir des matières première peu couteuse et l'obligation à ces pays d'acheter ces produits une foi fini. La limite est la rebellion des régions qui à un certain moment ne supporte plus cette présence coloniale.

11-03-2011

1. Transfert de charge du capital à l'Etat : lorsqu’un ou des secteurs qui réclament un capital important et qui sont en perte de vitesse, lorsque le profit que l’on peut y réaliser tend à décliner mais que en même temps on ne peut pas les abandonner car ils sont indispensable pour le reste de la machine économique en général, on aura tendance à transférer la charge de l'investissement en capital vers l’Etat. On abandonne tout ou partie du capital et de la gestion de ces secteurs entre les mains de l’Etat qui désormais fait les frais de l’entretien, de la maintenance de ces secteurs sans espoir de profit et même le plus souvent avec des pertes. Ex : secteur des chemins de fer qui au départ est un secteur très profitable mais qui au bout d'un certain temps perd son intérêt dès la fin du 19e siècle. Et donc on voit de plus en plus des sociétés ferroviaires, des lignes de chemins de fer qui seront reprises en tout ou en partie par l’Etat qui reprend à sa charge les frais de capitaux et de gestion qui restent indispensable à l’économie dans son ensemble.
2. Ententes, cartels : présent dès la seconde moitié du XIX dans toute une série de secteur industriel, on va essayer de contrebalancer la perte de profit par une politique de prix c’est-à-dire pour éviter que les prix ne dégringole, ne diminue trop vite ce qui menacerait la subsistance de chacune des entreprises, on commence une politique qu’on appelle politique d’entente, on fait des accords de gestion, politique entre différentes entreprises d’un même secteur pour déterminer ensemble les prix et ne pas se faire concurrence l’un par rapport à l’autre. On voit cela se manifester assez vite entre les groupes ferroviaires qui au début menaient une politique très agressive, concurrentielle les unes contre les autres, mais au bout d’un certain temps cette lutte commence à les menacer tous, ainsi que eux-mêmes. Par la suite, lorsque cette politique d’entente, qui est illégale, ne suffit plus, on en arrive à une véritable organisation de secteurs économique sous forme de cartels ceux ci se développent d'abord en Allemagne, la cartellisation des secteurs économiques y est forte. Là on s'entend *légalement* sur les prix et sur la coordination des ventes, on définit une politique commune : telle entreprise qui appartient à tel groupe s’occupe de tel marché, on se répartit ensemble les marchés de manière à ce qu’il n’y ait pas de concurrence possible entre les différents partisans de ce cartel. Ça peut même aller plus loin, on peut créer de véritable cartel intégré aux différentes sociétés, avec des capitaux et actionnaires différents, créer un comptoir commun de vente et se répartir ensuite les commandes, ils gèrent collectivement tout ce qui est en aval. Et le summum c’est un cartel qui peut aller jusqu’à déterminer ensemble les achats de matière première, ce qui amènera, si on parvient à aller jusque là : une entente sur les prix, les marchés, la vente en général, on peut en arriver à une politique de très grande intégration, de contrôle du secteur qui maintient artificiellement un taux de profit suffisant. C’est généralement les cartels qui vont pratiquer une politique de dumping c’est-à-dire on maintient à l'intérieur du marché qui est couvert par ce cartel des prix élevé mais comme on doit s’étendre ou périr, on pratique une politique de prix très bas à l'extérieur, on fait donc un sacrifice pour abattre la concurrence extérieure. Organiser le capital pour résister à la baisse de profit qui le menace. Cette politique de cartel maintient les entreprises autonomes, chaque membre du cartel peut quitter cette association, peut dénoncer les termes des accords conclu avec les autres entreprises, chaque capital de chaque entreprise reste distinct, il n’y a pas d’intégration des capitaux de l’ensemble de ces entreprises.
3. Le stade suivant qui apparaît assez vite c’est une politique de monopole, de concentration et de fusion qui va éliminer du marché les plus faibles et maintenir en existence les entreprises les plus fortes qui absorberont et détruiront les entreprises concurrentes plus faibles en intégrant cette fois-ci le capital.
4. Et enfin, une tendance qui est dénoncée dès le début du 20e par plusieurs économistes, c’est ce qu’on appelle la financiarisation du capital : il s’agit d’utiliser de plus en plus le capital qui était à destination industrielle, de production, de l’utiliser non plus pour des opérations productives mais pour des opérations financières qui ne passent pas par l’intermédiaire d’une production, d’une immobilisation de capital et par la nécessité d’engager des forces de travail. Le profit financier peut être plus élevé, plus intéressant que l’investissement dans des activités productives qui réclament trop de capital, trop de travail, trop de problèmes.

Voilà pour les contre-tendances, il y en a encore d’autres, mais celles-là ont toutes jouées dans la manière de construire du profit, de le maintenir ou d’éviter qu’à un certain moment il ne chute trop rapidement.

**ECONOMIE DU DROIT**

Prochain outils :

Economie du Droit**,** son porte parole le plus connu est l’américain Ronald Coase (1910-...) qui a obtenu le prix Nobel d’économie en 1991 pour son œuvre mais principalement pour 2 ouvrages :

1960 « The problem of social cost, journal of law and Economics »

1988 « The firm, the market and the law » il y fait une réelle synthèse de ses conceptions en matière de l’économie du droit.

Avec l’économie du droit on est au confluent entre l’analyse économique et l’analyse qui incorpore les débats juridiques, il n'y a pas d'économie sans droit ni de droit sans économie. Il y a des normes, des normes qui très vite définissent des comportements économiques. On va essayer de mesurer, de voir pourquoi certain code juridique apparaissent, comment ils évoluent. Le code juridique le plus important c’est celui qui va régler la question de la propriété : est-ce que la propriété est un droit absolu que le propriétaire a sur la chose qu’il possède ou pas ? Il y a plusieurs conceptions possibles et de nombreuses évolutions dans les codes juridiques qui ont été édicté sur les droits de propriété. Cette économie du droit, qui peut s’appliquer à tous les domaines, se focalise sur 3 domaines particuliers :

*1er question* : le problème des externalités négatives = toute activité économique ne peut être réalisé qu'avec des couts internes, il faut entretenir la machine de production, les services,... ce sont des coûts internes à l'entreprise sans aucun problème mais pratiquement toute activité économique engendre immédiatement des externalités, des effets qui dépassent le cadre ou le lieu de l’entreprise. Le cas le plus connu c’est la pollution industrielle, qui est un coût, une externalité négative qui le plus souvent n'est pas assumée par l'entreprise qui produit. Le coût de réparation, de dédommagement de ces externalités négatives est le plus souvent répercuté à l’extérieur, on ne le compte pas comme un coût de production, il n’intervient pas dans le coût de la production elle-même mais avec des limites : dés le début on se rend compte que certaines entreprises pourraient ainsi réalisé des profits remarquables mais scandaleux car ils détruiraient leur environnement et donc on a commencé à légiférer pour empêcher ce type de problème ou pour obliger celui qui provoque ces externalités extrêmes à dédommager, à réparer et même à prévenir et donc à mettre en place des structures de sécurité, à l’intérieur de l’entreprise, qui sont coûteuse mais qui désormais seront payer par l’entreprise elle-même qui ne seront pas à charge de l’extérieur.

*2e problème* : le problème des coûts de transaction= une entreprise n'est pas une petite île isolée, elle ne peut pas vivre sur elle-même et pour elle-même, elle a sans cesse à réaliser des transactions avec ses fournisseurs, avec ses intermédiaires, ses ouvriers, ses clients, ... il y a quantité de transactions qui doivent être menées et qui représente un coût. Le problème c’est comment régler ces couts, comment agencer les entreprises pour minimiser ses coûts de transaction. Plusieurs solutions :

La tendance au grossissement de l'entreprise : elle intègre tout, elle fait tout, elle contrôle tout elle-même. Depuis la matière première jusqu'au contact avec le client. Autrement dit cette tendance qui internalise les coûts de transaction puisqu’elle fait tout elle-même est nécessairement une tendance qui pousse au gigantisme. Au bout d'un certain temps cette tendance va elle-même provoquer des coûts de contrôle, de gestion, de bon fonctionnement de l'ensemble de ses énormes machines d’entreprise. Et donc à des degrés divers, on va modifier la manière de gérer ces coûts de transaction en *décentralisant* les entreprises, en accordant à chaque unité une autonomie, en sous-traitant quantité de secteur. Le but est de diminuer les coûts de transaction. Et c’est une tendance qui à l’heure actuelle semble être dominante pour toute une série d’entreprises qui fractionnent ainsi les services, les commandes, les fournisseurs, les contacts clients, … Chaque chose étant faites non plus d’une manière intégrée mais complètement décentralisée et moins coûteuse au départ.

*3e problème* : problème de la propriété industrielle, de la propriété intellectuelle = on en revient à la notion de droit de propriété, on peut être propriétaire d’un objet qu’on a conçu, acheté, mais la propriété sur une idée, sur une invention est-elle absolue ? est-elle notre seule et unique propriété absolue ? peut-on copier notre idée, l’utiliser et dans quelle condition ? a-t-on droit à un dédommagement si quelqu’un d’autre l’utilise à notre insu ?... Très vite ce problème de la propriété des inventions et puis de la propriété sur les œuvres intellectuelle deviendra un problème économique et juridique fondamental.

Pour illustrer ce propos on se focalise sur l’histoire de la pollution industrielle(externalité négatives -> les établissements dangereux, insalubres, incommodes):

Avant la révolution industrielle, avant le 18e, il n'y a pas de législation générale nationale sur le problème de pollution des effets négatifs des entreprises. Ça ne veut pas dire qu’il n’y a rien, en réalité les villes, depuis le Moyen-âge, édictent des règlements pour essayer de remédier à toute une série de nuisances (olfactive, sur la circulation de l’eau : rejet abusif de déchets qui se putréfient dans les cours d’eau, sur la rue). Ces règlementations varient d'une ville à l'autre, il n'y a rien de généralisé. Avec le développement des entreprises industrielles concentrées qui se mettent à utiliser des produits chimiques – la pollution ancienne est généralement de type organique, ce sont des produits qui peuvent provoquer beaucoup de nuisances mais qui ne s’incruste pas, qui sont avalés par la nature, avec les produits chimiques ce n’est pas pareil, la pollution risque de rester sur place, donc le degré de nuisance s’aggrave considérablement, ce ne sont plus des matières organiques qui pourrissent- et avec le développement aussi de l’utilisation de la machine à vapeur qui est un énorme progrès c’est désormais une énergie relativement bon marché qui donne son moteur à quantité de grandes entreprises, mais la contrepartie c’est l’utilisation de plus en plus massive du charbon et donc des émanations diverses et variées bien plus importantes dans les usines, les cheminées d’usine qui sont le symbole même de la pollution au 19e, et par des tas d’autres activités, les hauts-fourneaux, etc, qui ne rejettent pas que du carbone mais rejettent aussi quantité de sous-produits, de gaz volatiles nés lors de la combustion du minerai.

Très vite, dès la fin du 18e, on assiste à une multiplication de plainte contre les établissements nouveaux qui crée autour d’elle une nuisance importante. Quel sont les plaignants ? dans les villes se sont les riverains, à la campagne se sont aussi les riverains mais aussi les propriétaires agricoles, ils sont propriétaires mais n’exploitent pas nécessairement la terre, ils ont des fermiers pour ça, hors la présence d’un établissement industriel qui détériore la superficie qui se trouve autour d’elle fait baisser la valeur de la terre et donc il subisse un dommage à leur propriété à eux à cause de la proximité de ces établissement insalubres et incommodes.

Comment va-t-on réglementer ? La première véritable législation est mise en œuvre sous le Premier Empire, c'est un décret impérial de 1810 (France) qui va servir de modèle à quantité d’autres législations, beaucoup de pays soit étaient français à l’époque (la Belgique par ex donc c’était là loi chez nous aussi) ou bien vont s’inspirer de la législation française pour réglementer le problème des établissements insalubre. Il va diviser les degrés de nuisance en soumettant les établissements à des règlementations différenciées. 3 catégories au départ (après beaucoup plus) : la catégorie de ceux qui doivent être éloignés des habitations particulières c’est-à-dire que l’on va devoir trouver une autorité, c’est au niveau souvent de la province que lorsqu’on désire établir un établissement jugé incommode, on devra d’abord obtenir l’autorisation de l’installer, il y a un permis qui devra se faire au terme d’une enquête (de commodo-incommodo) et ensuite, si le permis est octroyé la détermination de tel ou tel lieu où elle peut se faire, c’est donc l’autorité politique qui s’occupe de ces établissement là / deuxième catégorie les manufactures et ateliers dont l’éloignement des habitations n’est pas particulièrement nécessaire, mais pour lesquelles il faut prendre des précautions / troisième classe les établissement qui peuvent rester sans inconvénient auprès des habitations, mais qui doivent être soumis à la surveillance de la police à cause des dangers qu’ils peuvent provoquer en cours de route une fois qu’ils sont établit.

Cette législation, qui est la première générale que l’on connaisse, va servir de cadre pour incorporer, classifier l'ensemble des activités nouvelles. En 1810 on donne la liste des trois catégories nommément, mais plus on avance dans le temps, plus les activités industrielles vont se diversifier et donc les listes vont augmenter et devenir énorme.

En 1810, avec *la première catégorie*, les établissements ne pouvant plus se trouver à proximité des habitations particulières, vont être éjecté des villes pour aller à la campagne où à leur tour elles vont poser des problèmes, ex : les fabriques de bleu de Prusse, un produit qui provoquait une grande nuisance dans les villes, désormais ce sera bon pour la campagne, les fabriques aussi d’eau forte et d’acide sulfurique qui est un produit dangereux mais aussi hyper dangereux pour l’environnement, des retombées détruisent la végétation irrémédiablement, et donc on les mets à la campagne au moins elle ne feront pas de dégâts dans les villes.

*Deuxième catégorie*, l’éloignement n’est pas rigoureusement nécessaire mais doit être soumis à contrôle, là on a les fabriques de blanc de céruse, un produit hyper toxique, ou les fabriques de plomb peuvent rester près des habitations.

*Dernière catégorie*, celles qui peuvent rester près des habitations particulières sans inconvénients mais avec permission du sous-préfet, la province, là il y a les fabriques de vitrioles sont distinctes des fabriques d’acide sulfurique alors que c’est la même chose, mais celles-là peuvent rester à l’intérieur. A partir de 1810, dans tous les pays, en particulier chez nous, on légiférer. Quel est le problème ? Dans un premier temps on va essayer de soumettre les entreprises nouvelles à cette législation, donc de les soumettre à un système d’autorisation et d’enquête préalable, mais en pratique plusieurs entreprises s’établissent d’abord, créent la base de leur industrie et demande l’autorisation après.

Dans la majorité des cas il n’est plus question de revenir en arrière et d’empêcher l’établissement. Ce qu’on peut faire, c’est prendre des mesures de précautions, on peut pas empêcher, on doit accommoder, parmi les accommodements il y a, c’est faire en sorte qu’il y ait plus de gens qui se plaignent mais moins en même temps : un établissement qui pollue à cause de ses cheminées va nuire immédiatement au riverains, mais les fumées par exemple varient selon le vent. L’idée c’est construisons, à l’époque, les cheminées les plus haute possibles, le vent se chargera de disperser, il y aura moins de plaintes violentes et c’est le vent qui se chargera de trouver ses victimes. Donc le paysage industriel n’est pas si innocent que ça, la hauteur de la cheminée n’est pas toujours due à la nécessité technique mais au fait que l’on peut mieux ainsi disperser les effets polluants des fumées toxiques qui s’échappent de l’usine.

Deuxième aspect, qu’est ce que les plaignants demandent ? dans la plupart des cas il n’y a aucun espoir que l’on cesse les activités d’une entreprise, ce qu’ils demandent c’est un dédommagement.et donc il va y avoir quantité de procès pour déterminer de combien cet établissement industriel à porter préjudice en valeur au terrain qui l’entoure afin de dédommager les propriétaires riverains, les propriétaires pas les habitants, l’habitant n’a pas de recours n’ayant pas de dommage à sa propriété.

Comment va-t-on réglementer la cohabitation difficile entre des entreprises qui provoquent coûts externes mais qui ne les payent pas, qui rejettent ce coût sur la population en général. Dès 1810, pour l’Empire, une disposition générale est prise, elle va se multiplier un peu partout et on va y incorporer toute une jurisprudence, qui sera à la fin du 19e extrêmement complexe, bourrée de cas particulier. Dans la plupart des cas il s’agit de problème de réparation, pratiquement jamais de problèmes de prévention. Là, l’appareil juridique reste inefficace, idem pour l’appareil politique qui bien entendu est sensible aux doléances de la population (la population c’est aussi les électeurs) mais qui mettent en balance les avantages de l’installation d’une entreprise sur tel ou tel territoire.

Autrement dit, et dès le début du 19e, le débat est souvent au niveau politique : cette entreprise risque fort de provoquer des nuisances importantes à la population, donc de créer une insatisfaction qui se traduira au niveau politique. Mais d’un autre côté, cette entreprise, elle s’établit si on la laisse s’établir, si on ne lui impose pas des coûts de sécurité, de protection pour éviter des émanations délétères et autres, si on ne lui impose pas, elle va rester, elle va fournir de l’emploi, elle va développer la prospérité de la région. Et donc c’est cette balance difficile, qui finalement se retrouve devant les tribunaux, qui décident au coup par coup, il n’y a pas de politique déterminée dans un sens ou dans l’autre.

Un exemple caractéristique de l’indécision permanente dans le domaine de la pollution : la société anonyme des mines et fonderies de zinc de la vieille montagne. Il s’agit d’une entreprise située sur le territoire belge à proximité de liège, qui était exploitée, elle servait pour l’extraction de minerai de cuivre, d’étain. Il se fait qu’au début du 19e, on a mis au point un procédé qui permettait d’utiliser cette Calamine, c’est devenu le nom du minerai, de l’utiliser pour faire du zinc, de manière industrielle. On savait déjà faire du zinc avant, mais en très petite quantité et difficilement. Le nouveau procédé avec des fours spéciaux permet de produire en grande quantité le zinc, d’utiliser à fond d’abord les ressources de la Calamine et puis de quantité d’autres gisement, en Belgique et à l’étranger. On amène ce minerai d’abord au lieu principal de transformation, c'est-à-dire à liège au quartier qu’on appelle st-Léonard, c’est à l’époque où on construit cette première usine, cette usine de zinc va très bien fonctionnée, va être une des entreprises les plus prospères qui soit au 19e, parce que l’utilisation du zinc va croitre en flèche, en particulier pour les toitures. Et la Vielle montagne s’affirme comme la firme dominante, pas la seule, il y en a eu d’autre. Dès le début les plaintes font affluées, les habitants qui se trouvent à proximité vont, on ne leur a pas demandé leur avis d’abord, le décret n’a servi à rien dans ce cas-ci, l’entreprise était là et a commencé ses activités, tout de suite des plaintes se sont manifestée à cause des émanations des cheminées qui brûlaient jour et nuit comme c’est une production en continu. Parce qu’il ne s’agit pas seulement de combustion de charbon, c’est désagréable le charbon mais on en meurt pas tout de suite (jaja !) c’est aussi les rejets des minerais calcinés, le minerai est calciné dans ces fours qui sont eu véritablement toxiques, il aussi ce qu’on appelle l’anhydrite sulfureux qui a des effets sur l’homme mais aussi sur la végétation, qu’elle brûle. Donc très vite les gens du quartier, les petits jardiniers qui habitaient encore les maraichers de l’endroit se sont plaint.

La conséquence est que cela va donner lieu à combat politique à l’intérieur même de la province de Liège. Parce que, parmi les actionnaires principaux, les administrateurs de la Vielle montagne, il y a des représentants politiques, tant à la ville de Liège qu’à la province. C’était une entreprise où la politique était partie prenante. Et donc, ce combat politique a fait que toutes les démarches faites en justice ont finalement tournée court. Cela à durer environ une cinquantaine d’année (pour qu’une chose soit régler il faut la faire durer ! jaja ! comme ça les premiers plaignants ne sont plus là pour se plaindre !). On a fait durer et puis à un certain moment, l’entreprise elle-même était trop exigüe dans ces bâtiments de st-Leonard, l’usine qui est au départ une grande usine, 50 ans plus tard se trouve à l’étroit, elle est enserrée de plus en plus par la ville de Liège. Malgré la nuisance les faubourgs ne cessent de s’étendre et donc elle est dans une situation d’enclavement alors qu’au départ il y a encore de l’espace libre (si j’ose dire, jaja !!) autour. Et donc après 50 ans, ils vont décider de fermer le site de st léonard, pour construire une prison à la place ! (ben oui comme le terrain était déjà tellement pollué ! jaja !). On l’a changé et multiplier, comme la Calamine va avoir plusieurs sites d’exploitation, et on va la mettre à Angleur, dans la lointaine périphérie de Liège où elle va continuer de plus belle mais en nuisant moins et à un nombre plus limité de riverains.

Il y a d’autres exemples, par exemple à Bruxelles. Parmi les industries nouvelles de la fin 18e- début 19e, il y a l’industrie chimique. Auparavant les produits chimiques obtenus par distillation sont rares, ça se fait dans des alambiques dans de petits ateliers, c’est coûteux et l’utilisation est très limitée. A la fin du XVIII, on met au point une série de procédés qui permettent de produire en quantité industrielle de l’acide sulfurique, qui est un produit de base pour quantité d’autre industrie chimique. L’acide sulfurique sert de base pour l’utilisation d’autres produits. Et aussi, le chlore, l’eau de javel, le chlore devient aussi une production en grande quantité et qui sert aussi pour le blanchiment des toiles, ça sert à l’industrie textile. Idem, troisième secteur : la soude qu’on parvient aussi à produire en quantité industrielle. Avant Solvay, on faisait déjà de la soude industrielle. Ces produits-la vont susciter en peu de temps l’établissement d’un grand nombre de fabrique. Au départ, certaine d’entre elles se trouvent même dans les villes. Ex : la fabrique Vanderijst qui d’abord se trouvait dans la ville de Bruxelles, c’est une fabrique d’acide sulfurique et d’acide nitrique. Mais elle était devenue trop exigüe, elle ne pouvait pas s’étendre, elle a donc émigré à la chaussée de Charleroi, pas très loin (jaja !). Elle va susciter quantité de plaintes : les émanations, qui sont balayés par les vents, des inspecteurs, des chimistes importants pour l’époque, vont faire des constatations catastrophiques : il arrivait, par accident, qu’un des fours explose, l’explosion provoque une émanation très importante qui a pollué jusqu’au étang d’Ixelles. La situation est devenue plus dramatique à partir des années 1860-1870, parce que le nombre de plaignants et la qualité des plaignants augmente. On départ se sont des maraîchers qui se plaignent, à partir des années 60-70, on commence à urbaniser l’avenue Louise, ce n’est pas la même population, c’est un nouveau quartier, de nouveaux plaignants qui cette fois-ci sont un peu plus écoutés. Résultat : l’entreprise qui est enserré de plus en plus par l’extension des faubourgs de Bruxelles, au bout d’un certain temps, va à son tour devant le nombre de plaignants, devant la pollution aérienne qu’elle ne limite presque pas, devant la pollution du sous-sol. Auparavant, on s’intéressait en gros qu’à l’air, on se rend compte que la pollution du sous-sol, risque de contaminé les puits et donc les réserves d’eau  le bilan s’alourdit, l’usine est de plus en plus encerclée par la ville, elle gêne de plus en plus et des couches sociales plus importantes. Résultat, à partir des années 1880, elle va fermer son site et va aller s’installer à Drogenbos où elle deviendra plus tard un des centres de l’union chimique belge.

La solution c’est donc dans un premier temps, fuir le problème, faire durer les périodes de procès et puis lorsque l’outil est devenu trop incommode, émigrer vers de nouveau site d’exploitation. Ce n’est qu’à la fin du 19e-début 20e que la législation deviendra de plus en plus drastique avec des inspections répétées et régulières. Avant il n’y avait inspection que lorsqu’il y avait plainte, désormais elle devient régulière, les ingénieurs sont nommés pour veiller au problème de la nuisance et ils ont le pouvoir d’imposer des travaux pour par exemple éviter des propagations trop importantes de fumée, des résorbeurs de fumée. Le modèle qui va alors s’imposer c’est le modèle anglais.

En Angleterre, où la pollution n’était pas insignifiante, on va prendre en 1863 une législation qu’on appelle, l’alkali act, qui va créer une procédure d’inspection permanente des établissements liés au secteur chimique.

Résumons, l’histoire économique peut, et s’intéresse aux problèmes des coûts externes mais elle ne peut éviter de lier à cette histoire purement économique celle des réactions politiques et juridiques au problème.

Même si la vision d’un paysage industriel peut de nos jours paraître choquant, au 19e ce n’est pas le cas, une cheminée qui fume c’est une entreprise qui prospère, une cheminée éteinte c’est un pays qui décline. Et donc la perception que l’on a, même si on est victime de la nuisance, varie aussi par rapport à ce qu’on espère en retour.

Deuxième problème largement étudier par l’économie du droit c’est le problème de la propriété industrielle. Il y a de nombreux experts qui l’étudie, mais dans le domaine francophone l’homme qui a été le plus actif dans l’étude de l’évolution de la propriété industrielle, c’est l’historien Alain Beltran, qui a donné une des bases fondamentale du savoir sur l’histoire de la propriété industrielle.

**PROPRIETE INDUSTRIELLE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE**

A. Beltran, S. Chauveau, G. Galvez-Behar, “des brevets et des marques. Une histoire de la propriété industrielle” Paris, Fayard, 2001

Quel est le problème ? Qu’est ce qui compte dans l’innovation industrielle ? C’est d’abord la protection que l’on peut accorder à l’inventeur, au créateur d’un nouveau procédé ou d’un nouveau produit. On peut faire un nouveau procédé pour faire un produit qui existe déjà ou bien on peut inventer un nouveau produit = les 2 variétés principales d’innovation.

Les premières traces officielles, écrites, que l’on ait d’un système de protection des innovations c’est à Venise qu’on les trouve, dès 1424. De quoi s’agit-il ? La république de Venise va édicter cette année-la une disposition, une loi, qui dit que l’inventeur d’un nouveau procédé peut obtenir un monopole de l’exercice de cette invention. Pendant une durée déterminée on le protège de toute concurrence possible sur ce même produit, sur le territoire de la république de Venise. Cette protection ne peut pas être perpétuelle, c’est une protection qui doit permettre à l’entreprise de se solidifier et de pouvoir après coup une concurrence éventuelle. Et donc le monopole et la protection ne sont accordés que pour une durée de 10 ans. Pendant ces 10 années, les tentatives de contrefaçon, de copiage, d’espionnage, sont sanctionnées légalement.

Il y a donc une double facette, il y a d’une part la protection pendant une durée déterminé d’une propriété industrielle et en même temps l’octroi d’un droit de monopole pendant une durée déterminée. A partir de ce canevas, d’origine vénitienne, au long du 16, 17, 18ème siècle, tous les pays vont se mettre à protéger certaines entreprises qui ont une valeur d’innovation.

Exemple : en France au 17 et 18ème on va voir se développer une pratique qui est au coup par coup, à la demande, une pratique de privilèges. Le privilège est en fait assez simple, un entrepreneur, inventeur, demande à l’autorité royale de protéger pour une durée déterminée sa nouvelle entreprise, de lui accorder un monopole, de lui accorder aussi des exentions fiscales, douanières, afin de pouvoir en toute sécurité, à l’abri de toute concurrence, implanter sa nouvelle industrie dans le pays. Ces privilèges émanent de l’autorité royale et rien que d’elle. C’est une politique de protection économique qui permet de protéger des innovations mais le but n’est pas l’innovation, c’est protéger une activité économique par rapport à la concurrence extérieure.

Avec la révolution française, avec le déferlement d’innovations techniques, en 1791, nous sommes encore dans le système de la royauté, l’assemblée constituante qui est encore du royaume de France va édicter la première loi générale sur les brevets, et cela indépendamment de la volonté du roi. C’est une loi qui sera gérée par l’administration de l’Etat et plus uniquement par le gouvernement royale. Cette loi de 1791 a comme caractéristique : elle dit d’abord, celui qui demande un brevet ne sera soumis à aucun examen préalable, ça veut dire que l’Etat se refuse à donner une garantie sur l’efficacité, la valeur, la qualité de l’invention. Parce qu’en faisant cela ils donneraient un privilège excessif par rapport à d’autres. D’autre part, certain domaines sont exclus de cette protection par brevet, les domaines les plus importants : le domaine financier, certains avaient l’idée de faire breveté pendant une certaine durée des procédés financiers, des systèmes de loterie dont ils auraient le monopole. L’idée est que des domaines ne peuvent pas être privilégié par l’Etat, ni protégé, ce serait abusé de la confiance publique. L’autre domaine c’est tout ce qui concerne le domaine de la santé, les procédés médicaux ne peuvent pas devenir des monopoles. Les innovations dans les soins possibles, chirurgicaux, médicaux, etc, qui touchent au corps humain, sont trop précieux que pour être réservé à un inventeur, et donc tout ce qui concerne les médicament n’est pas protégé à ce moment-là par un brevet. Tous ces brevets doivent être connus, les privilèges royaux, c’étaient des privilèges qui ne sont pas diffusés dans le public, avec l’année 1791 il faut qu’on connaisse, que tous les citoyens puissent connaître les brevets qui ont été posés, la période pendant laquelle le brevet fonctionne, en effet la durée peut varier, éventuellement renouvelable, mais il y a une date limite. Le brevet n’est pas gratuit non plus. En cas de renouvellement, il repaye, mais avec une limite, sinon ce serait accorder un monopole perpétuel.

Donc tous les brevets qui sortent après 1791 doivent être connus de tous, on va donc les publier. C’est une petite révolution, désormais on peut savoir tout les domaines couvert par des brevets protégeant la propriété industrielle, mais sans garantie du gouvernement. Les mœurs juridiques varient d’un endroit à l’autre.

En Angleterre, la première loi générale qui protège une propriété industrielle, c’est ce qu’on appelle “statute of monopolies” le statut des monopoles qui date de 1624, là encore on protège des procédés dans un but d’implantation, de protection contre la concurrence extérieure. Ce sont des monopoles qui sont accordés pour une durée de 2 fois 7 ans maximum.

L’autre puissance qui va très rapidement émergé (à l’époque il n’y avait que la France et l’Angleterre qui avaient une législation) c’est les Etats-Unis, très précocement, dès 1790 on crée un système d’examen du brevet par une commission. C’est un système donc différent du système français, en France pas d’examen préalable, mais il y a des domaines réservés. Au Etats-Unis, on crée une commission qui va devoir juger de plusieurs problèmes : vérifier le sérieux de la demande, mais va aussi devoir déterminer l’authenticité de l’invention breveté. Le brevet que cette commission va finalement accorder après examen, ne peut l’être qu’à celui qui est réputé être le premier inventeur de la chose. A l’époque il y a un afflux de demande sur les mêmes objets, quantité de gens viennent faire breveté pour des inventions qui sont parfois identiques ou très largement comparables et ça va durer très longtemps. Et donc une des tâches principales de cette commission est en fait juridique, plus juridique que technique, elle ne peut pas vraiment garantir l’efficacité technique du projet, elle n’en a pas les compétences, mais elle va voir qui est le premier, l’authentique inventeur et exclure donc les autres de la protection du brevet.

Conséquence : dans ce système-là, il y a un afflux de demandes, un engorgement assez rapide de la commission, au départ ils n’étaient que trois magistrats pour l’ensemble des Etats-Unis, dont Thomas Jefferson lui-même. Mais le nombre de demande et le problème de déterminer qui est le premier inventeur va provoquer une inflation de procès. Quantité de grands inventeurs américains, comme Thomas Edison, Graham Bell, … ont passé leur vie à faire des procès contre des concurrents qui prétendaient être les réels “premiers inventeurs,” c’est vrai pour la lampe à incandescence, c’est vrai pour le téléphone, c’est vrai pour pratiquement tous les produits de la seconde moitié du XIX. A la fin, c’est le plus résistant, celui qui est parvenu à créer une entreprise forte, qui est parvenu à soutenir en justice longuement sa cause, qui fini par l’emporter, c’est le cas entre autre de Thomas Edison qui était une véritable machine à inventer.

En Belgique, on va d’abord adopter le système français, puisque nous avons été français entre 1795 et 1815, et puis lorsque nous devenons hollandais, nous adoptons une législation spécifique avec un bureau des brevets où on observe la validité du brevet (1817), on essaye d’écarter les charlatans, mais ce n’est pas un examen qui garantit, donc le fait d’avoir le brevet ne garantit pas qu’il soit exploitable. On en écarte ceux dont on croit qu’ils vont abuser de la confiance publique, mais on ne garantit pas que le produit où la machine breveté est réellement une bonne machine. Pratiquement tous les pays qui vont s’engager dans la révolution industrielle, auront tôt ou tard à légiférer en la matière.

En Allemagne en 1877, au Japon dès 1885. A partir de là il y a un système, mais qui reste une protection nationale. Prenons un cas fictifs : je suis un inventeur belge au XIX, j’ai un produit nouveau, une machine nouvelle que je veux protéger de toute tentative de pillage ou de copiage, je le fais breveter et je paye en Belgique. D’accord, mais si un anglais en Angleterre fait la même chose ? bonne chance… Et donc ce qu’il faut faire pour se protéger, c’est multiplier les dépôts de brevet, multiplier les frais. C’est ce qu’on faisait. Il y a cependant une solution, pour éviter la prolifération excessive de procès de ce type-là, on va permettre au brevet d’être négociable : je suis propriétaire d’un brevet, je peux concéder l’exploitation de mon brevet à quelqu’un d’autre en moyennant rémunération, mais donc on peut à partir du moment où on est propriétaire du brevet, créer à distance des entreprises qui sous-traiteront le brevet lui-même. Il n’empêche ce système ne met pas fin à de nombreux conflits entre plusieurs industries nationale, chacune se plaignant du pillage, du copiage, de l’espionnage qui a été fait de leur brevet. Et donc dès le milieu du siècle, dès le début des expositions universelles en 1851 en Angleterre, ces expositions universelles sont une espèce de compétition spectaculaire des différentes puissances, généralement industrielles pour montrer la perfection de leurs industries. C’est une espèce de spectacle où l’on montre où l’on montre tous ce qu’on est capable de faire et de mieux dans le domaine de l’innovation industrielle. Dès 1851 donc, on va confronter les différents nouveautés, et apparaît l’idée de créer un système économique, où il ne faudrait plus déposer des brevets dans chaque pays pour se protéger de tous les côtés, de trouver un système international qui permettrait de protéger une invention dans plusieurs pays à la fois sans multiplier les démarches, les frais, etc.

18-03-2011

Un grand chapitre de l’histoire économique se rapporte à l’histoire de la propriété industrielle, autrement dit le problème de la protection à apporter aux innovations techniques en général. Le cadre légal varie d’un endroit à l’autre et on peut dire qu’au XIX règne une grande disparité dans les systèmes juridiques de protection, de dépôt des différents brevets.

Devant cette situation, à partir du milieu 19e, certains vont essayer de trouver un système d’accord entre différents pays, un système multilatéral. Un système qui a pour but d’offrir une protection dans plusieurs pays en même temps ce qui éviterait des procédures très longues et des coûts très importants pour les inventeurs. Il faudra cependant attendre 1873, à l’occasion de l’exposition universelle à Vienne, pour voir se réunir le premier congrès international sur la protection des brevets. L’idée c’est de créer un organisme international qui assurerait la gestion universelle des brevets. Mais au même moment, alors que ce besoin universaliste se manifeste, les tensions économiques et politiques entre plusieurs grandes puissances : la France, l’Angleterre, l’Allemagne qui émerge comme puissance industrielle importante après 1873, deviennent de plus en plus fortes.

Et malgré les projets il ne se passe pratiquement rien, si ce n’est en 1883, il y a une organisation internationale qui se crée, l’Union de Paris, qui rassemble plusieurs pays alliés de la France et qui offre pour ces pays là un système de protection simultanée des brevets. C’est déjà un début, mais toujours pas un système universel. Les efforts continuent et puis arrive la guerre 14-18 qui va ruiner complètement le début de concertation internationale.

Il faudra attendre 1970 (Patent Cooperation Treaty) pour qu’apparaissent enfin un système, pas encore tout à fait international, c’est le système des brevets dit de Washington auxquels adhèrent plusieurs pays dans le monde. Mais à l’époque, ce système de brevet est uniquement réservé aux pays du bloc occidental. Avec la chute du mur de Berlin, il serait possible d’envisager un système cette fois-ci réellement universel, mais on n’y est toujours pas. A l’échelon européen on a entamé un système de brevets européens mais qui semble souffrir encore actuellement de beaucoup de difficultés.

Quels sont les débats qui vont marquer toute l’histoire, du début jusqu’à nos jours, de la protection de la propriété industrielle ?

--> *Premier débat* : entre la volonté de libre échange et l’idée d’un monopole, même temporaire, sur une innovation, une invention. Se sont deux visions du développement économique qui s’affrontent à ce sujet-là. Les premiers disent : mettre une protection qui équivaut à un monopole même pour une durée limitée, c’est enfreindre la liberté, c’est freiner l’inventivité, c’est retarder les innovations. Et donc, au nom du libre échange, tout au long du XIX, il y a des porte-paroles qui s’expriment contre tout système de brevet qui décernerait un monopole quel qu’il soit. D’autre en revanche disent : cette propriété immatérielle qu’est l’invention est une réelle propriété et donc il faut la protéger comme n’importe qu’elle autre propriété et lui permettre de sortir ses effets sans être volée, fraudée par d’autres.

Et donc on a deux visions bien différentes du développement et de l’innovation en général.

--> *Le deuxième débat* : c’est l’idée que : est-ce que l’invention est réellement une propriété ? Est-ce que le fait d’avoir conçu peut être assimilé à une propriété ? Et donc il y a là-dessus quantité de débat. Le principal qu’on invoque, c’est que l’invention ce n’est pas quelque chose qui arrive tout seul. Il est rare que quelqu’un ait soudain, de manière tout à fait isolée, une idée géniale, intéressante dans le monde économique. Les inventions ce n’est pas comme ça, en réalité, on assiste à une chaîne d’inventions. Toute invention est quelque part tributaire du passé. Et donc il faut toujours tenir compte de l’antériorité dans le domaine des inventions et à ce moment-là qui faut-il protéger ? quel est le brevet que l’on va considérer comme le brevet fondateur ? est-ce qu’il n’y a pas un abus puisqu’on utilise des acquis antérieur pour protéger un brevet qui vient après.

Là encore quantité de débats et, surtout aux Etats-Unis, une multitude de procès. Ces procès, généralement, à la fin du XIX, sont gagnés soit par l’argent, soit par l’usure. Par l’argent : lorsque des brevets à peu près similaires ou des brevets qui peuvent contrecarrer ou limiter l’effet d’un autre brevet, apparaissent. Il y a une solution, c’est de racheter les brevets qui entourent celui qu’on veut protéger. Et donc il faut nécessairement avoir une puissance financière assez importante pour racheter les brevets qui pourraient être gênants. Première hypothèse : on s’impose en rachetant des brevets périphériques, deuxième hypothèse : la multiplication de procédure judiciaire qui vont décourager les déposants de brevets les plus faibles. Ex : Thomas Edison avec la lampe électrique à incandescence, il a passé son temps à faire des procès à quantité d’autres inventeurs dans le monde entier. Il est le premier à avoir systématiquement mené une politique de dépôt de brevet. Il a créé un laboratoire de recherche et celui-ci était une véritable usine à créer des brevets. L’autre grand c’est Graham Bell avec le téléphone, etc, quantité d’autres dans le monde entier avait déposé des brevets de téléphonie au même moment et tous ont succombés d’une manière ou d’une autre par achat ou par usure.

--> Quatrième problème : en étudiant les dépôts de brevet dans les différents pays, lorsqu’on fait des statistiques pour le XIX et le XX, on se rend compte que peu de brevets sont effectivement utiles. Il y a une certaine fièvre dès le début du XIX dans le dépôt des brevets, on en dépose des milliers, c’est coûteux, c’est encombrant. Mais, lorsqu’on analyse tout ça et qu’on détermine ceux qui ont vraiment été utilisé, on se rend compte qu’il y en a très peu, par rapport à la masse. Alors l’argument est de dire à quoi ça sert de faire une procédure aussi lourde, aussi encombrante, pour finalement une utilité qui n’est pas aussi évidente, on pourrait s’en passer.

--> Cinquième argument : c’est la prolifération de brevets qui n’ont pas comme but d’être réellement exploités. Il s’agit de brevets qui sont déposés par de soi-disant inventeurs qui n’ont aucune intention d’utiliser cette invention, ça sert simplement à occuper une place stratégique dans un domaine économique. Ils déposent un brevet non pas dans le but de l’exploiter ni d’être protéger mais dans le but d’être racheté, de monnayer ce brevet pour qu’il ne devienne pas gênant pour d’autres brevets. C’est ce qu’on appelle des profiteurs de brevet. Il y a une sorte de parasitage qui peut parfois être abondant et désagréable dans ce système.

--> Un problème qui apparaît dès le début du XX : les problèmes à caractère éthique. Dans le système français, en 1791, le premier système continental important, on met hors du domaine des brevets tout ce qui touche aux médicaments, à la pharmacie, etc, ceci pour éviter des brevets dangereux. En effet on considère que la santé est un bien collectif, et donc on veut éviter de protéger, même indirectement, des brevets qui pourraient être dangereux, nocifs pour la santé. Mais dans la seconde moitié du XIX, il y une véritable révolution dans le domaine pharmaceutique, la pharmacie, dans le sens moderne du terme émerge à partir de ce moment-là. Et cela parce que la pharmacie passe de plus en plus par des formules chimiques, alors qu’avant, elle est encore en grande partie basée sur des remèdes naturels qui ne nécessitent pas de laboratoires ni de recherches approfondies.

Donc progressivement on va se mettre à breveter des formules chimiques, des formules de molécules nécessaires à l’industrie pharmaceutique qui se développe. Ex : l’aspirine. On va breveter quantité de médicaments un peu partout dans le monde. Seulement, cela devient progressivement un problème éthique : on se dit pourquoi protéger pendant plusieurs années quelques choses qui pourrait se répandre beaucoup plus vite et à meilleur prix, si tout le monde pouvait le fabriquer et le distribuer, puisque l’enjeu c’est quand même la santé de tout le monde. Ce problème apparaît déjà assez vite mais il éclate de manière beaucoup plus forte lorsqu’il s’agit de maladies particulièrement graves, où l’on considère que les firmes pharmaceutiques détiennent une espèce de rente qui leur est profitable, grâce à ces brevets. Le cas le plus connu : les médicaments relatifs au sida.

Deux thèses s’affrontent à ce sujet-là. Les uns disent qu’il ne faut pas décerner des brevets qui bloquent aussi longtemps la diffusion générale d’un médicament, donc il faut permettre le plus vite possible à d’autres entrepreneurs de produire le même type de médicament lorsqu’il s’agit de la santé d’un grand nombre de gens. Parce que la santé est un bien humain qui dépasse tout les autres, qui est supérieur à l’intérêt mercantile, économique en général.

Deuxième thèse : la mise au point de médicaments efficaces n’est pas simple du tout, c’est des années de recherches, de validation de la recherche par des équipes nombreuses. En d’autres termes, le coût pour la validation et la mise au point d’un médicament efficace est colossale. Et donc si on ne protège pas le brevet qui est déposé à la suite de tous ces efforts et de tous ces investissements, on risque une perte, un découragement, un abandon même des recherches et des innovations en matière médicale et donc le brevet est une protection légitime, nécessaire au maintien des industries pharmaceutiques en général. Ces problèmes éthiques sont donc d’abord focaliser sur la question de la santé.

Mais il y a d’autres domaines qui vont apparaître assez vite. Dès le début du XX, on se met à sélectionner de plus en plus scientifiquement des semences pour l’agriculture. Des firmes vont se spécialiser dans la sélection, la reproduction de semences diverses et variées pour la production alimentaire. On va commencer à breveter les semences sélectionnées. C’est pas tellement grave parce que ça se répand une fois que les graines se répandent on ne peut plus en pratique les protéger. Elles se répandent d’elle-même, une fois qu’on les utilise il suffit d’en garder elles se reproduisent. Donc c’est une protection qui est relativement limitée dans le temps en tout cas. Mais, plus récemment, avec les manipulations génétiques, on en arrive à la question est-ce qu’on peut breveter et donc garder un monopole d’une certaine durée sur des organismes génétiquement modifiés. Cela reste un question très largement ouverte, il n’y a pas encore de doctrine sur la manière dont il faut ou non protéger des organismes génétiquement modifiés et qui sont le résultat d’une recherche beaucoup plus longue et complexe que la simple sélection des semences tel qu’on la pratiquait il y a un siècle.

(Pour illustrer : image de Jefferson ??  machine à macaroni, Lincoln lui-même avait déposé des brevets notamment pour un système de renflouage des navires : lorsqu’un navire chavire ce n’est pas si simple de le redresser, il y a toute une installation nécessaire pour cela, il a fait breveter lui-même un engin de ce type-là, Thomas Edison brevet de la lampe électrique à filament de carbone, image ancêtre de la télévision, système d’aviation, brevet belge de perfectionnement  il y a un brevet principal et si l’on veut y ajouter quelque chose on fait un brevet de perfectionnement, invention de Victor Simon pour une passoire d’action rapide pour légume et autre comestibles, .... )

**THEORIE DES JEUX**

Il y a encore quantité d’autres manières de traiter de question d’histoire économique, mais il y a de temps en temps des courants de pensées qui imprègnent durablement l’analyse historique et économique. Dans ce domaine, nous allons évoquer quelque que chose qui a un grand succès dans les sciences humaines : la théorie des jeux à comme origine ce qu’on appelle le calcul opérationnel c’est qqch de mathématique, de statistique qui va émerger à partir de la 2e guerre Mondiale.

Quel est le problème ? Pendant la deuxième Guerre Mondiale, surtout aux Etats-Unis, on devait calculer la coordination des différentes branches économiques mobilisées pour les différents efforts de guerre, pour construire en toute vitesse des cuirassiers,..., tous ce qui était nécessaire à l’effort de guerre. Il fallait coordonner, calculer, rendre opérationnel, toute sorte de lignes de production qui devaient se rejoindre pour produire à temps des masses considérables de produits militaires. C’était une opération théoriquement très complexe. Les mathématiciens, les statisticiens ont été mobilisés pour ça. On a donc fait ça de manière systématique, ce qui a permis en 1944 la publication de l’ouvrage fondamental dans ce domaine-là de John von Neumann et Oskar Morgenstren : La théorie des jeux et le comportement économiques. Il s’agit de l’origine scientifique de la théorie des jeux.

Par la suite quantité de mathématiciens vont s’emparer de cette manière de faire et ajouter quantité d’autres hypothèses, d’autres équations, d’autres façons de raisonner sur cette base-là. Le plus connu de nos jours, c’est celui qui a obtenu le prix Nobel d’économie en 1994 alors qu’il n’est même pas économiste mais mathématicien : John Nash qui s’est rendu célèbre par ses travaux sur la théorie des jeux.

En sciences humaines, on peut dériver de cette préoccupation mathématique au départ, des études stratégiques. On peut définir quelles sont les stratégies les plus opportunes dans tels ou tels cas de figures, de composition économique par exemple. La définition la plus intéressante est : « Il y a jeux –donc théorie des jeux possible- dès que des personnes interagissent».

Ex : lorsqu’on conduit en ville un jour de grande circulation, on joue un jeu avec les autres conducteurs ; lorsqu’on participe à une vente aux enchères, on joue un jeu avec les autres enchérisseurs ; lorsque le gérant d’un supermarché détermine le prix des boites de haricots, il joue un jeu avec ses clients mais aussi avec ses concurrents ; lorsque les patrons d’une entreprise négocient des contrats de salaire de l’année à venir avec les syndicats, il joue un jeu ; l’avocat général et l’avocat de la défense joue un jeu lorsqu’ils choisissent les arguments de leur réquisitoire ou de leur plaidoirie ; Napoléon et Wellington jouait un jeu lors de la bataille de Waterloo.  toute l’histoire y passe, tout peut être déterminé en fonction de ce qu’on appelle la théorie des jeux.

Sommairement, cette théorie des jeux va essayer de déterminer pourquoi et comment des individus ou des groupes d’individus vont mener une stratégie, et finalement prendre une décision. Dans ce type de préoccupation, il n’y a pas qu’une seule bonne, scientifique, absolue manière de faire les choses. C’est toujours une question de choix. Quelle est la manière optimale de se positionner dans le domaine économique, par exemple, pour gagner tout en ne ruinant pas son concurrent ? ce n’est pas toujours une stratégie de jeu pour gagner tout, mais c’est pour obtenir le meilleur équilibre. Pour étayer cela, on prend généralement deux cas : le dilemme du prisonnier  on a deux prisonniers, on fait un marché avec eux, est-ce qu’ils vont avouer ou pas ?, pris un par un ils auraient intérêt à na pas avouer mais le marché qu’on leur propose est tel que ils vont choisir la solution d’avouer (voir tableau ??). Deuxième cas, plus intéressant car il s’agit d’une vraie stratégie, observable, c’est le comportement de concurrence sur un marché. Comment font-ils ? Ils peuvent se lancer dans une guerre à outrance l’un contre l’autre, au risque de sombrer tout les deux ; ils peuvent jouer, mettre des cloisons entre eux, se segmenter le marché c’est-à-dire se protéger l’un de l’autre. Selon les cas de figures, on peut arriver à des situations tel que :

Ex (présent complètement dans le syllabus) : le cas classique des marchands de glaces qui vendent des produits identiques sur une plage  soit on se dit, le mieux peut-être c’est qu’ils se positionnent l’un d’un côté et l’autre de l’autre. Et bien il semble que ce n’est pas ce qu’ils vont faire, ils vont se mettre au milieu tous les deux et vont ainsi démentir et se porter préjudice l’un à l’autre, ils vont entrer en concurrence réelle.

Et donc selon la théorie, ceci dément la perspective d’une main invisible du marché qui automatiquement aurait rendue ces gens harmonieusement concurrent de part et d’autre.

Sur ce schéma, on a développé depuis lors, quantité de scénarios repris dans des ouvrages, sur des sites internet, qui expliquent en long et en large la procédure intellectuelle à mettre en œuvre pour étudier ce type de cas.

On a essayé d’appliquer cette théorie des jeux à des questions de types historiques. Le cas qui a fait du bruit, c’est la bataille de Waterloo. Mais on l’a fait aussi principalement dans le domaine financier : quelles sont les stratégies adoptées par les différents producteurs de produits financier pour mener une stratégie économique profitable tout en gardant une concurrence entre différents producteurs.

Il a encore un autre type de procédé, d’étude de l’histoire économique qui est déjà vielle, mais qui continue à s’appeler la nouvelle histoire économique. Définition de la nouvelle histoire économique qui date du début des années 1970 : « La nouvelle histoire économique est la science –là encore on voit bien le soubassement de l’idée que la recherche historique est une recherche de type scientifique, elle n’est pas un simple récit, elle est une science- qui s’assigne pour tâche l’étude des faits économiques passés à la lumière de modèles explicites, testés selon les critères rigoureux de l’économétrie ». Bien entendu cette idée a germé dans l’esprit d’économiste.

Qu’est-ce qui les pousse à ce type de démarche ? D’abord pour arriver à cette définition il faut partir du principe que l’on peut créer des modèles de fonctionnement d’une économie avec des paramètres quantifiables, ce qui paraît évident de nos jours mais qui dans l’histoire n’est pas aussi facile que cela. Autrement dit, dans la plupart des cas, on doit d’abord reconstruire des données chiffrées, quantitatives, sans quoi il ne pourrait pas y avoir de modèles.  première démarche, qui est un peu occultée par la définition, c’est que la construction des modèles dépend d’une démarche préalable qui est la reconstitution de données quantitatives sur tel ou tel question, d’où la question de la validité de ces données quantifiées qui ne sont pas données brutes, mais recalculées ou même construite.  deuxième question, c’est l’économétrie. L’idée c’est que si on parvient à créer un modèle de fonctionnement validé par des études quantitatives, on pourra mesurer la différence entre tel et tel performance.

Ex : pourquoi tel pays avec tels paramètres qu’on connait comparé à un autre pays avec des paramètres identiques, se comporte de tel manière et l’autre pas ? où est la différence ? On pourra donc faire des études comparées. La définition de modèles économétrique quantifiable, permet une démonstration objective des différences entre les différents groupes.

Pour faire cela, les mathématiciens, les économistes mathématiques, ont a leur service un instrument qui intellectuellement fonctionne, c’est ce que l’on appelle l*’hypothèse contrefactuelle*. Il s’agit d’une opération mentale qui consiste à, par exemple, créer un modèle quantitatif et à enlever, à dire si tel chose n’existait pas dans ce modèle, si on en retire une donnée ou plusieurs types de données, comment fonctionnerait le système, comment le modèle va-t-il évoluer en l’absence de ce fait qui a été établit ? Et donc on va voir si le modèle peut fonctionner, s’il fonctionne bien. Et si c’est le cas, c’est que l’élément que l’on a enlevé n’était pas si important que ça, si le modèle s’écrase, ne fonctionne pas bien, c’est que le fait que l’on a enlevé était important. Et donc on va pouvoir, pense-t-on, mesurer les facteurs les plus importants par cette procédure de l’hypothèse contrefactuelle, qui est donc une opération mentale car dans la réalité on ne peut pas enlever quelque chose qui se trouve.Cette manière de faire s’appelle aussi la *cliométrie*, cela veut dire : étudier l’histoire à partir de séries chiffrées, quantifiée. Cela a un certain succès, il ya une partie des historiens économistes qui pratiquent se types d’exercices.

**NEW ECONOMIC HISTORY**

La nouvelle histoire économique est la science qui s'assigne pour tâche l'étude des faits économiques passés, à la lumière de modèles explicites, testés selon les critères rigoureux de l'économétrie

Cliométrie : étude du passé historique, en particulier économique, à partir de modèles de types économétriques.

Si on veut illustrer cette nouvelle histoire économique (= cliométrie), on pourrait en revenir aux deux principaux économistes qui ont illustrés cette manière d’étudier l’histoire. Tout deux sont américains, de même qu’ils sont copropriétaires du prix Nobel d’économie de 1993. Le premier qui était plus connu du grand public, s’appelle Robert Fogel. Il a été une des grandes illustrations de l’Ecole de Chicago, en économie c’est une école dite monétariste qui joue sur les phénomènes monétaires pour étudier et comprendre le mécanisme économique en général, politiquement c’est une école de pensée ultra libérale qui a occupé un moment le devant de la scène. Fogel a beaucoup publié et dans sa production, il y a deux ouvrages qui ont fait sensation dans le domaine de l’histoire économique :

--> le premier date de 1964, “Railroads and American Economic Growth”. C’est un ouvrage consacré au chemin de fer et à l’histoire de la croissance économique américaine. Le sujet : les chemins de fer, est un sujet que l’on retrouve de manière importante dans toutes les économies industrielles, puisque les investissement dans le domaine ferroviaire (construction de machines, de locomotives, de rails, ...) a mobilisé des masses énormes de capitaux et c’est un des facteurs de la croissance économique industrielle de pas mal de pays à commencer par l’Angleterre, la Belgique. Aux Etats-Unis, la question des chemins de fer est encore plus centrale que ce qu’on connait en Europe, parce que dans l’imaginaire américain, la construction des lignes de chemin de fer est considérée comme l’élément mesurant l’avancée de la civilisation américaine. Dans l’histoire générale des Etats-Unis, on considérait que le chemin de fer avait réussi à créer un marché national de grande taille. C’est donc la progression du chemin de fer qui serait parvenue, dans le dernier tiers du XIX, à créer une surface unifiée, un marché de toute grande taille qui allait permettre aux Etats-Unis de devenir réellement une grande puissance économique capable de rivaliser avec les pays industriels européen. A partir de ce moment-là, on peut considérer que le marché américains est à la fois pacifique et atlantique, et donc qu’il acquière une taille que aucune autre économie n’avait pu atteindre jusque là. Quel est le problème avec cette question-là ? Fogel, qui est économiste de formation, va utiliser des modèles économétriques, il va donc quantifier, il va étudier les quantités de capitaux utilisés pour la construction des voies ferroviaires, les coûts d’exploitation, le prix au kilomètre de marchandises transportées, et il va se poser la question est-il vrai que se sont les chemins de fer et tout ce qu’ils représentent qui ont été le premier moteur de la croissance moderne des Etats-Unis ? est-ce que c’est le déclencheur premier de la puissance industrielle mondiale des Etats-Unis ? Une fois qu’il a fait toutes ces statistiques, qu’il a pu les modéliser, en faire un type pur, une espèce de grande équation chiffrée, il va dire enlevons de l’économie américaine tel qu’on la connait dans le dernier tiers du XIX, enlevons le chemin de fer et voyons comment l’économie se serait comportée si on n’enlevait de ce modèle, les investissements ferroviaires qu’on a fait. Il aboutit à la conclusion que dans les premières années, jusque dans les années 1880, l’économie américaine n’aurait pas connu un impact important grâce au chemin de fer, la circulation par les voies navigables (Mississippi, Missouri,...) était suffisante. Le coût des transports sans chemins de fer était acceptable et donc le chemin de fer n’est pas l’élément moteur. Après il le deviendra.  Fogel retarde, montre que le chemin de fer n’a pas eu le rôle tout à fait pionnier auquel on croyait jusqu’alors. Bien sûr c’est ouvrage va susciter des remous parce qu’il va à l’encontre d’une idée que l’on avait établie, mais qu’on n’avait pas démontrée de manière quantitative. *(Mais, est-ce qu’il a raison ? Là, le prof ne peut pas nous répondre parce qu’on a tellement écrit et réécrit, revue et corrigé de versions, d’études sur le chemin de fer américains, que en fonction de l’auteur on passe du noir au blanc donc ça reste un peu un mystère.)*

L’idée c’est qu’en essayant d’objectiver, de quantifier des données économiques historiques, il parvient, à tord ou à raison, à remettre, à revoir, une question historique qu’on croyait définitivement résolue et qui manifestement ne l’est pas.

--> C’est en fait l’ouvrage de 1974, écrit en collaboration avec Engerman, qui lui va créer le choc, qui va attirer l’attention sur la cliométrie donc l’économétrie historique, surtout par les conclusions auxquelles ils arrivent sur ce sujet-là. C’est “Time on the Cross”*,* c’est l’économie de l’esclavage des noirs aux Etats-Unis. Là c’est une question plus épineuse que simplement la question du chemin de fer, puisqu’elle concerne la condition, la vie d’une partie importante des Etats-Unis et de son passé. Cet ouvrage va susciter une polémique qui n’est toujours pas éteinte. On a donc beaucoup écrit après sur cette question, soit pour, soit contre, soit à moitié.

--> Fogel pour répondre à ces très nombreuses critiques, a publié en 1989 : “Without Consent or Contract », c’est une réponse, une remise en perspective de la question qu’il avait traité sur l’économie de l’esclavage en Amérique. Cette question de l’esclavage, est en Europe une question résolue, mais aux Etats-Unis pas tout à fait. Il n’y a bien sûr plus d’esclavage mais l’évocation du passé de la population noir aux Etats-Unis est encore un sujet qui suscite des conflits encore à l’heure actuelle.

Exemple : en 1995, une grande exposition avait été planifiée à Washington sur l’histoire de l’esclavage. Elle n’a même pas pu ouvrir ses portes parce qu’il y avait des éléments de l’exposition qui suscitait une telle réprobation qu’il valait mieux pour ne pas susciter des ennuis, ne pas l’ouvrir. Il y a de l’actualité à ce sujet-là plus brûlante aux Etats-Unis que chez nous. Le sujet est politiquement sensible.

Quelles étaient les idées qu’on avait dans les années 1960 sur l’histoire économique de l’esclavage aux Etats-Unis ? Il y a plusieurs idées :

* Un certain nombre d’historiens considérait que le système esclavagiste était un système paternaliste, un système éducatif auquel il n’y avait rien à redire puisqu’il était naturel, normale et conforme à la nature qu’il en soit ainsi. Bien entendu c’était des thèses que l’on retrouvait principalement au sud des Etats-Unis. Ce n’était pas une idée incongrue, c’était quelque chose qui était considéré comme normal.  l’idée de l’esclavage comme un système certes archaïque, on ne prônait pas le retour de l’esclavage bien sûr, mais comme un système paternaliste, éducatif qui a amené la population noire de la sauvagerie à la civilisation.
* La deuxième idée est plus répandue et dans un plus large publique, surtout au nord, c’était l’idée que le système esclavagiste était un système retardataire, un système qui devenait de plus en plus anachronique, qui était un fardeau dans le développement économique de l’ensemble des Etats-Unis, que le maintien de structure esclavagiste qui empêchaient le développement du travail salarié, qui freinait la mécanisation des grandes cultures, que ce système-là était condamné par lui-même. Et au font la guerre de sécession et l’abolition de l’esclavage n’a fait que porter un coup fatal à un modèle déclinant qui était condamné à ne plus pouvoir rester longtemps en vie dans une économie moderne.  esclavage condamné à mort par lui-même parce qu’il n’avait pas la capacité de résister face à la modernité.
* Une autre idée aussi très présente, l’idée que l’esclavage était un système qui était condamné par sa nature, sa nature étant considérée comme intrinsèquement mauvaise. L’esclavage était considéré comme un système qui épuisait la population d’esclave livrée à la brutalité, à une exploitation à outrance et que donc c’était un système inhumain, ignoble et qui détruisait, par des conditions de vie abjectes, la population d’esclaves elle-même. Cette idée du caractère pernicieux, humainement détestable et économiquement autodestructeur, cette idée c’était très largement répandue dans l’opinion pas seulement aux Etats-Unis mais dans le monde entier, notamment grâce à la diffusion de l’ouvrage d’Harriet Beecher Stowe, 1851, ouvrage qui a eu un énorme succès : *La case de l’oncle Tom*. C’est un ouvrage qui donne une description romancée de l’esclavage dans les plantations du sud des Etats-Unis au milieu du XIX. (... explication du livre...) C’est un roman édifiant, mais c’est aussi une dénonciation de l’esclavage comme moralement, religieusement inacceptable, d’où son succès dans les mouvements anti-esclavagiste jusqu’à nos jours.  l’image générale qu’on avait de l’esclavage dérivait de cela : l’esclavage est inhumain, inadéquat au point de vue économique et donc il devait disparaître de lui-même.

Fogel et Hengerman revoient donc la question à partir d’une toute autre vision des choses. La description classique de l’esclavage est basée sur des récits, dans tous les cas on décrit l’esclavage à partir de source narratives, des récits d’observateurs, des articles de journaux, des sources à caractère plutôt littéraire. On décrit dans la première moitié du XIX, les plantations, les comportements des planteurs, le comportement des esclaves, ... se sont des sources narratives, descriptives.

Ce que Fogel va faire, c’est tout le contraire, il va dire ces sources narratives sont des sources subjectives. Qui écrit ? dans la plupart des cas se sont des abolitionnistes qui écrivent, qui dénoncent le système et qui ont donc une description négative. Ils mettent l’accent sur les exactions, sur les mauvais traitements, la condition de vie misérable des esclaves. Fogel dit que l’on pourrait prendre le problème à l’envers et se demander que coûte le système esclavagiste, est-ce que son rendement est bon, est-ce qu’il est comparable au rendement d’un travail salarié ? Comment faire ? L’idée c’est de voir combien coûte l’entretien d’un esclave, c’est-à-dire le fait qu’il puisse vivre travailler et se reproduire, en effet c’est une machine qui doit se reproduire sinon le système s’effondre sur lui-même. Il faut qu’ils se reproduisent pour une raison très simple, c’est qu’il n’y a plus d’arrivage extérieur. A partir des années 1820, il n’y a plus d’arrivage d’esclave africains. C’est donc sur une reproduction endogène de la population noire qu’il faut compter pour maintenir une main d’œuvre suffisante.

Combien coûte au planteur l’entretien d’une force de travail de type esclave ? et qu’est-ce que ça rapporte ?

Ce n’est pas un calcul simple, mais il y arrive à force de démonstration et de conglomérat de chiffres, et la conclusion va à l’encontre de ce qu’on supposait comme vrai. Au fond le travail des esclaves n’était pas à si faible rendement qu’on le croit. C’est très contradictoire car il y a des arguments négatifs en même temps, par exemple : si les planteurs avaient un comportement négatif par rapport aux esclaves, s’ils les traitaient mal, s’ils les emprisonnaient, alors cette population dépérirait or ce n’est pas le cas. Dans ce cas-là la production serait médiocre or ce n’est pas le cas. Donc (c’est un peu tordu comme raisonnement !! jaja !!) un maître d’esclave qui maltraiterait ses esclaves tuerait son outil de travail. Donc il a intérêt plutôt a bien se comporté, a assuré le mieux possible la subsistance de ces esclaves, de biens les nourrir, de ne pas disperser les familles parce que ça aussi c’est un facteur de désagrégation de la force de travail.  cet argument à contrario lui permet d’arriver à la conclusion qu’il n’y avait pas de fatalité absolue économique au dépérissement du système de l’esclavage. Il dit, imaginons qu’il n’ait pas d’esclavage que se soit du travail salarié libre mit à la place, est-ce que le système irait mieux ? Il aboutit à la conclusion que non !

Argument supplémentaire, il dit, voyez la situation après l’abolition de l’esclavage, est-ce que la production économique du sud a été meilleure, plus productive ? la réponse est non. La substitution du travail salarié au travail d’esclave, dans un premier temps n’a pas suscité une croissance spectaculaire. On peut même aller plus loin dans le a contrario, Fogel ne le fait, certain auteurs l’ont fait en demandant est-ce que c’était mieux après ? ils disent non. La situation des esclaves libres s’est détérioré, leurs conditions de vies ont diminué.  l’abolition de l’esclavage que tout le monde applaudit d’un point de vue humain, n’a pas été dans l’immédiat un bouleversement aussi positif pour la condition de vie des anciens esclaves eux-mêmes.

Cela a suscité donc une polémique qui n’est toujours pas éteinte, chaque fois qu’on l’évoque on n’est pas d’accord sur la manière de faire. Premier type de critique c’est que Fogel, économiste donc il se base sur les chiffre et non pas sur le blabla narratif, reconstruit les chiffres sur lesquels il se base, il n’y a pas de statistique dans la première moitié du 19e qui disent que pour entretenir un esclave il faut autant de ceci autant de ça, ça n’existe pas évidemment. C’est donc en agglomérant, en traitant, en faisant des moyennes sur le coût d’un esclave, le coût de la nourriture, le niveau de vie, etc, qu’il reconstruit ces chiffres.  la première critique est une critique factuelle, plusieurs historiens ont mis en cause la validité de la démonstration chiffrée, si les chiffres sont faux la démonstration peut ne plus tenir du tout. Mais là il y a débat puisque c’est difficile de prouver qui a tord et qui a raison. Cependant il est établi, et Fogel l’a reconnu, que certaine de ses démonstrations à caractère économétrique étaient très théoriques. C’est une critique de fait. Puis il y a une critique qui va au-delà du factuel sur les données chiffrées, collectées ou construites par Fogel, c’est une critique sur la procédure. Est-ce qu’on peut calculer, indépendamment de l’aspect moral, la vitalité d’un système économique en mesurant uniquement la valeur de la subsistance de ses forces de travail ? Qu’est-ce qui coûte le plus, l’esclave ou le travail salarié ? Qu’est-ce qui est le mieux en terme de rendement ? Mais est-ce que c’est une méthode valide... ?

Cet ouvrage a suscité et développer dans les années qui ont suivies de très nombreuses études à caractère économétrique dans tas d’autres domaines, où l’on a essayé de modéliser, de quantifié, quantité de questions qu’on n’avait pas encore traité de la même façon jusqu’alors. De nos jours c’est moins en faveur, mais pendant des années ça a été le courant le plus notable, il fallait faire de l’économétrie pour avoir une certitude objective.

Son co-titulaire du prix Nobel, Douglass North (approche institutionaliste) va d’abord étudier la question de la croissance économique des Etats-Unis entre 1790 et 1860 (“the economic growth of the US 1790-1860” en 1961), c'est-à-dire à l’aube de la guerre de sécession. Là encore l’idée c’était de mesurer les volumes d’investissement et il aboutit à une vision mitigée de la croissance économique américaine. Le fait que les Etats-Unis agrandissaient sans cesse leur territoire - c’est un pays qui va se remplir d’homme- et donc on mesurait le développement de la puissance américaine à mesure que le pays se remplissait, qu’il atteignait une certaine taille et que les infrastructures se mettaient en place. Il montre que jusqu’en 1860, cette extension territoriale n’a pas eu un impact aussi foudroyant qu’on le pensait. Il le fait à partir de donnée chiffrer ce qui est pour l’époque relativement neuf. Mais surtout, par la suite, poursuit dans cette voie mais il va bifurquer un peu vers ce qu’on appelle l’approche institutionnaliste de l’histoire économique. Il en donne lui-même une définition : « La question centrale de l’histoire économique et du dévelop-pement économique est de rendre compte de l’évolution des institutions politiques et économique qui créent un environnement économique induisant un accroissement de la productivité. »

Ce qu’il faut en retenir : ce qui est le moteur, ce qui permet de mesurer le dynamisme d’une société économique c’est la croissance de la productivité, mais cette croissance est déterminée pas seulement par des faits purement économiques mais par ce qu’il appelle l’environnement institutionnel. Une institution c’est toute disposition, tout règlement, toute association, qui permet de faire des opérations plus ou moins réglementée.

Par exemple : la bourse, une agence de notation, un accord sur les prix, un système d’assurance, sont des institutions. Toutes ces dispositions qui encadrent l’économie, toutes ces institutions sont pour lui indispensables. Et le but sera de rechercher quels sont les bonnes institutions qui a un certain moment favorisent la croissance de la productivité. Cette perspective institutionnaliste, qui est dérivée de l’histoire quantitative –ça part de donnée quantitative mais ça évolue vers les institutions- va être illustrée par un autre économiste qui s’appelle Akerlof, qui a obtenu en 2001 le prix Nobel pour un article qu’il avait publié en 1966-67. Cet article s’intitule *The market for lemons*, (lemons = voitures d’occasion en américain). Il a fait un article de 13 pages sur le marché des automobiles de secondes mains aux Etats-Unis. Pourquoi cet article a été à ce point considéré comme une révolution ? C’est simple : il dit l’opinion générale des Etats-Unis c’est que plus le marché est libre, moins il ya de règles mieux c’est. C’est une idée qui était dominante également dans les années 60. Donc le marché des occasions est très vaste sur le marché américain. En s’abstenant de toute réglementation, de toute intervention que ce marché va être prospère et produire de la richesse. Akerlof dit que non, parce que livré à la non-réglementation absolue, ce marché va s’autodétruire parce sans garantie sur la qualité du produit de seconde main, on se méfier de la qualité du produit et donc comme on est méfiant on payer le moins possible. Spontanément ce marché de l’automobile va créer par lui-même des organismes qui vont offrir une garantie, qui vont s’imposer aux revendeurs de voitures et dire voila si vous voulez vendre et bien passer par nous nous validerons le niveau de qualité des voitures que vous vendez. Avec ce label, qui est fait par une intervention de type réglementaire voulue par les vendeurs eux-mêmes, le client aura une garantie sur la qualité du produit, il aura confiance et donc aura tendance à payer le prix. Cet accord qui donne un label de qualité à la voiture de seconde main c’est une institution, c’est une bonne institution car elle permet le maintien et le développement d’un secteur économique tout entier.

25-03-2011

**POSTULAT DE L'HOMO OECONOMICUS**

Postulat de l'« homo oeconomicus »

Toutes les analyses que j'ai cité jusqu'à présent passe généralement de l'idée que pour comprendre l'histoire économique il faut présupposer que l'acteur de cette histoire sont compréhensibles par des contemporains. On présuppose qu'il y a une rationalité compréhensible dans le comportement des individus et des groupes sociaux depuis plusieurs centaines d'années. Ce paradigme, modèle épistémologique qui rend les choses du passé compréhensible pour les gens de maintenant s'est focalisé sur la notion d'homo oeconomicus. L'être humain suit un certain nombre de comportement qui lui sont dictés par la rationalité économique. Qu'est ce que c'est ce paradigme : beaucoup de définition mais une essentielle écrit par un observateur américain (Albert Otto Hirschman) : « c'est le postulat de l'individu isolé, poursuivant ses intérêts, qui choisit librement et rationnellement entre différentes conduites après en avoir calculé les coûts et bénéfices prospectifs ».

Cette courte définition comporte beaucoup d'éléments. L'idée c'est qu'on peut connaitre le comportement d'une société comme on peut comprendre le comportement d'un individu isolé. C'est une « méthodologie individualiste » : en analysant le comportement d'un individu, on peut comprendre l'ensemble du comportement d'une collectivité qui se comporte comme un individus. Le postulat part de l'idée que c'est l'individu qui détermine l'ensemble des comportements d'une société. Cette individu qui est le noyau de compréhension du comportement n'est pas un fou c'est quelqu'un d'indivisible parce que qu'on sait qu'il poursuit ses intérêts. Le postulat est celui d'individus qui ne sont pas altruiste, leur nature n'est pas de rechercher le bien d'autrui mais de poursuivre leur intérêts individuels personnels.

Deuxième élément, les individus poursuivent des intérêts. Il y a la question de la sélection des intérêts, il va devoir faire des choix. L'homme est capable de choix et de les déterminer. Ces choix sont supposés libres et rationnels, c'est l'individu qui fait ses choix, il ne les fait pas en priant, il n'attend pas la révélation, il le détermine lui même par une observation rationnelle. Il choisit donc des conduites, c'est le comportement qui va compter, pas la conviction. Ce qu'on va mesurer c'est pas l'intérieure de son raisonnement, on va le mesurer en fonction de la conduite qu'il adopte. Il fait ses choix de conduite à l'aide d'une opération de calcul, c'est un calcul de cout et de bénéfice. Pour arriver à la réalisation du but que je poursuit, je dois dépenser telle ou telle énergie en échange d'un bénéfice qui récompensera le cout. Il s'agit aussi d'un calcul des couts et des bénéfices prospectifs, il peut anticiper le résultat, il projette vers l'avenir. L'idée c'est qu'en histoire économique et sociale en général, la compréhension que nous avons des hommes du passés vient du fait que nous présumons (c'est le postulat) que le comportement des gens que nous étudions se conforme à se postulat. DEA, Si les gens était absolument altruiste, rêveur, ne croyant qu'en dieu, le passé serait inintelligible, on ne le comprendrait pas.

Cette idée de l'homo oeconomicus, on va l'utiliser pour comprendre toute une série de mécanisme sociaux économiques qui se sont mis en place à partir du 18e – 19e siècle. On va étudier toute sorte de nouveautés en fonction de ce postulat qui nous permettra de comprendre et de montrer le pourquoi et le comment de certains éléments, on peut donner une logique à ces évènements.

Est ce que c'est vrai ? Est il vrai comme une évidence scientifique démontré que le postulat de l'homo oeconomicus est la clé de notre compréhension historique et général en science humaine?

Il y a beaucoup de nuances dans les interprétations :

--> C'est évident tout prouve que c'est ca le noyau dur du comportement humain, c'est une évidence naturelle. DEA, l'histoire serait la révélation à l'homme de sa vraie nature et donc celle de l'homo oeconomicus. Pendant des siècles il a erré dans une primitivité non-économique et lorsqu'il fut capable de calculs, de choix, il acquiert une véritable dimension humaine économique.

--> Ce postulat est intéressant, il introduit une rationalité utile mais ce n'est qu'un postulat méthodologique. Nous l'utilisons comme un instrument de connaissance, ça ne veut pas dire que les hommes sont comme ça. Ce n'est qu'un outil intellectuel qu'on a crée pour comprendre le comportement humain mais ce n'est qu'un outil.

==> éternel débat avec des enjeux presque philosophiques.

Sur cette définition de Hirschman, quantité d'historien vont développer une argumentation un peu plus développé en voilà un exemple parmi d'autres :

J-P Daviet : « La société industrielle en France » 1814-1914. Il donne en préface les présupposé de son étude. Il reprend sans le démontré le postulat de l'homo oeconomicus : La nouvelle société, celle du 19e siècle industrielle, est faite d'individu qui remplissent des rôles différenciés dans le cadre d'une division du travail poussée. C'est le postulat de l'homme individuel. L'époque moderne mène à une spécialisation qui fait de chaque homme le spécialiste d'une chose. Chaque individu rempli un rôle différencié d'un autre dans une société qui pousse sans cesse à une division du travail de + en + accentué. Ces individus se réfèrent à des valeurs monétaire abstraite sur le marché. DEA, il va utilisé des abstraction qui représente des valeurs monétaire. Son intérêt sera calculé en quantité de valeur monétaire qu'il peut accumuler. De + en + le calcul de la conduite de l'homme et de ses intérêts passe par le calcul de valeur monétaire disponible sur le marché. Ces individus mettent en avant des opinions utilitariste plus que des réflexes communautaires. L'utilitarisme qui apparait au 18e siècle dit que ce qui est utile à l'homme est bon pour lui. C'est la recherche de l'utilité comme étant la qualité. L'inquisition de l'utilité comme signe d'une inquisition bonne pour l'homme.

Ces opinions utilitaristes vont prendre le dessus source qu'on appelle les réflexes communautaires. Dans certain type de société pré-industriel ce n'est pas la recherche de l'utilité pour chaque individus, qui compte ce qui compte c'est le statut que l'on a dans un groupe. On va se conduire conformément à un statut qu'on nous a donné dans la société. Ce statut n'est pas nécessairement conforme à votre intérêts personnel et individuel. C'est la norme du statut social communautaire qui prime sur l'opinion utilitariste individuel. Ces individus font des choix indépendants au lieu de suivre des prescriptions (=norme social). Ils veulent juger par eux-mêmes en fonction de leur intérêt, c'est un esprit sérieux et calculateur capable de maitriser la nature et la société à partir de l'intérêt individuel et utilitariste qui prend le dessus et détermine le progrès économique du 18e et du 19e siècle.

Nouveau chapitre : le problème de l'histoire économique divisé en 3 grands secteurs.

*1er facteur de production : le travail*

Au sortir de la 2e WW, dans les pays industrialisés avancés, une idée neuve va prendre le dessus : les progres économique bien encadrés par l'Etat et les institutions sociales allait permettre de créer « du travail pour tous, tout le temps, dans une société libre ». DEA, après la crise des année 30, qui avait créer un chômage de masse et qui avait suscité l'idée que le système dans lequel on s'était mis était périssable, de nouvelles solutions peuvent avoir lieu qui vont permettre à tous de travailler et de rester libre. Au sortir de la 2e WW on se demande si on doit garder le capitalisme ou pas. L'idée c'est que le travail pourrait être généralisé sans crise profonde capable de détruire le système.

Quelle est cette idée ? Idée dérivée des théories de Keynes.

Keynes met l'accent sur la demande sociale, la demande de la société qu'il faut encourager, développer avec l'intervention légitime de l'Etat qui a le droit d'intervenir dans les mécanismes de cette demande pour assurer une croissance économique sans crise profonde. Si on crée des institutions, la machine économique est repartit pour lgt avec une croissance et sans crise de chômage particulièrement destructive.

Cette idée sera celle poursuivi pdt les 30 glorieuses (= les 3 décennies qui suivent la 2WW). Après 1973, on voit que cette société économique occidentale qui avait accumulé des succès considérable (taux de croissance, disparition presque complète du chômage,...) on voit que ce modèle s'essouffle. Il éclate avec la 1ere grande crise de l'énergie pétrolière. Toutes ces sociétés avaient vécu avec du pétrole abondant peu cher. On aurait pu prévoir que c'était pas fait pour durer toujours et que ça allait changer le fonctionnement de l'économie.

CSQ : les crises vont se répéter. Ces crises vont recréer un chômage structurel (= il ne varie pas en fct° des cycles économiques traditionnel mais ça se régressait, c'est permanent lié à la structure des sociétés économiques). Dans les années 1990, il va y avoir un déferlement de travaux sur la question du travail, de son importance et de sa subsistance dans les sociétés développés.

Jeremy Rifkin publie un ouvrage sur la fin de l'état providence (**«** la fin du travail**»**) cet ouvrage est très contesté par les économiste académique mais peut importe. Dans son ouvrage, il dit que désormais ce n'est plus par le travail, par le nombre de gens au travail que la société va se développer. Jusqu'alors, les progrès technologique se faisait en 2 temps : on introduit des innovations importantes. Toute ces innovations ont dans un premier temps détruit de l'emploi. Première effet de l'innovation, la destruction d'emploi déjà existant mais le mérite de ces innovations c'est qu'elle reconstituait à court terme plus d'emplois qu'elle n'en avait fait disparaitre.

Parce qu'elle créait de nouveaux besoin et de nouveaux marché. Désormais, les innovations technologiques sont destructives du travail, elles détruisent du travail mais et n'en reconstitue presque plus et donc il va y avoir un problème de travail. Où va-t-on trouver du travail ?

CSQ : Dans les année 1990, on va voir se constituer tout des études sur la question du travail et de ses modifications. Auparavent le schéma était simple, l'innovation crée du travail mais lorsque cette certitude n'existe plus, lorsqu'on se met à douter, on remet en cause ces certitudes anciennes.

Beaucoup d'ouvrages à ce sujet. Beaucoup d'aspect à étudier.

1° La question de la constitution du marché du travail. DEA, a partir de quand on en est arrivé à créer une société fondé sur le marché libre du travail : ce marché libre du travail est pour certain une conséquence naturelle du développement historique. C'est quelque chose qui est apparu naturellement, de manière évidente. Plus on étudie cette question (le marché du travail = donnée de la nature des choses) plus on se rend compte que c'est faux, que c'est quelque chose qu'on a du créer. Cette création d'un marché suppose que l'on réduise le travail à l'état de marchandise, que du travail puisse s'acheter et se vendre pour un prix qu'on appelle un salaire. La société contemporaine qui marque l'avènement du marché salarial est quelque chose que l'on a construit. DEA, cette société a été construit en cassant en se débarrassant de la structure social et économique qui faisait tout pour éviter un marché libre du travail. Il faut donc étudier qu'elles ont été ses freins que la société industrielle à abattus pour créer l'hégémonie du marché du travail. Dans ces freins, il y a une question qui est récurrente qui est la mobilité du marché du travail. Deux types de mobilités :

Première mobilité est la mobilité topographique, géographique du travail : comment amener des masses de main d'œuvre nécessaire des société agraires vers des centres et des pôles de croissance industrielle. Certain dise que c'est arrivé naturellement mais c'est faux, c'est par une série de mécanisme sociaux et économique qu'on est parvenus à déplacer l'essor démographique vers les besoins de l'industrie.

Deuxième mobilité est la mobilité sectorielle (comment amener la main-d'œuvre d'un secteur à un autre).

Toujours dans la question de la constitution du marché du travail, de la disponibilité de main d'œuvre, de ce qu'on a appelé une armée de réserve industrielle (= masse de main d'œuvre qui doit être disponible dans l'industrie). Dans cette question il y a eu plein de question subsidiaire dont la question du mode de salarisation : comment réduire le travail à la qualité de la marchandise ? Le travail à la particularité qu'il doit sans cesse être renouvelé. Comment ? La garantie de son renouvellement est le prix qu'on lui donne. Mais ce n'est pas si simple que ça : Au début de la révolution industrielle, plusieurs observateurs disaient que pour attirer de la main-d'œuvre il y a une solution : c'est d'offrir de bons salaires. Première idée : attirer par de bons salaires. Cette idée optimiste était fausse, on a vite observé que les gens ne se comportaient pas toujours en fonction du bon salaire. Ce qu'on attend d'un bon salaire c'est que l'ouvrier travaille plus et qu'il soit plus appliqué et de manière permanente. En pratique ce n'est pas ça, l'ouvrier quand il a un bon salaire, ne travaille pas plus au contraire une fois atteint une certaine satisfaction, il quitte le travail. Il ne cherche pas à accroitre sa productivité. Il devient absentéiste. Ce n'est donc pas la hausse de salaire qui est la garantie de la croissance de la productivité. On va donc essayer de trouver des modes de salarisation qui seront des modes d'incitation. Il y a deux extrêmes : d'un coté on peut passer à une salarisation par heure mais le problème c'est que dans la productivité du travail il y a des fluctuations. L'idée c'est de moduler le salaire sur la fluctuation de la productivité. On ne va plus payer un salaire horaire mais à la tâche accompli. C'est l'autre extrémité. Mais il y a une limite, il y a un sommet au-delà duquel la productivité chute. On va donc essayer de mettre au point toute sorte de modalité qui à la fois assure un revenu aux gens qui travaillent et qui les incite à avoir une productivité moyenne.

2° le travail c'est une marchandise économique, on parle de quantité de travail, on peut parler du travail en ne parlant que du cout du travail,...Etc On peut en faire une valeur abstraite monétaire. C'est assez récent. Mais le travail ce n'est pas que ça ce qui fait que c'est compliqué. Il est impossible de parler du travail de sa valeur économique uniquement comme une valeur abstraite et monétaire car il interfère en permanence les conceptions religieuses, scientifiques,... qui interfère tout le temps. Si on prend le travail dans les sociétés monothéistes, le travail est une pénitence, si l'homme n'avait pas péché il ne travaillerait pas. Cette idée du travail châtiment, fait que l'homme qui travaille est en bas de l'échelle sociale. Le but dans la vie matérielle c'est de s'abstraire du travail. Soit en ne devant plus travailler, en devenant riche. L'homme qui travaille ne peut pas être libre en travaillant. Soit par la pauvreté volontaire. Progressivement, cette idée va se modifier, au fond le travail est un châtiment mais s'il est assumé par l'homme, il devient un mérite.

Cette conception du travail qui est une nécessité pour l'homme apparait à la renaissance (15e 16e) et qui connait son apothéose à partir du 18e siècle. Voltaire : le travail qui s'amplifie est nécessaire, on en a besoin.

Cependant ce travail qui s'amplifie a d'autres problèmes : il est nécessaire à la société, on en a besoin, selon l'échelle qu'on a dans la hiérarchie du travail, on va définir des mérites. On va calculer la position sociale des gens en fonction de la place qu'ils occupent par rapport au travail. Depuis le simple exécutant jusqu'à celui en haut de l'échelle.

Dans le même ordre d'idée, va intervenir le questionnement scientifique va également intervenir. Elle a aussi une valeur sociale, un discours, quel est le fondement du travail, comment peut on mesurer scientifiquement la qualité et la quantité du travail. On va développer à la fin du 18e siècle, une science appelé l'ergonomie qui va essayer de mesurer objectivement le travail (rendement, force,...). Le point de départ est une comparaison entre l'homme et la machine. Si l'homme est une machine on va perfectionner les techniques et l'organisation pour le rendre plus productif. C'est ce qu'on appelle le taylorisme.

3° ce qui fonde le développement économique depuis 2 siècles c'est la division du travail. Cette question qui paraissait être une évidence est de + en + contester. On étudie toutes les formes de divisions du travail comment elles sont apparus et pourquoi, dans quelle mesures ont elles eu ou non eu comme conséquence une croissance de la productivité. Il doit y avoir d'autres éléments qui doit intervenir dans l'explication. Elle a introduit la question de la hiérarchie et l'organisation du travail. La bonne hiérarchie sera garante d'une organisation du travail efficiente.

4° le marché du travail est un marché libre du travail. Mais « libre » est un mot dangereux. Il peut supposer que moins il y a de règlementation plus on est libre. Dans le domaine du travail, il a fallut créer des règles, des lois pour assurer le marché libre du travail. C'est par un effort de réglementation législatif, politique qui a poussé à la création d'un marché le plus libre possible du travail.

Le travail met en jeux deux protagonistes l'employer et l'employeur. Leurs relations sont de types antagonistes. Très vite se mettent en jeux des conflits dont les modalités de résolutions vont varier d'un endroit à l'autre. D'abord par la répression ensuite par des système de négociation. Ce système qui est à la fois conflictuel et qui cherche à négocier c'est ce qu'on appelle des relations industrielles.

01-04-2011

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!Pas d'enregistrement!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

2ième facteur de production : capital

3ième facteur de production : technique

08-04-2011

Nous en étions au chapitre sur le travail des femmes (presque terminé...). Il nous avait parlé de l’évolution de l’emploi féminin avec l’émergence d’un emploi complet, permanent dans tous les secteurs économiques pour les femmes. Cette émergence est assez tardive et il faudra attendre l’après deuxième guerre mondiale pour que l’ensemble des activités économiques soient ouvertes au travail des femmes.

Cependant, au sortir de la 2e guerre Mondiale, malgré de nombreuses déclarations qui proclament l’égalité de traitement entre homme et femme, le Traité de Rome par exemple, il y a une inégalité salariale qui perdure. Plusieurs événements vont se bousculer, l’un d’entre eux en 1966, en Belgique : la grève des femmes-machines, qui étaient des femmes employées, qui servaient des machines pour ajuster des pièces de la fabrique nationale d’arme de guerre de Herstal. Le mot d’ordre de ces femmes est à travail égal, salaire égal. Ce mouvement, qui va durer longtemps, va finalement être victorieux et dans les années qui suivront, les syndicats et les partenaires sociaux (le patronat et les syndicats) vont inscrire vraiment dans les conventions collectives de travail, l’égalité des salaires pour un travail équivalent.

Dès le début de la concentration manufacturière, donc à partir du moment où on concentre une main d’œuvre nombreuse pour les fabrications de produits de consommation, l’emploi féminin et des celui des enfants devient très important. Ex : une des grandes manufactures de calicot (des toiles colorées de coton à l’imitation des toiles indiennes) en France fin 18e, on utilise là massivement des femmes pour faire ce qu’on appelle le pinceautage, c’est-à-dire qu’elles sont munie d’un pinceau et elles décorent, elles peignent de petites fleurs sur les tissus de coton ce qui était très à la mode et très demandé à l’époque. Dans la même fabrique il y a une autre division où la massivement c’est le travail des enfants qui est recherché. La raison est simple : d’un côté le travail des femmes, notamment pcq on leur attribue une dextérité supérieure à celle des hommes, une finition manuelle plus fine, mais aussi et surtout pcq ce travail est à très bon marché, ainsi que celui des enfants. Ce travail peut paraître léger, un travail assis, mais au même moment dans d’autres fabriques textiles à Roubaix, des fabriques de laines, on utilise également des femmes pour des travaux lourds, c’est-à-dire le traitement et la préparation des laines qui seront utilisées dans les tissages roubaisien. Mais la figure la plus connue, c’est le travail de la filature mécanique ; Dès le 18e en Angleterre on mécanise la filature du lin, du coton, de la laine, etc, et dans ces fabriques le travail féminin est extrêmement important.

(détail important sur photo qui est différent d’avec les autres photos de l’époque : les déchets autour de ces pieds, d’habitude les photos que l’on fait à l’époque à l’intérieur des fabriques sont des photos posées, très figées, et donc on nettoie en quelque sorte le lieu de travail, comme quand on prend la pose chez le photographe on ne laisse pas trainer un bout de papier derrière soi. Ici le photographe a été négligent et il n’a pas nettoyé le sol, ce qui nous permet de voir que les conditions de travails n’étaient pas très bien. Ici tous ces déchets sont de la fine poussière agglomérée de fibre et c’est non seulement nocif pour la santé mais c’est aussi dangereux parce que ça crée des espèces de brouillards qui sont très inflammables. Et donc beaucoup de fabriques textiles étaient périodiquement incendiées par des coups de feu, de nuages de fins débris qui prenaient instantanément feu.) la filature gros emploi pour les femmes.

Le travail des femmes est assez généralisé, l’emploi féminin est largement répandu et c’est bien avant 14-18. Egalement dans les grands ateliers de confection. Dès la deuxième moitié du 19e, pour certains types de vêtements on commence à les faire en série, notamment les uniformes militaires, et là encore l’emploi féminin est important dans ces grands ateliers de confection. Il s’agit d’une manufacture parisienne, Gaudio, des chaussures à la tête. Aussi dans tout ce qui est le soin du linge.

Le travail féminin ne se limite pas au secteur textile. Fabrique de chocolat, ex : manufacture Meunier, le chocolat français par excellence qui employait en grande quantité du travail féminin. Dans des usines plus petites, le travail féminin est aussi bien présent : le travail à la machine, ici une machine très simple, il s’agit de percer un trou dans de fausses perles, tout ce qui est les objets de décorations, on utilise les femmes pour tous ce qui est le travail à la pièce qui demande une certaine minutie. Un autre travail lourd, on utilise aussi le travail féminin d’abord au fond des mines dès le 18e, ensuite, après toute une série d’interdictions, on va les employer de manière importante en surface pour le triage des déchets, séparation des cailloux et de ce qui reste en charbon. Un travail lourd et physique qui ne correspond pas au schéma traditionnel du travail féminin léger et minutieux.

[Photo historique des frères Lumière ? les inventeurs du cinéma] : ils ont très vite, à partir de la fin des années 1880-90, essayé de rentabiliser leur invention en proposant à une série d’industriel de faire une petite espèce de bande réclame pour leur fabrique. Et c’est ainsi qu’un charbonnage du sud de la France a fait faire un petit bout de film par les frères Lumière pour montrer l’activité charbonnière. C’est une des premières images cinématographique qu’on ait du travail des femmes. Par la suite les femmes seront souvent utilisées dans des industries mécaniques pour du travail répétitif, c’est ce qu’on appelle des femmes machines. Lorsque le secteur des services va se développer on va voir apparaître aussi l’emploi féminin dans ce qui est la télégraphie, un des premiers emplois à col blanc, les téléphones : les demoiselles qui font les connections entre les différents abonnés. Tous les travaux de minutie et de vérification étaient pour elles.

Fin 19e-début 20e, le secteur du travail en col blanc s’ouvre de plus en plus au travail féminin, en particulier grâce à la carrière de dactylographe. Dans les professions féminines, il y avait coupe et couture, mais progressivement la dactylographie devient une activité spécifiquement féminine utilisée dans les secteurs des administrations. [Image ancêtre du dictaphone : l’homme qui dicte et la femme qui tape, parce que sa réputation de célérité et de doigté l’emporte.]

La guerre 14-18, on ne passe pas du jour au lendemain d’une situation à l’autre, mais il n’en demeure pas moins vrai que des emplois autrefois occupés par des hommes sont cette fois-ci, par les nécessités de la guerre, par des femmes. Ex : les usines Renault, qui font les premiers chars d’assaut français, qui utilisent des femmes pour des travaux anciennement réservés aux hommes. C’est le travail des munitions qui l’emporte, d’où le nom des munitionnettes, qui est un travail lourd et assez dangereux.

Ensuite, après la guerre, dans toutes les opérations de travail en série, l’emploi féminin est préféré parce que moins cher que le même travail effectué par les hommes.

[Photo qui représente une femme machine d’une fabrique qui fait des couverts de table, où on emboutit des pièces, à cette position-là beaucoup de femmes ont travaillé, avec des mesures de sécurité : à chaque bout de l’emboutisseuse ça tire les mains en arrière pour éviter des dégâts corporels important.]

[Image fameuse qui date de 1938, aux usines Citroën à Paris, avec l’émergence d’une expression syndicale dans l’emploi des femmes]

[Photo : fabrique nationale à Herstal, femmes machines, grève de 1966, une des délégués syndicale de la FN qui prends la parole devant des confrères qui semblent ennuyé = icône national des mouvements féministes, etc]

A propos du film *Made in Dagenham*: c’est un film qui relate de façon romancée la grève des femmes de 1968 dans une fabrique où l’on fait les textiles pour les voitures Ford en Angleterre, et qui a été un mouvement également pour l’égalité salariale entre hommes et femmes.

**DIVISION DU TRAVAIL – EPOQUE INDUSTRIELLE**

*Nouveau chapitre : La division des tâches, du travail comme créateur supposé de la croissance de la productivité.*

Dans tous les cours de sciences économiques générales, on dit que le point de départ de l’industrialisation et de la croissance économique repose sur la division du travail. C’est le germe à partir duquel on développe la question. En fait cette idée est puisée dans un texte d’Adam Smith dans son ouvrage “L’enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations”, 1776, qui est considéré comme l’acte fondateur de la science économique moderne, contemporaine. Dans cet ouvrage il y a un chapitre qui s’intitule : “Des causes qui ont perfectionnés les facultés productives du travail et de l’ordre suivant lequel ses produits se distribuent naturellement dans les différentes classes du peuple”. C’est le texte presque biblique que l’on cite toujours.

« Les plus grandes améliorations dans la puissance productive du travail et la plus grande partie de l’habileté, de l’adresse et de l’intelligence avec laquelle il est dirigé ou appliqué, sont dû à ce qu’il semble à la Division du travail.» Il met un D majuscule pour division du travail pour bien montrer que c’est au centre de la réflexion. Prenons un exemple, c’est l’exemple canonique, dans une manufacture de la plus petite importance : une manufacture d’épingle. Une épingle, ça parait tout simple, mais pour faire une épingle, Adam Smith va nous montrer que c’est infiniment plus complexe que ce que l’on croit et qu’avec une procédure de division des tâches on peut accroître de manière formidable la productivité et donc décupler, même centupler , les quantités produites pendant la même unité de temps. Il continue : un homme qui ne serait pas façonné à ce genre d’ouvrage, faire des épingles, dont la division du travail à fait un métier particulier. Avant même la fabrication de l’épingle, il y a déjà eu une pré-division, on a divisé la petite métallurgie en spécialité. On a fait une tâche particulière de la fabrication des épingles. Donc un homme qui ne serait pas façonné à ce genre d’ouvrage, faire des épingles, dont la division du travail à fait un métier particulier, ni accoutumé à se servir des instruments qui y sont en usage, dont l’invention est probablement due à la division du travail, cet ouvrier, quelque adroit qu’il fut, pourrait à peine peut-être faire une épingle dans toute sa journée et certainement il n’en ferait pas une 20aine. Dans une fabrique d’épingle, si chaque ouvrier doit faire l’épingle depuis le point d’origine jusqu’à la fin à lui tout seul, il en ferait à peine 1 ou max 20 par jour. Mais, de la manière dont cette industrie est maintenant conduite, fin 18e, non seulement l’ouvrage entier forme un métier particulier mais même cet ouvrage est divisé en un grand nombre de branche, dont la plupart constitue autant de métier particulier. L’important travail de faire une épingle est divisé en 18 opérations distingue, lesquelles sont remplies par autant de mains différentes, donc 18 pour faire une épingle. Conséquence de cette division poussée jusqu’au bout, 18 au lieu de1, 1) l’accroissement de l’habileté d’un ouvrier augmente la quantité d’ouvrages qu’il peut accomplir, et la division du travail en réduisant la tâche de chaque homme à quelques opérations très simples et en faisant de cette opération la seule occupation de sa vie lui fait acquérir nécessairement une très grande dextérité, rivé à une opération simple, à quelques gestes seulement, répétés toute la journée, la rapidité d’exécution et la précision du geste s’accroit et donc croissance de la productivité par travailleur. 2) l’avantage que l’on gagne a épargné le temps qui se perd communément en passant d’une sorte d’ouvrage à une autre est beaucoup plus grand que nous pourrions le penser au premier coup d’œil. Ce 2ème avantage est quelque chose que l’on va retrouver jusqu’au Taylorisme et même après. En fait c’est assez simple, si quelqu’un doit faire plusieurs tâches successivement, il va devoir passer d’un endroit à l’autre, d’un instrument à l’autre ; le temps de passage d’une activité à une autre, c’est du temps perdu = la porosité du temps de travail (dans le jargon des économistes).

Dans une journée de travail il y a des trous, qui sont vides mais que l’employeur doit rémunérer aussi. Et donc l’idée c’est que la division des tâches va permettre d’épargner du temps, elle va gagner du temps de passage qu’on perdait auparavant du fait qu’un ouvrier devait passer d’une opération à l’autre, qu’il devait s’accoutumer au changement d’opération. 3) tout le monde sent combien l’emploi de machines propres à un ouvrage abrège et facilite le travail ; et il semble que c’est à la division du travail qu’est originairement due l’invention de toutes ces machines. Quand l’attention d’un homme est toute dirigée vers un objet, une opération, il est bien plus propre à découvrir les méthodes les plus promptes et les plus aisée pour l’atteindre que lorsque cette attention embrasse une grande variété de choses. Lorsque l’on est parvenu à simplifier la tâche, l’opération manuelle à faire, cela incite à trouver un moyen de l’exécuter encore plus simplement en substituant au travail de l’homme l’opération mécanique d’une machine. A partir de ce moment-là c’est le clic pour le développement du machinisme. 4) Puisque c’est la faculté d’échanger qui donne lieu à la division du travail, l’accroissement de cette division doit par conséquent toujours être limité par l’étendue de la faculté d’échanger ou en d’autres termes par l’étendue du marché. Pour certains, le début de la croissance industrielle moderne est du à : -la division du travail  on divise et le marché va s’ouvrir à la production accrue que l’on obtient. On part donc de la production et le marché va s’étendre parce qu’on parvient à produire plus. Mais ce n’est pas l’opinion d’Adam Smith, lui dit que : -c’est d’abord la demande du marché qui pousse à une division du travail, si le marché ne s’étend pas, si le besoin qui apparaît sur le marché ne s’étend pas, on ne va diviser autant le travail, parce qu’on n’a pas besoin d’une productivité accrue par tête de pique.

Est-ce que tout cela est vrai ? c’est ce qu’on pourrait croire, mais cette idée est relativement contestée. D’abord précisons que Adam Smith n’a pas inventé cela, en fait l’observation sur la fabrique d’épingle, il l’a développée, il l’a trouvée à partir de sa lecture de l’encyclopédie de Diderot. Dans ce grand ouvrage qui commence dans les années 1750, donc 20 ans avant Adam Smith, il y a un article épingle. Dans cette encyclopédie, c’est un des premiers ouvrages où l’on montre complètement toutes les opérations manuelles, on montre dans les planches une fabrique d’épingle et très clairement quand on regarde les gravures, on peut voir effectivement que depuis l’étirage des fils de fers blancs jusqu’à l’épingle finale, si on décompose on arrive à 18 opérations. Et donc l’idée, une fois que l’on a vu ça, c’est de dire que c’est parfait, Adam Smith a donc décrit réellement une opération telle qu’elle se pratiquait déjà en son temps, la division extrême du travail de la fabrique d’épingle. Ce n’est pas si sûr que ça.... En réalité, certains pensent que l’encyclopédie de Diderot est en fait une projection idéale. Donc ils prennent un exemple d’une fabrique en fait fictive, ils ont l’idée que l’on pourrait diviser le travail jusqu’à 18 opérations, mais ça ne veut pas dire qu’en réalité à ce moment-là, il y avait déjà des fabriques qui pratiquaient cela. Dit autrement, tant dans l’encyclopédie que dans le texte d’Adam Smith, c’est plutôt une anticipation, ilsanticipent sur un mouvement dont ils voient la possibilité, mais qui ne s’est pas encore réalisé. Pourquoi ne s’est-il pas encore réalisé ? Adam Smith nous donne presque la réponse : parce que la demande, le marché pour ce type de produit ne réclame pas encore une division aussi importante du travail. Ce qui paraît d’ailleurs logique, parce qu’une consommation d’épingle à ce point-là paraît hypertrophiée.

==> Première idée, le développement de la révolution industrielle correspondrait à l’avènement d’une division sérielle, on met en série des opérations qu’on a coupées en morceau.

Cette idée-là, est de plus en plus mise en cause, de plus en plus d’auteurs semblent affirmés le contraire. Ils disent : le développement de la révolution industrielle, de la concentration de la main-d’œuvre, n’est pas du uniquement à la division des tâches mais à un autre phénomène. L’auteur qui va mettre ça récemment en avant, c’est un historien sociologue français, Philippe Lefèvre, qui a publié en 2003 un ouvrage important sur ce qu’il appelle l’invention de la grande entreprise. Dans cet ouvrage, il écrit : « L’exemple de Smith est étonnant cependant. Signifie-t-il qu’à l’aube de la révolution industrielle, fin XVIII, une division moderne du travail existait déjà ? Que la parcellisation des tâches est apparue d’emblée avec les 1ère manufactures, que le passage de l’univers des corporations et des métiers d’anciens régimes à celui des manufactures, a été brutal ? Est-on passé si rapidement du monde artisanal au monde manufacturier avec une division des tâches particulièrement accentuées ? »

==> En lisant *Le capital* de Marx, premier livre en 1867, on découvre que Marx relativisait déjà l’importance de la manufacture tel que l’a décrit Smith. Pour Marx, la manufacture d’épingle n’illustre qu’une seule des deux formes de division du travail dans les premières manufactures : la manufacture sérielle, la mise en série d’opérations divisées. La seconde forme ne divise pas le travail au sein d’un métier, autour de la fabrication d’un produit, elle rassemble des métiers divers d’où le nom de manufacture hétérogène que lui donne Marx. Par exemple, le contre-exemple de la manufacture d’épingle, une manufacture de carrosse rassemble des menuisiers, des forgerons, des corroyeurs, etc. La division du travail de fabrication des carrosses passent entre ces métiers et au sein d’un métier donné, la menuiserie par ex, le travail accompli par l’ouvrier reste complet, les opérations ne sont pas subdivisées. A la fin du 18e, à Bruxelles, il y a eu une grande manufacture de carrosse qui est resté célèbre, manufacture Simons, l’ancêtre de Dieteren. Et cette manufacture on l’a connait parce qu’on en a même des dessins, et donc on voit ici [photo] que dans une grande cours, il y a une juxtaposition d’ateliers. Chaque atelier rassemble un métier : les menuisiers, les vitriers, les décorateurs, les charrons, plusieurs métiers complets qui collaborent dans un même espace à la réalisation d’un produit complexe. Conséquence : la voie unique, celle de la division des tâches, n’est pas uniquement convaincante ; il persévère et il dit qu’en fait au départ de la révolution industrielle, il y a d’abord un rassemblement de métier différends et dans un second temps on va promouvoir la division des tâches dans cet espace qui est ainsi créé.

Nous en étions aux différentes formes de division du travail au début de l'époque industrielle. Nous avions vu que traditionnellement on part du principe que c'est la division des tâches sous forme sérielle (ex de la fabrique d'épingle). Cette idée ne fait pas l'unanimité et on a mis en avant après Marx et bcp d'autre, l'idée qu'il y a d'abord un rassemblement de métier qui reste complet, où il n'y a pas une séparation interne des tâches, que c'est plusieurs étiers différents rassemblés au sein d'une même manufacture pour réaliser des objets complexes c'est ce qu'on appelle la manufacture hétérogène**.** Ce que va faire Philippe Lefevre c'est montrer l'évolution qui va se produire depuis la manufacture hétérogène et les manufactures qu'il appelle des manufactures innovantes hétérogènes. Ça se fait sous forme d'un tableau où on peut voir avant et après avec des critères.

* Premier critère, celui du métier qui est représenté au sein de la manufacture : dans la manufacture hétérogène simple, la formation du métier est exogène à la manufacture. DEA, la création du métier, l'apprentissage se fait en dehors de la manufacture et est ensuite incorporé. Avec la manufacture innovante, elle se fait à l'intérieure même de la manufacture.
* Deuxième critère, les procédés et modes opératoires utilisés : Au départ, chaque métier utilisent les procédés traditionnels, ne les modifient pas mais dans un deuxième temps, ils sont périodiquement revue en fonction des produits à créer.
* Troisième critère, la place, la hiérarchie entre chaque métier : dans un premier temps les métiers sont très pondérant, ils ne se mélangent pas mais dans un second temps, c'est la manufacture elle-même qui détermine la hiérarchie, les rapports de subordination des métiers par rapport aux autres.
* Quatrième critère, le marché interne du travail : Dans un premier temps, chaque métier reste exclusif et opère son propre recrutement (ce n'est pas la manufacture) mais dans un second temps, le marché du travail, le recrutement est général, c'est la manufacture qui engage, forme, etc ... => révision du mode de composition du marché du travail
* Cinquième critère, la division du travail entre les métiers reste celle du travail artisanale traditionnel et dans un second temps cette division est revue et évolue au fil de l'évolution de la technique et des produits que l'on produit. ==> Coordination limitée puis dirigée par la manufacture. Résultat : au départ la manufacture hétérogène accélère, produit de + en + de produits traditionnels mais n'innove pas dans la technique puisque la division du travail reste comme l'ancienne. Ce qui a changé c'est que ces métiers sont obligés de coordonner leurs actions. Avec l'évolution on arrive à la création de produits innovants càd de nouveaux procédés ou de nouveaux produits.

Quel est le principal élément qui accélère très vite le passage de l'un à l'autre ?

C'est l'introduction de la machine qui se substitut à quantité d'opération du travail humain et accélère le passage de la manufacture hétérogène à la manufacture innovante hétérogène.

==> On a déjà toute une variété de chose, on a la manufacture sérielle, divisée modèle de Smith, on a la manufacture hétérogène rassemblée modèle carrosserie, indienneries dont Marx et beaucoup d'autre vont parler et la machinofacture càd la manufacture innovante hétérogène.

==> Ce qu'on observe en pratique c'est un mélange des trois, une hybridation. Certains département des grandes entreprises étaient construit sur le modèle sérielle mais d'autres départements de la même grande manufacture étaient hétérogènes avec encore beaucoup de travail manuel spécialisé et enfin d'autres départements étaient passé à un stade de machinofacture. Il est rare qu'on ait des manufacture à l'état pure, c'est souvent un mélange des trois.

Ce qui va changer fin du 19e c'est l'émergence d'usine à la chaine. C'est en quelques sortes une manufacture sérielle avec une hyper division des tâches mais avec le développement fulgurant de la machine, accélère la production et qui réduit au minimum possible la porosité du temps de travail. Ce n'est plus le travail humain qui fait passer les pièces d'un endroit à l'autre mais c'est la machine qui s'en charge, le produit se déplace. Le travail à la chaine à plusieurs ingrédients : l'ingrédient le plus connu est le fordisme (usines automobiles), le taylorisme (=/ Ford) et des antécédents à cette forme de travail à la chaine.

Dernière forme qui se développe à la seconde moitié du 20e siècle, c'est le travail à automation càd où la part du travail manuel est réduite au contrôle de la machine. La machine fait d'elle même et l'homme contrôle la machine. C'est une très vielle idée, à la fin du 18e, un ingénieur américain, Evans, a mis au point sur papier un moulin automatique. C'est encore un moulin à eau mais il n'ya plus de travail humain. L'idée intellectuelle d'une automation complète devance très largement la réalisation. Pourquoi ne l'on-t-il pas fait ? d'abord pour une raison technique et ensuite le coût de l'opération. Faire un machénisme complet est très couteux. On ne le fera que lorsque l'on sera sure que ce sera rentable. Tant que le coût du travail et l'étendu du marché sont restreint, il n'y a aucun intérêt à se lancer dans une telle opération. Ce qui explique pourquoi l'automation réelle ne viendra que bien plus tard, plus d'un siècle après qu'on l'ait imaginer théoriquement.

Nous avons vu tout un panorama depuis la manufacture sérielle jusqu'à l'usine à automation où le travail humain est un travail de contrôle. On pourrait se dire que l'irruption de la société industrielle c'est la concentration de main-d'œuvre et la concentration de machine et ça c'est l'aube des temps moderne mais c'est faux. Car pendant très longtemps, on a d'une part un mouvement de concentration de main-d'œuvre et de machine et de capitaux mais d'autre part il y a la persistance du système de la protoindustriel**.** Au 19e siècle, on parlait plutôt de manufacture dispersée, de fabrique collective ( = ville ou région spécialisée dans la production de certain produit) et le terme le plus connu est l'industrie à domicile (il n'y a pas de séparation entre le lieu de vie et le lieu de travail). Cette industrie à domicile est présente en ville mais aussi dans les campagnes et c'est là qu'est sa particularité. En effet, on a souvent une image très citadine de ce qu'était la société rurale traditionnel, mais dans la majorité des cas il y une alliance entre le travail agricole et du travail artisanale à domicile. Le travail en milieu rurale est un travail discontinu, il y a des périodes de l'année où l'activité rurale est faible (hiver) et donc ces temps morts sont le plus souvent occupés par du travail artisanal pré-industriel.

Dans cette industrie rurale à domicile il va y avoir une évolution partout en Europe. En gros, on passe à la fin du Moyen Age, du domestic system au putting-out system ou/et Verlagssystem.

Le domestic system est la situation où les producteurs sont propriétaires de leurs matières premières, ils sont propriétaires de leurs outils de travail et le produit fini est porté au marché, est commercialisé, par le producteur lui-même. Cette situation est rarement complète car la propriété de la matière première n'est pas toujours possible, ensuite car dans ce système on produit ce qu'on veut mais on a la charge de vendre, on doit donc produire en bonne quantité et en bonne qualité. On va donc voir apparaitre des marchants manufacturés qui font le commerce, ils ne produisent pas eux-même. Ces marchants négociants fournissent à crédit de la matière première à ces petits producteurs à domicile et va demander de produire telle quantité et détermine la qualité. Le producteur ne produit donc plus ce qu'il veut ni la quantité. Lorsque le produit est fait, c'est le marchant qui s'occupe de la vente et de la commercialisation du produit, il assure un écoulement de la marchandise. Tout ce qui est commercialisation du produit échappe au producteur.

Du point de vue du négociant il fait faire du « put-out » des produits avec la quantité qui lui conviennent et avec la qualité qu'il veut.

Cette évolution s'accélère à partir du 18e siècle car dans plusieurs régions d'Europe on assiste à une révolution démographique. Pour la population rurale, on va de + en + vers de petites exploitations agricoles car le prix de la terre ne cesse d'augmenter. Il y a de + en + de bouches à nourrir, il va donc y avoir une augmentation de demande pour ce type de travail. Pendant des périodes très longues, on travaille aussi à la maison, toute la famille s'y met. L'avantage pour le marchant éclair c'est que plus il a de producteurs pour faire ce qu'il demande plus il peut faire jouer la compétition sur le prix. Autre bénéfice, il ne doit consentir aucune immobilisation de capitale. Il n'a pas de dépense en capital fixe (pas de machine, pas d'usine, ...). C'est avantageux car lorsqu'il y a une crise commerciale, le négociant n'a qu'à ne pas commander du travail ainsi il ne leur doit rien. Ça ne peut fonctionner que si le cout du travail est faible.

Que va-t-il se produire : ce système va s'incruster en Europe. Alors qu'on construit des manufactures textiles concentrés, dans les campagnes il y a encore des producteurs dispersés avec des outils manuels, l'un n'a pas immédiatement détruit l'autre. La conjonction de plusieurs éléments va mettre à mal vers le milieu du 19e siècle cette protoindustrie. Quelles sont les circonstances ? La conjonction d'une crise agricole et d'une crise commerciale. Ces petits artisans tiennent le coup car une partie de leur subsistance est auto-produite et donc ils peuvent subsister et se livrer à un travail industriel à domicile car ils ont cette sécurité que n'ont pas les ouvriers. Dans les années 1840, il va y avoir des récoltes déficitaires et en particulier celles de pomme de terre qui étaient devenu une alimentation de base et donc les petits producteurs qui comptaient sur cette subsistance ne l'ont plus. => crise agricole => détérioration de la subsistance.

En même temps, on assiste à une dégradation du marché en particulier dans le marché des textiles traditionnels (lin) au bénéfice du coton => Crise irlandaise (exode rurale)

Où va cette migration ? Pour les irlandais, c'est en Angleterre et aux Etats Unis. Pour les flamands c'est le début d'un transfert (moins violent qu'en Irlande) vers les bassins industriels wallons, borains,... et vont même aller jusqu'en France.

29-04-2011

Le sweating système, c’est le système dit de la sueur, c’est –à dire l’exploitation à outrance dans de très mauvaises conditions, dans de petits ateliers, d’une masse de main d’œuvre non protégée qui échappent à toute législation sociale protectrice du travail. Ce système va perdurer et perdure encore, notamment dans tout ce qui est le domaine de la confection des grandes marques d’habillement.

**REGIME CORPORATIF**

Nous avons vu plusieurs morceaux de la transition entre l’ancien régime économique et le système industriel, il reste à aborder la transition entre le régime corporatif et le régime du travail libre, c’est-à-dire le régime de la salarisation et la marchandisation du travail.

Qu’est- ce que le régime corporatif ?

D’abord, *problème linguistique* : c’est un terme un peu anachronique, le terme corporation dans le sens de groupe de gens qui effectuent une même profession dans un organisme qu’on appelle une corporation, le terme n’est utilisé en français pour désigner cela qu’à partir de la fin 18e. Avant on ne parlait pas, en français du moins, de corporation, on utilisait un vocabulaire beaucoup plus varié, les termes les plus récurrent sont : corps de métier, jurande, maitrise, guilde, office, etc. Donc un vocabulaire beaucoup plus large, beaucoup plus diversifié que simplement corporation.

*Deuxième problème* : le terme corporation a produit toute une série d’interprétations souvent anachroniques et même plus que des interprétations, on a mélangé à l’histoire réelle des corporations quantité de mythes à caractère politique.

Les mythes sont nombreux, mais on peut en déceler en gros de trois grandes catégories :

1. Celle qui se développe au XIX, celle qui considère que le monde du travail, le monde des artisans, avant la révolution industrielle, avant la machine, avant les manufactures, que ce monde-là, artisanal et dispersé, était un monde égalitaire où il n’y avait pas (ou peu) de conflits entre le maître, le patron et l’ouvrier. C’était une idée, une espèce de nostalgie d’un monde révolu sans conflit au sein du travail, et donc l’idée c’était qu’il faudrait en revenir à un système de type corporatif pour retrouver l’égalité perdue. Le problème, c’est une belle idée, mais c’est un mythe complet, parce quand on examine l’histoire des corps de métier qui ont vraiment existé jusqu’au XVIII, ils n’étaient absolument pas égalitaire. Mais malgré tout c’est une idée qui a perduré très longtemps.
2. C’est un mythe qui est à la fois politique et religieux. Dans le vocabulaire religieux du XIX et une partie du 20e, il y a l’idée que la relation entre patron et ouvrier est similaire à la relation entre un père et ses enfants, et que donc les solutions paternalistes sont des solutions qu’il faut promouvoir, qu’il faut défendre. Au fil du temps, dans les églises chrétiennes et en particulier les églises catholiques, on va développer une nostalgie réactionnaire qui considère que le retour aux corporations, qui est une idée en contradiction avec la réalité, mais que le retour aux corporations serait le retour à un régime chrétien du travail, un régime paternaliste qui est considéré comme un modèle. Il n’y avait pas de paternalisme chrétien dans les corporations d’ancien régime, mais on en cultive une fausse nostalgie.
3. Troisième mythe qui est directement politique, c’est l’idée que la révolution industrielle et le développement de la démocratie, en particulier le suffrage universel, que donc ces courants contemporains ont détruits les fondements sociaux qui devraient être immuables. Ces fondements sociaux divisent la société entre ceux qui décident et ceux qui exécute. Dit encore autrement, il va se développer une nostalgie de l’autoritarisme où il n’y a pas de conflit, parce qu’il y a une autorité qui se substitue à l’anarchie démocratique. Cette idée autoritariste, va trouver un substrat, une manière de s’exprimer dans l’histoire du travail. On va développer l’image des corporations comme étant le lieu où il n’y a pas de conflit, où il ne peut pas y avoir de conflit entre patron et ouvrier. Parce que, pense-t-on, dans les corporations, il y a une union autoritaire avec des chefs et des exécutants, qui n’est pas antagonique. C’est donc une idée spécifiquement politique.

Le paternalisme chrétien va se teinter au fil du temps d’un certain vocabulaire autoritariste. Après 1893, c’est-à-dire après l’encyclique rerum novarum, il va y avoir un courant catholique très puissant qui va allier la volonté de reconstitution d’un Etat autoritaire, non démocratique, avec le message de l’église. Dans l’entre deux guerre, c’est courant-là qui sont hostiles à la modernité du monde du travail et du monde politique démocratique, ces idées vont trouver un exutoire, vont se frayer un chemin dans les mouvements autoritaires de l’époque, le fascisme qui prône le corporatisme ouvertement, le nazisme qui lui aussi préconise des solutions dites corporatistes, le salazarisme, le franquisme, tous ces mouvements de l’entre deux guerre seront des mouvements qui se réfèreront à un passé corporatif complètement mythique. Ils vont donc réinterpréter de manière volontairement anachronique le passé des corps de métier.

Voilà pour les mythes et les difficultés de bien interpréter l’histoire réelle des corps de métier d’ancien régime.

*Troisième problème*: le régime corporatif n’est en rien un régime monolithique. Il n’y a pas UN régime corporatif, en fait il y a une dispersion de corps de métier, chaque corps de métier veillant au respect de ses privilèges exclusifs, donc c’est chacun pour soi. Donc, les règles de fonctionnement, la manière de travailler, de s’administrer, dans les différentes corporations, est souvent très différente d’un endroit à l’autre et d’un métier à l’autre. Il n’y a pas de système uniforme dans le domaine des corps de métier d’ancien régime.

En plus, il y a également une variété géographique. Explication : dans les pays où on a des centres urbains, des villes, qui remontent pour l’essentiel au Moyen-âge, où donc ces villes sont nombreuses, où il y a une densité urbaine assez importante, les corporations sont bien représentées, puisque c’est dans les villes et uniquement là que l’on trouve des corporations. En revanche, dans des pays où le tissu urbain est plus faible, où il y a moins de ville, où la civilisation urbaine est moins développée, le pouvoir des corporations est forcément beaucoup plus limité. Il y a donc une variété qui tient à l’urbanisation d’origine médiévale dans les différents pays. Qui plus est, il y a aussi toute une série d’exception à la règle : les corporations naissent pour la plupart en Europe occidentale au Moyen-âge, vers le 12e, 13e avec le développement des villes et des communes urbaines, peu à peu les corps de métier s’y constituent et occupent presque toute l’activité urbaine. Presque toute, il y a quand même parfois des secteurs qui y échappent, il y a des exceptions à l’intérieur même des villes. Mais au fil du temps, les villes nouvelles qui vont se développer à partir du 17e, elles vont ignorer le régime des corps de métier. Il y a un exemple en Belgique, toutes les vieilles villes belges étaient munis de corporations et les villes nouvelles ne le sont pas, ex : Charleroi, ville nouvelle de la seconde moitié du 17e, ne connait pas de corps de métier constitué. En revanche à quelques kilomètres de là, la toute petite ville de Chapelet, une ville plus ancienne, elle est une ville petite mais avec un régime corporatif presque complet. Donc une très grande variété d’un endroit à l’autre et selon l’évolution de l’urbanisation des différents régions.

Comment peut-on définir une corporation ? Chaque corporation est un cas particulier et donc quand chaque cas est particulier il est difficile de donner une définition valable pour tous. On peut quand même donner quelques éléments :

* La notion de monopole, il n’y a pas de corporation sans monopole. Chaque corps de métier constitué se réserve l’exclusivité de la production (ou du commerce) des différents activités professionnelles. (un charpentier ne peut pas faire le travail d’un menuisier) Dans chaque ordre on définit et on définira de plus en plus strictement les activités autorisées et celles qui relèvent d’un autre corps.  *monopole de production*. C’est aussi une activité à monopole de la main-d’œuvre, seul les personnes qui font parties de la corporation sont habilités à l’exercer. Si l’on ne fait pas partie de la corporation, on ne peut pas exercer le métier à l’endroit où se métier est implanté et il y a juridiction.  monopole de l’embauche, monopole sur la main-d’œuvre.
* Les corporations sont des corps économiques, professionnel, à monopole, mais ce sont aussi des corps politiques dans les villes. Autrement dit, pour ceux qui vivent du travail ou du commerce, dans le milieu urbain, il est indispensable de faire partie d’une corporation pour pouvoir avoir une voix politique au sein de la ville. Donc pour devenir conseiller communal, échevin, bourgmestre, il faut nécessairement faire partie des corps corporatifs reconnu comme constituant de la ville elle-même.  ce sont des corps politique.
* Dernière caractéristique que l’on retrouve dans pratiquement toutes les corporations, se sont des corps sociaux hiérarchisé. Cela veut dire que, à l’intérieur de chaque corporation, il y a des stades, des strates, qui définissent des droits et des devoirs. La stratification la plus classique à l’intérieur des corps de métier, est une stratification en trois étages. Premier étage, c’est le statut de l’apprentissage, qui engendre un certain nombre de devoir et de droit. Deuxième étage, le stade du compagnonnage, c’est-à-dire le stade où l’on a le monopole de l’activité dans les ateliers, mais à titre d’ouvrier, pas à titre de propriétaire. Quand on est compagnon, on est seul habilité à travailler dans les ateliers mais pas à être propriétaire des ateliers. Et enfin le troisième stade, c’est le plus classique, c’est la maîtrise, c’est-à-dire le stade où non seulement on fait partie de la corporation mais où l’on détient la plénitude des droits de la corporation, le droit d’être propriétaire de son atelier, de son activité et donc le droit d’embaucher des apprentis et des compagnons.

Voilà les éléments de définition donc : monopole professionnel, monopole politique et hiérarchie sociale interne.

Quels sont donc les problèmes de la transition du système traditionnel médiéval des corporations dans le corps de métier vers un système de travail libre, où toute personne peut se faire embaucher où que se soit à condition que l’on ait besoin d’elle. Comment est-on passé d’une situation à l’autre ?

Pour bien le comprendre il faut d’abord voir qu’au sein même des corporations, depuis le 12e, 13e jusqu’au 18e, il y a eu une longue évolution intérieure. Il y a eu de perpétuel changement dans le régime corporatif et on peut dire que ce qui domine, ce qui affecte pratiquement toutes les corporations, c’est la structure interne de ces corporations. On se rappelle que la hiérarchie interne classique est à trois degré, alors on peut comprendre que dans l’idéal de l’origine, l’idée c’est que c’est une ascension : on est apprenti, on passe compagnon et à terme, après un certain nombre d’année, on devient, après avoir fait un chef-d’œuvre, on devient maître, c’est-à-dire son propre maître. Donc ça c’est l’idée d’origine : hierarchie “classique”. Mais ce qui est très remarquable dans l’histoire des corporations c’est que ce mécanisme d’ascension, de progression, d’un stade à l’autre va s’enrayer, ne va plus fonctionner. Pourquoi ?

En gros, il y a deux méthode pour aboutir à la fermeture du métier, la fermeture c’est-à-dire qu’elle devient de plus en plus exclusive par rapport au monde extérieur, mais aussi que chaque catégorie à l’intérieur même de chaque corporation se ferme de plus en plus sur elle-même.

Deux grands mécanismes de fermeture : la fermeture dite de fait et la fermeture dite de droit.

On commence par la plus simple, la fermeture de droit : Cela veut dire que dans les statuts (chaque corps de métier doit être doté de statut reconnu par l’autorité politique) on introduit des dispositions qui réservent la maîtrise uniquement aux fils de maître, et à défaut de fils de maître (si les maîtres n’ont pas eu de fils) de maître à gendre, l’époux de la fille du maître. C’est donc un mécanisme qui va rendre héréditaire le stade de la maîtrise, le stade de la propriété et donc le stade des gens qui ont le plus de privilèges à l’intérieur de la corporation. Ce mécanisme on ne le retrouve pas dans tous les métiers, ce mécanisme de fermeture de droit, on va le trouver dans certain nombre de métier stratégique dans les villes. Commençons par un métier qui était à l’époque très stratégique, ce sont les métiers de batelier. Ils sont si importants parce que pour le transport des matières pondéreuses, seules pratiquement les voies d’eau naturelle ou artificielle, sont des voies qu’on peut emprunter pratiquement pendant toute l’année. Donc le service des bateliers est indispensable. Les bateliers sont des corps de métier installés dans les villes, très vite ils vont se réserver le monopole de l’activité au niveau de la maîtrise. La raison est simple, c’est que pour construire par exemple des canaux artificiels, pour aménager des ports, des entrepôts, on avait souvent fait appel à la corporation, aux maîtres des corporations qui ont en quelque sorte transformé la corporation en copropriété collective. Et donc ils se transmettent la charge, le métier de père en fils, et ils traduisent cela dans les statuts de leur corporation. Un autre corps de métier va aussi très vite devenir héréditaire, ce sont de véritables oligarchies familiales, le métier des bouchers. Parce qu’ils se réservent les installations qui servent à l’abatage et à la vente des viandes à l’intérieur des villes. Les halles aux viandes sont de grands édifices protégés où il n’y a qu’un nombre limité de places et où se transmettent ses places de père en fils. Conséquence : à la fin de l’ancien régime, dans la plupart des villes il y a une concentration parfois très grande du pouvoir économique dans le domaine des transports et dans le domaine de l’alimentation, entre les mains de quelques dynasties professionnelles. Ca c’est la fermeture dite de droit.

Dans les autres métiers, on n’inscrit pas ce monopole de la maîtrise dans les statuts, mais on introduit toute une série de clauses, de règlement complémentaire, qui vont rendre quasi impossible le passage d’apprenti à compagnon et encore plus de compagnon à maître. Quelles sont ces procédures ? Elles sont généralement d’ordre monétaire. Dit autrement : pour devenir apprenti, il faut payer. Pour passer d’apprenti à compagnon, il faut encore payer. Et puis et surtout pour passer de compagnon à maître, qui est le stade où l’on devient dirigeant potentiel de la corporation, à ce stade-là, on va multiplier les barrages. Le premier : c’est qu’il faut payer des droits de maîtrise, qui sont de plus en plus lourd. Deuxième barrage : c’est l’alourdissement des conditions de réalisation du chef-d’œuvre, on va donc imposer des chefs-d’œuvre de plus en plus considérables. En revanche, on va exonérer les fils de maître de ces obligations, eux passeront facilement d’un stade à l’autre, alors que ceux qui ne sont pas né dans le métier doivent faire un parcours plus long et beaucoup plus coûteux pour arriver au sommet. C’est ça le mécanisme de fermeture de fait.

Dans le monde corporatif, on assiste à une prolifération. Au départ, 12e, 13e, lorsqu’apparaissent les corporations dans les villes, elles ne sont que quelques unes, il n’y a que quelques grands métiers. Plus on avance dans le temps plus on aura une prolifération de corps de métier qui chacune se réserve strictement telle ou telle activité. Ex : au début on aura les menuisiers qui font tous les travaux de menuiserie, puis au fil du temps elles vont se scinder en autant de sous groupe, les ébénistes, les fabriquant de tel type de menuiserie, etc. Donc il y aura un cloisonnement et une prolifération de plus en plus importante. Dans ce monde artisanal, on aura une distinction qui va se faire entre l’artisanat dit indépendant et l’artisanat dépendant.

L’artisanat indépendant : ça désigne les métiers où ce qui est le plus important c’est le savoir faire manuel et non pas le capital sous forme de machine ou de bâtiment. DEA, un cordonnier peut rester dans le stade de l’artisanat indépendant, il est son propre maître, le coût de la matière première n’est pas trop élevé, sa production est limité, le coût de la main-d’œuvre (à condition qu’il en ait) n’est pas énorme et donc il peut rester propriétaire indépendant de sa profession. C’est de l’artisanat indépendant, qui généralement ne travaille que pour le marché local, il n’exporte pas ses produits, il s’approvisionne à très faible distance et sert à la clientèle locale, il reste un petit métier indépendant. Il y en a beaucoup de ce type-là.

Mais à côté de cela, il va y avoir une évolution dans un grand secteur économique, c’est celui du textile. Pratiquement toutes les villes européennes étaient devenues des centres de production textile spécialisés : Lyon  la soie, Bruges  la laine, etc. Donc il y a une spécialisation régionale, mais qui est souvent basé sur l’industrie textile. Dans l’industrie textile, il va y avoir une évolution qui va dans ce sens : on aura au sommet des corporations, des manufacturiers négociants qui sont membres du métier, qui détiennent les plus gros ateliers, qui s’approvisionnent en matière première au loin, qui commercialise des produits parfois à très grande échelle et loin, qui font des investissement important en machines, qui ont donc besoin d’un capital important pour leurs activités. Ces métiers où le capitale prend la place, devient plus important, c’est métiers vont devenirs des métiers qu’on appelle l’artisanat dépendant. On aura donc au sommet de la corporation, c’es grands maîtres qui à leur tours vont sous-traiter une partie de leurs activités à d’autres maîtres, des petits maîtres, qui sont propriétaires de leurs métier isoler et qui vont travailler à la commande des maîtres négociants manufacturiers. Ces petits maîtres qui travaillent à la commande des grands maîtres, ces maîtres-là eux-mêmes utilisent des compagnons et des apprentis. Donc la hiérarchie à l’intérieur s’est distendue, par l’apparition d’un groupe dominant. Et donc, à partir du niveau de l’artisan, du petit maître, on a à faire à un artisanat dépendant. Il est membre de la corporation, mais il ne peut travailler, il ne peut subsister qu’en fonction des commandes, de la matière première et du marché qui lui est ouvert par les membres supérieurs de la corporation.

Tout au long de l’histoire des corporations, on va voir se développer ce qu’on appelle une police des métiers. Alors police, c’est dans le sens ancien du terme, ce n’est pas une force policière dans le sens actuel, police cela veut dire les règles de gestion et d’administration du métier. Quels sont les grands éléments qui vont s’ajouter progressivement dans la police des métiers ?

* Premier élément, on va définir, dans des règlements de plus en plus détailler les objets du monopole de la corporation. Pourquoi ? parce qu’il y a une concurrence qui est conçue comme redoutable entre différents métiers. Chacune va donc définir et défendre âprement les activités dont elle considère qu’elle a le monopole. Ca va très loin, ils vont jusqu’à définir chaque élément et aussi chaque manière de faire, on ne produit pas tel ou tel type de produit comme on veut, on doit suivre un ensemble de règles de fabrication, qui sont des règles que l’on va appeler règle loyale. La loyauté du produit c’est la conformité aux règles spécifiées pour sa production, seul un produit loyal peut-être commercialisé, s’il n’a pas été fait selon les règles, il n’est pas vendable.  premier élément sur l’exercice du monopole de production.
* Deuxième élément, c’est une prolifération de règles sur la gestion du monopole professionnel. On va définir de manière de plus en plus précise et restrictive les droits mais surtout les devoirs de chacun des constituants de la corporation. En gros, il s’agit de spécifié de plus en plus l’horaire de travail, (au début ce n’est pas spécifié, on ne prend pas la peine de définir des périodes horaires), définition des horaires, des salaires aussi, on va définir des salaires maximaux aux différents stades de la profession, on règlemente de plus en plus cela. On va aussi règlementer les conditions d’exercice du métier à l’intérieur de chaque atelier, on va aussi définir les règles qui lient les compagnons, donc les ouvriers, aux maîtres. Quels est le problème ? c’est qu’un compagnon en principe, est quelqu’un qui va travailler chez un maître et qu’il peut quitter, il peut quitter le service d’un maître pour aller en trouver un autre, un autre chez lequel il pourrait éventuellement de meilleures conditions de travail ou un meilleur salaire. Progressivement on va limiter, même pratiquement empêcher cette mobilité qui est perturbante, cette mobilité de la main-d’œuvre d’un atelier à l’autre. Quelle est la procédure. C’est la procédure qu’on appelle la procédure du congé. Congé, ce n’est pas donner des vacances c’est dans le sens de congédier quelqu’un. Donner son congé à quelqu’un c’est lui permettre de quitter un emploi pour un autre. Pratiquement dans tous les métiers, un ouvrier ne peut quitter le service d’un maître que s’il en obtient le congé, c’est-à-dire un billet, une attestation qui dit que l’ouvrier est quitte par rapport au maître, que donc ils n’ont plus d’obligation les uns envers les autres. Étant muni de ce billet de congé, alors il peut chercher un emploi ailleurs. C’est donc une manière de quadriller, de contrôler, l’emploi et les mouvements de la main-d’œuvre.

A partir du 16e, 17e, on va voir se multiplier des conflits, soit à l’intérieur des corporations, c’était des milieux assez agité pas très calme, ce sont des conflits classiques entre compagnon, apprenti et maître sur les salaires, les conditions de travail, etc, et cela va aboutir à un certain nombre de pratiques, des pratiques qui seront de plus en plus fermement condamnée par les corps de métier. Quels sont ces pratiques qui commencent à se développer, c’est par exemple ce qu’on appelle l’interdit : c’est une coalition des compagnons qui jettent l’interdit sur tel ou tel atelier, lorsqu’ils ne sont pas contents sur tel attitude ou tel salaire d’un maître dans un atelier, ils se donnent le mot entre eux, pour ne pas aller travailler dans cet atelier-là, ils jettent donc l’interdit sur tel ou tel atelier. Bien entendu cette pratique est pénalisée, elle n’est pas légale, on ne peut pas faire ça. Mais cela se fait et c’est relativement facile à exécuter puisque les compagnons ont le monopole de l’embauche. Si on autorise le maître à employer des ouvriers étrangers alors c’est grave, mais tant que les compagnons ont le monopole de l’embauche pour telle profession dans la ville, ils ont une liberté, une capacité de dicter ou en tout cas de négocier au moins partiellement leurs conditions avec les maîtres. Le jour où ils perdent ce monopole, ils perdent cette capacité de négocier leurs conditions de travail avec les maîtres.

La législation interne des métiers va donc être de plus en plus pénalisante pour les mouvements de la main-d’œuvre, mais il n’y a pas que ça. Les corps de métier vont se trouver, 16e, 17e et surtout 18e, confrontés de plus en plus à une concurrence qui met en péril l’existence même des ateliers corporatifs. Il s’agit de la concurrence de manufacture qui engagerait librement la main-d’œuvre, donc n’importe qui, qui utilise du travail salarié libre. Et surtout ils vont introduire dans ces manufactures des nouveautés techniques, des machines, etc. Ce que nous considérons comme un progrès technique, l’introduction d’une machine qui permet de faire mieux que le travail manuel, est perçu comme une menace par les corporations. Et donc plus on avance dans le temps, on voit des conflits s’établir entre les manufacturier qui veulent établir des manufactures et les corporations déjà existantes.

Quels sont les cas de figures possibles ?

**EVOLUTION, DECADENCE ET/OU DESTRUCTION DU REGIME CORPORATIF**

Nous en étions au conflit à l'intérieure et entre les corps de métier. A partir du 16, 17e siècle se multiplie des conflits entre d'une part les corps de métier traditionnelle et les nouveaux entrepreneurs qui veulent utiliser la liberté de commerce, la liberté de fabrication et la liberté d'emploi de la main-d'œuvre qui sont 3 éléments inconciliable avec le respect des règles traditionnelles des corporations. Ce sont des conflits économique et politique selon plusieurs scénarios. Les manufacturés innovent, introduisent de nouveau procédés et qui utilise de la main-d'œuvre sans puiser dans la main-d'œuvre corporative. Certains vont essayer d'échapper à la juridiction du pouvoir des corporation en se mettant hors de leur porté DEA on va voir qques manufactures se situer en dehors des villes, hors de porter de la juridiction des corporations qui avait le droit d'empêcher de se saisir des fabrications. Dans certains cas ca marche mais pour d'autres, c'est une solution aléatoire car les manufactures doivent se situer dans les villes ou dans les périphéries car c'est les là que se trouvent les principaux marchés. Quand un manufacturé ne peut pas s'échapper de cette façon, il va avoir recours à l'autorité politique : d'abord à l'autorité communale à qui il va demander de s'exonérer des règlements corporatifs en échange d'introduire dans la ville une activité économique nouvelle (création de richesse, de main-d'œuvre,...). L'autorité communale peut accepter. Mais dans la plupart des cas, l'autorité communale est largement déterminé par les corporations elles-mêmes et empêche l'introduction d'éléments indésirables. On peut accorder aussi une série d'exemption à l'entrepreneur. Dans la plupart des cas on ne peut pas déroger au pouvoir des corporatives. Si ça ne marche pas, les manufacturés, qui ont au départ un capital important, peuvent s'adresser à l'autorité gouvernemental. C'est le même raisonnement, la même demande. Là encore, l'autorité supérieure peut soit accepter et imposer aux corporations la présence de cette manufacture mais prend le risque d'un mécontentement des corporation. Mais il est rare que l'autorité supérieure impose cette décision. Elle peut aussi obliger aux corporation d'intégrer cette entreprise nouvelle dans la corporation. C'est introduire le verre dans la pomme puisque la nouvelle entreprise qu'on a introduit autoritairement dans un corps qui lui est hostile va déroger à tout une série de règles interne à la corporation et va diminuer le pouvoir de la corporation mais de l'intérieure cette fois-ci. Les scénarios sont variés mais jamais certain.

Au 18e siècle, les débats sur les tenants de la liberté du commerce, de l'industrie et du travail et d'autre part les structures corporatifs ancienne devient un débat politique général. A ce moment là émerge l'idée qu'on pourrait supprimé le régime des corporations et donner libre court à la liberté économique libérale nouvelle. Il y a plusieurs scénarios pour faire la transition entre corporation et travail libre. Le scénario qui nous intéresse le plus est celui à la manière française et il y a un deuxième scénario de type anglais et un troisième de type afghan. Il y a des continents qui ont échappés à cette transition notamment les Etats Unies qui n'ont pas connu de régime corporatif.

==> 1Er cas : à la manière française : dés la première moitié du 18e siècle, on voit des négociants, des écrivains prendre position pour un mot d'ordre « laissez nous faire » càd laissez faire les entrepreneurs à leur guise, n'imposez pas des règles corporatives aux nouvelles activités économiques. Nous connaissons mieux nos intérêts que l'Etat et les corporations. Ce mot d'ordre va s'intégrer dans deux courants de penser politique et économique de l'époque. Le premier courant est le courant physiocratique qui est une école de penser économique qui est au départ personnifié par François Quesnay qui était un médecin entre autre de Louis XV. Il est aussi l'auteur en 1758 d'un petit ouvrage appelé « le tableau économique ». Ce tableau donne une représentation des mécanismes de la reproduction du capital à partir des exploitations agricoles. Il montre comment on peut reproduire et augmenter du capital à partir de l'investissement fait dans le domaine agricole. C'était une nouveauté théorique importante. Quesney est le père de la physiocratie. Il y aura de plus en plus de personnes proche des gouvernants, des philosophes qui vont popularisé des thèses et des idées des physiocrate. L'idée est la suivante : ce qui fait la richesse de la France c'est son agriculture. Ce qui n'était pas faux. Cette agriculture est selon les physiocrate est en mauvais état, elle stagne, elle ne connait pas de développement car les paysans et en particulier les grands fermiers sont dissuadé d'innover car ils n'obtiennent pas de bon prix pour leur production car on a fermé le marché français, on a pas la liberté d'exporter le grain essentiellement hors du royaume et à l'intérieure du royaume il y a plein de taxe qui empêche la vente libre des récoltes. Donc si on abolit les entraves interne à la circulation du grain, l'interdiction de la sorti du grain, les grands agriculteurs auront la perspective d'avoir les meilleurs prix et se développeront plus et créeront plus de richesse dont celle de la France. Le problème c'est que cette idée heurte le mercantilisme qui est un système de type protectionniste qui voulait réserver les matières première et surtout la subsistance à l'intérieur des frontières. Le mercantilisme n'est pas favorable à une liberté des exportations des matières premières. De plus, les populations elles-mêmes voyaient d'un très mauvais oeil que la liberté d'exporter le blé n'accentue les périodes de pénuries et de famines. S'il y a une mauvaise récolte, ceux qui ont du grain vont le stocker et vont aller le vendre ailleurs pour avoir un bon prix. Il peut y avoir une résistance populaire sur la liberté du blé.

Les physiocrates vont dire que tout ce qui entrave la circulation et l'échange sur le marché français est une entrave au développement y compris les produits non agricole. A partir de là, il faut considérer qu'ils s'opposent aux privilèges corporatifs car ce sont des marchés fermés sur eux-même. C'est le premier courant qui est influant dans les milieu gouvernant à partir le milieu du 18e siècle

2e cas : moins théorique, c'est le libéralisme éclectique ou le néo-mercantilisme. C'est le grand commerce qui développe cette thèse. L'idée est qu'il faut mettre fin aux privilèges de monopole qui a comme effet d'enchérir les prix au lieu d'assurer un bon approvisionnement. Le monopole fait monter le prix de la marchandise, par contre, la concurrence va permettre une diminution du prix. C'est donc « laissez passer » qui est une idée plus libérale. Ce libéralisme éclectique dénonce depuis le début du 18e s tous les privilèges corporatifs. En 1774, Louis XV meurt, lui succède Louis XVI qui est considérer à l'époque comme un futur souverain réformateur. On espère de lui beaucoup de réformes. Il va au début s'entourer d'un certain nombre de fonctionnaire qui était modernistes. Parmi eux, il y avait Turgot qui était un grand comi de l'état, philosophe et économiste. Turgot fait la jonction entre le courant physiocratique et le courant libérale éclectique. Louis XVI le nomme contrôleur général des finances qui est un poste extrêment important, c'est ministre des finances et de l'économie. Turgot va mettre en oeuvre une série de loi attendus depuis lgt par les réformateurs. Il décrète la liberté d'exporter des grains. Le problème c'est qu'au moment où on proclame la liberté du blé, il y a une pénurie. Il va y avoir des émeutes sur tout une série de marchés dans les villes française. C'est ce qu'on a appelé la guerre des farines. Devant ce risque, Turgot doit faire machine arrière. On ne supprime pas mais on suspens la décision. On ne permet pas l'exportation du grain et on oblige les producteurs à vendre sur les marché locaux. C'est donc un demi échec. Turgot prend d'autres décisions : abolition des corvées royale (très impopulaire), abolition partielle des droit seigneuriaux (permettre à toutes les communautés paysannes de racheter au seigneur un certain nombre de droit seigneuriaux), promulgue l'édit de Turgot de 1776 sur la suppression des corps de métier (il justifie dans un long texte la promulgation de la loi d'avoir désormais plus de corps de métier dans le royaume de France sauf quelques exceptions comme les serruriers, les chirurgiens,... pour des questions de sureté. En compensation, on propose un système des patentes qui est un droit qu'un artisan doit payer pour avoir l'autorisation d'exercer sa profession dans tel ou tel localité, il ne règlemente pas l'activité, elle donne un droit d'établissement). Turgot promulgue au nom du roi de France une loi qui correspond aux désirs des physiocrates, des marchands et d'une partie importante de la population mais le problème c'est que pour que le loi soit applicable, il faut que cette loi soit enregistré auprès d'un organisme qui est le parlement de Paris, ce n'est pas une assemblée politique mais une cours de justice composé de *juristes nobles.* Leurs fonctions est de veiller à ce que les loi soit correctement faite, bien écrite, ils ont le droit de faire des remontrances à propos des lois. L'édit de Turgot est soumise au parlement de Paris qui va y répondre de manière politiquement intéressant. Ils disent que l'exposer des motifs de Turgot sont remarquables, que le régime des corporation ont beaucoup de point négatif mais il ne faut pas l'abolir car la monarchie française est un enchainement de privilèges détenu par des corps constitué. Ils ont des règles internes, des codes, des corps les plus élevés aux moins élevés. Si on casse le maillon, toute la chaine va s'effondrer. Le Parlement déconseille dont l'édit. Le roi qui est sur le trône depuis 2 ans a le pouvoir de convoquer un lit de justice : le roi va au Parlement et rend nul les remontrances du Parlement. Il impose la promulgation contre l'avis du parlement. Le problème c'est que politiquement c'est impossible car le Parlement a une influence politique importante et donc le roi ne provoque pas cette procédure, il n'impose pas donc Turgot se démet lui même de ses fonctions. Entre 1776 et la révolution française, la monarchie va prendre une série de mesure ponctuelle, au cas par cas. C'est avec la Révolution française que le régime corporatif disparaitra.

06-05-2011

Nous allons poursuivre. La semaine passée nous en étions arrivé aux régimes corporatifs du travail et plus précisément quand le régime corporatif est mis en péril au 18e siècle par le développement du travail salarié libre, le système de la liberté du commerce et de l'industrie. Nous avons vu qu'il y avait plusieurs modalités de transition entre le régime corporatif du travail et le régime de la liberté du travail (liberté d'embauche généralisé).

Le premier scénario de transition c'est le scénario qui a eu lieu en France et qui va ensuite s'étendre dans les pays qui ont été gouverné par la République et l'Empire français. Premier acte, à l'époque de la royauté d'ancien régime, c'est la tentative faite par le contrôleur général des finances, Turgot, ministre de Louis XVI qui tente de promulguer un édit général de suppression des corps de métier et jurande en 1776. Nous avions vu que cette tentative de réforme à l'intérieur même de la structure politique d'ancien régime avait avorté et que par conséquent les corporations vont perdurer jusqu'à la Révolution française. En 1789, la première déclaration des droits de l'homme et du citoyen indique que les citoyens sont libre de leur personne mais ne va pas plus loin. Cependant, d'un point de vue philosophique, si un homme est libre de sa personne, il doit aussi être libre de son travail mais ça reste une déclaration de type philosophique, on en arrive pas encore à supprimer un système d'organisation professionnel vieux de plusieurs siècle.

Il faudra donc attendre après 1789 que l'on se mette à légiférer, sur tout une série de domaine, on réforme en fait toute la législation d'ancien régime pour qu'on puisse passer à une actualisation de la déclaration des droits de l'homme de 1789. Ça va se passer pour l'essentiel, lors d'un épisode de la Révolution, celui où la royauté existe toujours mais le roi a été obligé d'accepter la création d'une assemblé constituante qui a été élue où on ne vote plus par ordre (noblesse, clergé, tiers état). Cette assemblé constituante a comme objet d'écrire la constitution de la nouvelle Royauté française qui cesserait d'être absolu et de droit divin pour devenir une monarchie constitutionnel. Cette assemblé va aussi promulguer toute une série de loi. En ce qui nous concerne c'est la loi d'Allarde (du nom du député qui l'a proposé) du 2 mars 1791 qui est la plus intéressante. Cette loi proclame l'abolition des maîtrises et des jurandes et annonce que désormais se sera la liberté du commerce et de l'industrie qui sera la règle. DEA, elle reprend l'essentiel du dispositif de la loi de Turgot mais ne doit plus se justifier, d'expliquer longuement pourquoi elle le fait (cette loi est très courte par rapport à celle de Turgot, avec d'Allarde la situation politique est différente, le parlement de Paris n'existe plus, donc on peut franchir le cap plus vite). On pourrait dire, voilà la loi d'Allarde est promulgué, fini les corporations en France MAIS les conflits qui étaient déjà bien présents dans les corporations elles-mêmes, ces conflits ne seront plus sous l'autorité de corporation DEA, les conflits entre les ouvriers et les patrons ne sont plus contrôlés par une structure corporative or très vite ces conflits émergent et se mettent à créer une menace de perturbations de l'ordre public. Les membres de l'Assemblé constituante craignent donc qu'à la suite de la suppression des corporations il n'y ait une série de trouble sociaux qui se déclenchent et se répandent en France.

C'est pourquoi le 14 juin 1791, un autre représentant va faire promulguer une loi (la loi Le Chapelier) qui dit « il n'y a plus de corporations dans l'Etat ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individus et l'intérêt général ». Cela veut dire qu'il est en principe interdit que se créer des groupes des associations qui serait censé défendre des intérêts intermédiaire par exemple une association des patrons et de l'autre coté une coalition des ouvriers. La philosophie nouvelle triomphe puisqu'elle dit qu'il y a les intérêts particuliers de chaque individus. Dans les relations de travail elles sont supposés égal puisqu'il y a d'un coté un vendeur et l'autre un acheteur de travail, ils n'ont qu'à faire une relation de marché, contractuel entre deux individus. Il n'est pas question que ce soit des corps qui déterminent les règles de l'engagement réciproque de l'employer et de l'employeur -> intérêt individuel qui prime. Mais bien sur, la société n'est pas qu'une somme d'intérêt individuel, car là il ne faut pas être naïf non plus, cela créerait une confusion extrême et donc ce qui compte au delà de l'intérêt individuel est l'intérêt général dont le juge et l'acteur est l'Etat. Entre l'Etat qui doit contrôler l'intérêt individuel et l'intérêt général, il ne peut plus y avoir d'intérêt intermédiaire, corporatif. C'est la philosophie nouvelle. Cette philosophie lié à la loi d'Allarde fait que dans les mois et années qui suivent, les corporations seront dissoutes, leur biens seront nationalisé et vendus. La reconstitution d'une corporation serait d'office une manœuvre illégal. Ça c'est pour la France. Mais la France à partir de 1791-1792 va se retrouver dans une situation de conflit de plus en plus violent avec les autres monarchies européennes. Les autres monarchies voient le développement révolutionnaire en France, assistent à la chute de la royauté qui passe au système de la République.

Les principes de la Révolution française va liguer contre la République française les principales monarchies dominantes en Europe à ce moment là. A partir de 1792-93-94, ce nouvel état français parvient à faire reculer les monarchies européennes. En très peu de temps, la République va pour se défendre déborder de ses frontières. Ce qui va créer une situation paradoxale. C'est une période (dés 1793) où les armés républicaines arrivent par exemple dans les Pays Bas par exemple, ils arrivent avec une armé qui fait des dégâts mais vient avec un message paradoxale : d'un coté ils réquisitionnent mais d'un autre vient avec un message de libération de la monarchie, « nous venons vous libérer et nous vous apportons les principes et les lois de la République française ». Mais pour que ces lois républicaines soient appliqués à ces territoires conquis, il faut que nous devenions français. L'occupation va durer une petite année, dés 1795, l'application réelle des lois issues de la révolution française se fait parce que les provinces conquises (ici, les pays bas) vont être incorporés à la France et deviendront français comme les autres et donc on pourra leur appliquer les lois complètes du territoire français. Mais ce n'est pas si simple, il faut créer une administration nouvelle, trouver des collaborateurs des Pays Bas (ici) qui vont appliquer le système français, il faut convaincre la population. C'est un des paradoxes de l'histoire, les observateurs français de l'époque généralement républicain trouvait la situation dans les Pays bas très curieuse parce qu'il ne comprenait pas la réaction des populations. Il faut convaincre les populations du bien fondé des mesures qui vont être prise en fonction de la législation française.

Cela se fait par une déclaration où l'on énumère tous les biens faits que la nouvelle législation va apporter au pays. Ce n'est pas encore l'acte final, on a beau proclamer des choses, ça ne veut pas dire que les choses se plient tout de suite aux proclamations. Ce qui va se passer chez nous, c'est qu'on va effectivement dissoudre les corporations mais dans certains corps de métier, on va conserver sans privilèges des coutumes, des manières de faire, des règles non officielles. C'est ainsi que certain métier comme les porte-faits, les bateliers,... vont garder des règles corporatives. Pour le reste, la règle d'or est la liberté de commerce et de travail et d'industrie. Autre difficulté : le respect de la loi Le Chapelier, c'est donc la loi qui vise à interdire les associations qui dans le domaine du travail pourrait interférer entre l'autorité de l'Etat et la compétence des individus. Le régime français va traduire la philosophie de la loi Le Chapelier dans le code pénal. Le code pénal de 1810 va consacrer deux articles à ce qu'on appelle le délit de coalition càd la création d'association qui était censé défendre les intérêts communs sont interdites, la participation à ces coalitions est un délit. Voilà pour le scénario français : le régime corporatif a été détruit par une rupture révolutionnaire, par une destruction violente et rapide de l'ordre social et politique pré-existant. Ce n'est que par une solution de révolution qu'on parvient à changer une résolution qui existait depuis des siècles.

Il y a d'autres scénarios.

==> Le scénario anglais : Depuis le Moyen-Age, il existe des corporations dans toutes les villes anciennes et la plus grande concentration de corps de métier est Londres. Au 16e siècle, comme dans tous les pays européen, l'Angleterre va connaitre une période d'inflation, une forte montée des prix qui est rapide mais qui n'est pas suivit par les salaires qui sont en retard par rapport à la montée des prix ce qui va créer des tensions sociales. Deuxième problème, les corps de métiers rentrent de plus en plus en conflit les uns avec les autres qui défendent chacun leur monopole respectif.

En 1563, promulgation d'une loi générale applicable à toutes les corporations du pays, c'est une loi organique. Son nom exacte est le « Statut des Apprentis et Artisans ». C'est une très longue loi dont quelques dispositions méritent d'être retenue :

* + on ne peut pas devenir maître avant 24 ans car 24 ans est à l'époque l'age de la maturité légale mais aussi pour freiner la tendance à l'hérédité de la maîtrise. Un maître déjà installé achetait un droit de maîtrise pour ses enfants encore bébé pour assurer une perpétuité héréditaire et dynastique au niveau de la maîtrise.
  + Dans tous les métiers anglais, l'apprentissage ne pourra pas excéder une durée de 7ans . Ça veut dire que beaucoup de métier essayait d'allonger la période d'apprentissage ce qui limite l'accession au métier.
  + Auparavant, le corps de métier pouvait déterminer le salaire maximum et le faire respecter ou alors les négociations se faisait entre l'employeur et l'employé. Dans ce moment de crise, il y eut beaucoup de conflit. On a donc décidé que chaque année le shérif du comté à le droit de déterminer le salaire maximum pour chacune des corporations qui entre dans sa juridiction. Cette fois ci c'est une autorité non corporative qui va décider du maximum salarial.

Cette loi organique de 1563 va durer longtemps. Officiellement jusqu'en 1813-1814 mais cette loi va être progressivement vidé de son contenu réel. On ne parvient plus à l'appliquer correctement. Pourquoi? Le 17e siècle anglais est un siècle très agité, il y a une désunion dans les corps de métier anglais pour des raisons religieuses et politiques ce qui va affaiblir les corporations. Tout au long du 17e et 18e siècle, les villes anglaises à l'exception de Londres vont subir une concurrence de plus en plus grande des campagnes càd qu'une quantité d'activité proto-industrielles vont se développer à la campagne. On va même voir des petits villages devenir des petites villes (ex : Manchester). Dans ces nouvelles villes, il n'y a pas de corporation, et ces activités proto-industrielles ne respectent en rien les statuts des artisans et des apprentis. Forcément, la loi n'est pas respecté dans ce domaine là et en plus ça va avoir un effet de concurrence sur plusieurs activités faites en villes. DEA, dans plusieurs petites villes anglaises, le pouvoir des corporation va économiquement décliné et ne restera puissant que dans la ville de Londres. Ensuite, principalement au 18e siècle, les conflits à l'intérieur des corporations seront de plus en plus jugé et arbitré par les shérifs et à peu près systématiquement, les décisions du pouvoir judiciaire sont hostile au maintient des privilèges corporatif.

Conséquence : on ne supprime pas les corporations, les disparaissent par elles-mêmes., elles ont été vidés de leur pouvoir. A Londres, les corporations deviennent en fait des associations de prestiges politique, ce sont des assemblés de bourgeois enrichies. On ne doit donc pas en Angleterre supprimer le régime corporatif, il ne gène pas ou presque plus le développement de la liberté du travail de l'industrie et du commerce. Il n'y a donc pas de loi d'Allarde en Angleterre.

On passe tout de suite au stade suivant, c'est à partir de 1799-1800 plusieurs loi appelés « combination acts », on passe tout de suite à l'interdiction des coalitions en particulier les coalitions ouvrières.

Après cela, il va y avoir une industrialisation de plus en plus rapide et les corporations vers 1813-1814 ne sont plus couvertes par le Statut de 1563, il n'a plus d'utilité, on peut le supprimer sans problème sans suscité un mouvement de réprobation. Il demeurera principalement à Londres et en Ecosse où il existait encore des privilèges politique qui seront finalement abolis en 1835-1846. Le scénario anglais ne passe donc pas par une transition politique violente mais par une érosion du système corporatif.

==> Le scénario allemand : il n'y a pas en Allemagne de territoire unifié où une même et unique législation pourrait s'appliquer à l'ensemble des territoires allemands. Il faut attendre 1871 pour que les lois du Reich allemand s'applique à tous les territoires allemands. Cependant dans cette mosaïque de territoires politique, il y a un territoire qui va prendre une hégémonie importante c'est le royaume de Prusse qui est un territoire très complexe. Il y a une Prusse orientale et occidentale. Dans ces territoires, particulièrement dans les territoires occidentaux, on va promulguer la liberté du commerce et de l'industrie en 1810 sans supprimer les corporations. Les corporations vont continuer à exister là où elles existent déjà, dans les métiers artisanaux mais elles seront de plus en plus concurrencé par les entreprises nouvelles qui respectent la liberté du commerce et de l'industrie. Les corporations ne peuvent pas entraver les activités de ces entreprises. Pendant des décennies, les privilèges économiques de ces corporations vont être taillés par morceau par la progression des nouvelles entreprises industriels qui disposent de la liberté du commerce et de l'industrie. Il va y avoir une usure du régime corporatif qui va finir par subsister sur papier, des costumes, des usages, ... elles continuent à exister mais n'ont plus de force de règlementation économique de leur profession. Elles sont des survivances fin du 19e.

**PAUPERISME ET ASSISTANCE**

Le nouveau chapitre que nous allons voir est la question du traitement du paupérisme et de l'incorporation de la main-d'œuvre pauvre sur le marché du travail. C'est une question social mais aussi économique et politique.

Première aperçu général : quel est le regard, comportement social par rapport à la pauvreté et son évolution.

De manière très général, on peut dire que jusqu'à la fin du 18e siècle, est pauvre toute personne qui doit travailler pour gagner sa vie. Est encore plus pauvre que ceux là, ceux qui n'ont pas de travail. (pauvre =/ mendier) Dans la société médiéval, le sort des pauvres hors d'état de travailler jouit d'une considération sociale. Le pauvre est à l'image du christ, on lui doit la charité. Mais cela a un revers, cette charité est aléatoire, peu organisé et plus il y a de pauvre plus la solution d'une charité individuelle est une bête solution.

A partir du 16e, dans pratiquement toute l'Europe occidentale, la population urbaine se développe en peu de temps et il va y avoir une montée d'urbanisation et donc un concentration d'un nombre important de pauvre dans un espace limité => prolifération du danger de paupérisation dans les villes. Quelles sont les solutions ?

* + Solution ancienne : organisation par les paroisses, de « tables des pauvres » qui est le résultat de la collecte lors des messes et ces ressources sont entre les mains du chef de la paroisse qui peut les redistribuer selon la connaissance qu'il a du besoin de secours de tel ou tel fidèle. Mais c'est insuffisant.
  + Dans les principales villes, l'autorité municipale, urbaine qui va organiser les secours par paroisse. La juridiction sur les pauvres va être transférer, c'est toujours le curé qui distribue mais c'est plus lui qui décide qui est pauvre et qui ne l'est pas. C'est une administration appelé l'aumône qui va gérer la distribution de l'aide. Ca devient du domaine civil.

Ces solutions vont être agrémenté de toute sorte d'association privé comme les confréries qui sont liées au corps de métier. Chaque corps de métier à une ou plusieurs confrérie qui servent uniquement aux membres de la corporation. A coté de cela il y a d'autres associations qui sont bâties sur le modèle de confrérie religieuse par exemple. => charité organisée

Tout au long du 16e 17e 18e siècle on va s'inquiéter de la prolifération des pauvres, de l'insuffisance des moyens d'endiguer la misère et du traitement à donner aux pauvres qui ont une force de travail et qui pourrait être utilisé d'un point de vue économique. Dans cette catégorie de pauvre appelé pauvre « valide » et qui était nombreux, on craint ceux qui sont sans domicile fixe, les vagabonds. Car les vagabonds échappent à toutes les catégories de secours déjà institués : il faut avoir un domicile, avoir une paroisse, ... On va alors dire que chaque pauvre doit avoir un domicile de secours càd que celui qui n'a plus de toit et qui a quitté sa paroisse d'origine doit retourner à sa paroisse pour être secourus. Le 2e éléments, ces pauvres vagabonds sont visibles. De plus étant démunis de tout, le vagabond inquiète tous les riverains et les propriétaires. Cette catégorie de vagabond est craint, on va donc multiplié les législations pour essayer d'endiguer cela. Par exemple, la législation sur la mendicité :

* + On va dire, à certaine période de l'année « oui » on peut mendier. On va légiférer les périodes.
  + Puis on arrive à un système où il est interdit de mendier. Mais qui ne donne pas d'effet
  + Jusqu'au 20e siècle, on donne des autorisations de mendicité. Certains pauvres seront autorisés de mendier et d'autres pas.
  + Devant la prolifération périodique de vagabond dans les villes principalement. Beaucoup de paysan chasse les vagabonds par peur donc il y en a plus dans les villes. On organisait alors des traques, on s'empare des vagabonds et de ceux qui vivent sur la rue et on les met hors de la juridiction avec une menace « si vous revenez vous subirez une peine afflictive (coup de fouet) » ou on les marque.
  + On faisait aussi des traques régionales, on sélectionnait les moins désirables de tous et on les envoyait dans l'armée, aux galères ou aux colonies.

On va alors essayer de mettre en place des solutions plus structurelles. Notamment en Angleterre à partir du tout début du 17e siècle (fin du règne d'Elisabeth Iière et début du règne de Jacques Ier), on va édicter des lois qui porteront sur le traitement de tous les pauvres dans toutes les villes. On prend des dispositions pour tous les pauvres. Ce sont des poor laws,l'idée est la généralisation dans l'ensemble du royaume de création de caisse paroissiale gérées par des membres de la municipalité qui dans le cadre territorial de la paroisse va faire des listes de pauvres, va donner des catégories et on va définir les secours dont ils vont pouvoir bénéficier à partir de cette caisse. Ces caisses des pauvres auront le droit d'avoir des propriétés (par ex des terre qu'elle va louer et le loyer sera versé dans les caisses et ensuite redistribuer -> redistribution de la location des propriétés de la caisse). L'autre grand revenu est la taxe. On va institué dans le cadre paroissiale une taxe obligatoire que chaque membre qui a des revenus doit payer. Il y a une structuration qui se fait.

Cependant, ça marche mais ça perpétue le système des secours à domicile, ça ne résoud pas le problème du vagabondage. On va développer un peu partout en Europe des workhouse (tuchthuis, maison de force) pour ces pauvres qui ne bénéficient pas du secours à domicile (vagabond, pas reconnu comme pauvres, prostitué,...). L'idée est qu'on va mettre ces gens dans un établissement où la personne aura des secours, un toit, de quoi manger,... mais en échange, elle doit prester un travail. Ce n'est pas une prison, on met quelqu'un dans un workhouse en échange d'un travail. Certain théoricien on cru que c'était la solution, qu'en généralisant ce système on allait pouvoir contrôler, neutraliser le problème du paupérisme. C'est une solution utopique car il y a trop de pauvre, et pour faire des workhouse il faut des institutions qui sont capables de les construire, de les entretenir, ... et surtout aussi, en obligeant les gens à travailler on va leur inculquer le besoin, l'habitude de travailler, il y avait une idée éducative. Mais le problème c'est que dans ces workhouse, le travail disponible n'est en rien éducatif. Dans un premier temps on se dit, apprenons leur un métier mais c'est en concurrence déloyale avec les corporations car la main-d'œuvre coute moins cher dans les workhouse qu'à l'extérieur. Le travail qu'on y fait est un travail de force comme casser des pierres, effilocher des cordes pour en faire des nouvelles,... La vertu éducative de réinsertion des pauvres valides dans le travail est très largement une fiction.

Tout au long du 17e – 18e siècle, la figure du pauvre est considéré comme des menaces sociales. L'aspect caritatif existe toujours mais est de plus en plus perçu comme une menace à l'ordre social existant. Il y a une stigmatisation de l'oisiveté qui est la mère de tous les vices. Tout ce qui pousse à l'oisiveté est perçu comme qqch de répréhensible alors qu'auparavant il y avait quand même une image moins négative de ce qu'elle est en train de devenir. Au 18e siècle, dans les pays catholiques, on va se mettre à légiférer tant dans la législation civile que du coté religieux afin de combattre l'oisiveté. Une des choses qu'on va faire, c'est diminuer le nombre de fête chômé. On supprime un certain nombre de jours de fête chômé au calendrier en se disant que les fêtes chômés légale sont des incitations au non-travail.

Fin du 18e, on voit se multiplier les griefs contre les Poors laws. On dit que ce système est inégal car il y a de grandes paroisses qui ont très peu de riche et beaucoup de pauvre or les revenu principal des pauvres est la taxe sur ceux qui ont des revenus et donc il faut les taxer bcp pour subvenir maigrement aux besoins des pauvres locaux. D'un autre coté, il y a des petites paroisses où il y a bcp de riche et peu de pauvre. Il y a donc un déséquilibre. Quelle est la solution ?

--> L'idée que pour uniformiser un peu mieux, il faudrait fédérer les caisses de pauvres. Non plus une caisse par paroisse mais les fédérer entre elles afin d'obtenir une redistribution plus harmonieuse. Ce qui suscite de vives oppositions de la part des riches qui sont issus de petite paroisse.

--> Deuxième grief : en donnant des secours au pauvre, vous les incitez à ne pas travailler. Le secours qu'on donne est un secours qui va démobiliser la personne démunis de travail à en chercher et à en trouver. Cela va créer une espèce d'oisiveté subventionné et donc il vaudrait mieux se passer de ce système ou en tout cas faire en sorte que le système de secours aux pauvres qu'il deviennent un système incitatif au travail, il faut changer la procédure.

--> Troisième grief : ceux qui paie la taxe sont des gens qui travaillent alors ils répercutent le poids de la taxe dans le prix de leur marchandise et donc la taxe des pauvres renchérie le prix des produits.

Elle est mauvaise de tous les cotés car elle est inefficace, elle n'est pas dissuasive et n'est pas incitative et renchérie le prix des produits. Que faire ? Un évènement va précipiter la réflexion : en 1795 en Angleterre, c'est ce qu'on appelle le système de Speenhamland : c'est une fédération de paroisse du sud de l'Angleterre, ce n'est pas un système général. En 1795, cette fédération va prendre une mesure : L'Angleterre se sent menacé par des troubles sociaux, il y a une crise économique, le nombre de pauvre augmente et l'importance de la pauvreté pourrait même devenir la cause d'une insatisfaction qui pourrait s'inspirer de ce qu'on appelle la contagion française. Si ces pauvres s'inspirait de la Révolution française, ce serait un danger politique. L'idée est que face au danger il faut prendre une mesure. Speenhamland va indexer le montant des secours donné par la caisse des pauvres sur le prix du pain pour apaiser l'insatisfaction sociale. C'était une mesure de prudence mais du coup elle va susciter auprès des gens qui étaient hostiles au poors laws un regain d'hostilité. Ils vont dire que si on fait ça, on va pérèliser le système, on aura même plus l'argument de diminuer le secours. On craint que ce système ne rende le système irréformable.